



PARIS 2024



GROUPE ADP

PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARIS 2024



# AÉROPORTS DE PARIS SA

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

### AU 30 JUIN 2025

Le présent rapport financier semestriel est établi conformément aux articles L. 451-1-2 III. et R.451-2 du code monétaire et financier

Aéroports de Paris

Société anonyme au capital de 296 881 806 euros

Siège social : 1, rue de France

93290 Tremblay-en-France

R.C.S. Bobigny B 552 016 628

# SOMMAIRE

|          |                                                                                                                     |           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>                             | <b>3</b>  |
| <b>2</b> | <b>RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ</b>                                                                                | <b>5</b>  |
| <b>3</b> | <b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE</b>                               | <b>29</b> |
| <b>4</b> | <b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2025</b> | <b>31</b> |

# 1

## DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsables du rapport financier semestriel 4

1.2 Attestation des responsables 4

## **1.1 Responsables du rapport financier semestriel**

Philippe Pascal, Président-Directeur Général.

Christelle de Robillard, Directrice générale adjointe Finances, Stratégie et Développement.

## **1.2 Attestation des responsables**

Nous attestons que, à notre connaissance, les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales opérations entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

# 2

## RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ

|            |                                                                               |           |            |                                                                      |           |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>2.1</b> | <b>COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ DU GROUPE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2025</b>      | <b>6</b>  | <b>2.4</b> | <b>PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE 2ÈME SEMESTRE 2025</b> | <b>26</b> |
| <b>2.2</b> | <b>ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2025</b>                | <b>9</b>  | <b>2.5</b> | <b>ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2025</b>                    | <b>28</b> |
| <b>2.3</b> | <b>SUIVI DES INDICATEURS DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE 2025 PIONEERS</b> | <b>25</b> | <b>2.6</b> | <b>PRINCIPALES CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES</b>                   | <b>28</b> |

## 2.1 COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ DU GROUPE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2025

Les actualités nouvelles par comparaison à celles figurant dans le communiqué de résultats du chiffre d'affaires du premier trimestre 2025 sont signalées par [nouveau] et celles comportant des mises à jour sont signalées par [mis à jour].

### Évolutions de la gouvernance

#### Nomination aux fonctions de Président-directeur général de la société Aéroports de Paris

Les services du Président de la République française ont diffusé le 20 janvier 2025 un communiqué indiquant que ce dernier envisageait la nomination de M. Philippe Pascal en qualité de Président-directeur général de la société Aéroports de Paris. Les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat se sont prononcées respectivement les 5 et 12 février 2025, dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, sur ce projet de nomination.

À l'issue du Conseil d'administration du 18 février 2025, M. Philippe Pascal a été nommé Président-directeur général à compter de cette date<sup>1</sup>.

#### Nomination aux fonctions de Directrice générale déléguée

Sur proposition du Président-directeur général, le Conseil d'administration du 18 février 2025 a nommé Mme Justine Coutard en qualité de Directrice générale déléguée, mandataire social de la société.

#### Nominations au sein du Groupe ADP et évolution de la gouvernance interne

Le 14 mars 2025, sur décision de Philippe Pascal, Président-directeur général, le Groupe ADP a annoncé une évolution de la gouvernance interne, effective immédiatement, visant à renforcer l'agilité, la collégialité et la transversalité dans la prise de décision. Cette réorganisation repose sur deux axes majeurs :

- ◆ Regroupement des directions en cinq pôles afin de favoriser la coordination, le découplage et la cohérence des enjeux internes et externes :
  - ◆ Aménagement, environnement et parties prenantes, sous l'autorité de Justine Coutard, Directrice générale déléguée ;
  - ◆ Opérations et innovation, sous la responsabilité de Régis Lacote, nommé Directeur général adjoint depuis le 14 mars 2025. Il demeure Directeur de l'aéroport Charles-de-Gaulle ;
  - ◆ Finances, stratégie et développement, sous la responsabilité de Christelle de Robillard, ayant pris ses fonctions en tant que Directrice générale adjointe le 7 avril 2025 ;
  - ◆ Simplification, transformation et ressources humaines, sous la responsabilité de Loïc Aubouin, nommé Directeur général adjoint depuis le 14 mars 2025. Il demeure Directeur juridique et des assurances ;
  - ◆ Retail et hospitalité, sous la responsabilité de Mathieu Daubert, nommé Directeur général adjoint depuis le 14 mars 2025.
- ◆ Création d'un Comité de direction générale, composé du Président-directeur général, de la Directrice générale déléguée et des quatre Directeurs généraux adjoints, afin d'accélérer les décisions stratégiques et renforcer la lisibilité de l'organisation.

Le Comité Exécutif conserve son rôle de définition et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe ADP. Cette évolution n'entraîne aucune modification des périmètres de responsabilité, des effectifs cibles ou des compétences exercées. Elle vise à fluidifier les processus décisionnels, renforcer la transversalité des expertises et optimiser l'efficacité de la gouvernance.

### Initiatives stratégiques

#### Concertation volontaire du public relative au projet "CDG & VOUS" [mis à jour]

Du 8 avril 2025 au 8 juillet 2025, le Groupe ADP a mené une concertation publique volontaire, intitulée « CDG & VOUS », afin d'associer l'ensemble des parties prenantes sur la vision d'aménagement de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle. Cette concertation a permis de recueillir l'avis des riverains, salariés, partenaires et acteurs locaux sur les grandes orientations du projet : renforcer l'intermodalité avec le train, accélérer la décarbonation du secteur aérien, mieux intégrer l'aéroport dans ses territoires voisins et créer une contribution positive pour toutes les parties prenantes.

Grâce à 55 événements organisés dans près de 800 communes, ce temps de dialogue a permis d'enrichir les bases de la transformation du Groupe ADP, comme leader d'un nouveau modèle aéroportuaire fondé sur la transition environnementale du secteur aérien et la qualité de service.

Les éléments du projet qui ont été présentés dans ce cadre, notamment les caractéristiques, les phasages et les montants d'investissements, constituent des hypothèses de travail et sont susceptibles d'évoluer en conséquence de la concertation ainsi que lors des procédures d'autorisations environnementales à venir.

Clôturée le 8 juillet, la concertation livrera ses résultats en octobre, afin d'enrichir la préparation du futur plan d'investissements dans une logique de développement acceptable et durable.

<sup>1</sup> Voir [communiqué du 18 février 2025](#) et décision du 18 février 2025 du ministre de l'économie des finances et de l'industrie disponibles sur le site internet de la société dans la section « information réglementée AMF ».

## « Connect France » : Air France et Groupe ADP font drapeau commun, avec le soutien de l'Etat français, pour mieux connecter et faire gagner la France [Nouveau]

Le 20 juin 2025, à l'occasion de la 55ème édition du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget, Air France et le Groupe ADP, avec le soutien de l'État français, ont annoncé le lancement de « Connect France », un partenariat stratégique visant à faire du hub de Paris-Charles de Gaulle un acteur de référence mondial en matière de connectivité, d'expérience client et de décarbonation.

Cette initiative commune repose sur une feuille de route ambitieuse pour relever les défis concurrentiels internationaux, préserver la souveraineté aérienne française, et renforcer l'attractivité économique et touristique du pays. Connect France vise à renforcer la coopération existante entre Air France et Groupe ADP à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle, en s'appuyant sur leurs atouts respectifs et en déployant des projets concrets.

Parmi ces projets :

- ♦ la mise en place dès l'été 2025 d'un *short connexion pass* pour mieux réussir les correspondances courtes à Paris,
- ♦ une refonte d'ici fin 2026 de la dénomination des terminaux de Paris-Charles de Gaulle pour un parcours passagers plus lisible,
- ♦ le développement d'une nouvelle offre de *stop-overs* pour valoriser Paris et sa région,
- ♦ la transformation du Terminal 2E Hall K en vitrine du savoir-faire français.

Les deux groupes s'engagent également à accélérer le développement des carburants d'aviation durables, à renforcer leur coopération en matière de performance opérationnelle, d'innovation et d'enjeux environnementaux.

Ce partenariat marque une nouvelle ère de collaboration étroite entre les deux acteurs majeurs du transport aérien en France, au service de la compétitivité du hub d'Air France.

## Reconnaissance de la qualité de service des aéroports du groupe par le classement Skytrax 2025

Selon les World Airport Awards 2025, dévoilés le 9 avril 2025 par l'organisme Skytrax, 8 aéroports du Groupe ADP figurent dans le Top 100 des meilleurs aéroports du monde. Parmi eux, Paris-CDG est élu "meilleur aéroport européen" pour la quatrième année consécutive et se classe au 7<sup>ème</sup> rang mondial, tandis que Paris-Orly conserve la 30<sup>ème</sup> place des meilleurs aéroports du monde.

Ces résultats récompensent l'engagement des équipes du Groupe ADP en faveur de la qualité de service et attestent des atouts du groupe pour devenir une référence mondiale en matière d'hospitalité aéroportuaire.

## Feuille de route stratégique 2025 Pioneers [mis à jour]

Pour ce 1<sup>er</sup> semestre 2025, les actions engagées dans le cadre de la feuille de route 2025 Pioneers se sont poursuivies conformément aux ambitions définies. À fin juin 2025, le point d'avancement fait état de 6 indicateurs atteints sur les 20 suivis, dont deux l'avaient déjà été à fin 2024 ; il s'agit du KPI n°14 « Appuyer la généralisation des procédures de descentes continues entre 2023 et 2025 à Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly » et le KPI n°18 « Prendre en compte un critère RSE dans la rémunération de 100 % des collaborateurs ». Les quatre indicateurs désormais atteints eux-aussi sont les suivants :

- ♦ KPI n°6 "Déployer le concept Extime *retail* et hospitalité à Paris et engager le déploiement de deux pans d'activités dans des terminaux en dehors des plates-formes parisiennes",
- ♦ KPI n°9 "Ouvrir le nouveau pôle multimodal de Paris-Orly, avec la mise en service de la gare de la ligne 14, en 2024 et rendre possible la mise en service ou la construction de 8 lignes supplémentaires de transports en commun pour connecter les aéroports franciliens aux territoires riverains",
- ♦ KPI n°10 "Préserver 25 % de surfaces pour la biodiversité à Paris-CDG et 30 % à Paris-Orly et Paris-Le Bourget, et doter les aéroports du groupe d'une trajectoire pour améliorer leur indice de biodiversité d'ici 2030",
- ♦ KPI n°15 "Faciliter la réalisation de 80 % d'achats locaux franciliens, dont 20 % auprès de PME, sous réserve de la législation en matière de commande publique".

S'agissant des deux indicateurs KPI n°4 : « Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle une facilitation biométrique dans leur parcours au départ » et le KPI n°16 : « Déployer 120 expérimentations en matière d'innovations sociétales, environnementales et opérationnelles d'ici 2025, dont 30 conduisant à une industrialisation », leur trajectoire laisse à penser qu'ils ne pourront pas être pleinement atteints d'ici la fin 2025, conformément aux indications partagées fin 2024<sup>2</sup>.

L'évaluation périodique montre par ailleurs que 5 indicateurs affichent de bons résultats à fin juin 2025, mais sont aujourd'hui considérés comme à risque et pourraient n'être atteints que partiellement d'ici la fin de l'année 2025 :

- ♦ KPI 1 "Faire partir 65 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée", bien que le niveau de ponctualité soit en hausse à Paris-CDG et Paris-Orly par rapport à la tendance observée ces dernières années, un risque significatif subsiste sur le second semestre en raison de la forte saisonnalité.
- ♦ KPI n°2 "Réduire de 7% les émissions CO2 moyennes au roulage avion par catégorie d'appareils à Paris-CDG et Paris-Orly", l'objectif devrait être atteint pour Paris-CDG (toutes catégories d'avions) et sur les moyens-porteurs à Paris-Orly, mais reste compromis pour les gros porteurs à Paris-Orly, en raison de travaux de réhabilitation qui ont débuté en 2025.
- ♦ KPI n°5 "Atteindre une note ACI/ASQ de 4 en matière de satisfaction passagers", bien que des progrès significatifs aient été réalisés, cet objectif pourrait s'avérer difficile à atteindre d'ici fin 2025.

<sup>2</sup> Voir [communiqué du 19 février 2025](#).

- ◆ KPI n°7 "Installer les plates-formes parisiennes au meilleur niveau européen en matière de correspondance train-avion en augmentant de 50 % à Paris-CDG le nombre de passagers en correspondance train-avion et en le doublant à Paris-Orly", l'objectif est déjà atteint à Paris-Orly avec la mise en service en 2024 de la ligne 14. A Paris- CDG, en revanche, l'objectif ne pourra être atteint que partiellement, malgré plusieurs initiatives complémentaires déjà engagées. Parmi elles, le CDG Express, viendra renforcer significativement l'offre multimodale d'ici 2027.
- ◆ KPI n°20 "Former 100 % des collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et compliance", malgré des taux très élevés, la rotation naturelle des collaborateurs compromet l'atteinte de l'objectif.

Le Groupe reste attentif aux progrès réalisés sur l'ensemble des objectifs, y compris pour ceux qui ne pourront pas être atteints dans les délais prévus, et poursuivra ses efforts au-delà de la feuille de route 2025 Pioneers.

Tous les autres objectifs mesurés par les indicateurs de la feuille de route 2025 Pioneers devraient être atteints à horizon fin 2025.

Le suivi détaillé de l'ensemble des indicateurs figure en page 25 du présent communiqué.

## L'agence de notation extra-financière ESG Score relève la note du Groupe ADP à AAA+ [Nouveau]

Engagé dans une démarche de notation sollicitée auprès de l'agence de notation ESG Score, le Groupe ADP voit sa note rehaussée à AAA+ [92/100] en juin 2025 vs AA+ (89/100) en décembre 2023.

Pour l'agence, dont la méthode d'évaluation est élaborée à partir des référentiels des normes internationales et d'une base DATA de bonnes pratiques ESG, "la poursuite des projets liés à la transition énergétique et à la maîtrise des impacts environnementaux des activités a été permise grâce à la qualité du plan RSE engagé." Lancé en 2022, le plan "2025 Pioneers for Trust" du Groupe ADP porte sur l'ensemble de ses responsabilités extra-financières.

## Éléments financiers

### Émission d'un nouvel emprunt obligataire

Le 13 mars 2025, Aéroports de Paris a réalisé avec succès une nouvelle émission obligataire d'un montant total de 1 milliard d'euros, répartie en deux tranches :

- ◆ une première tranche de 500 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans, assortie d'un coupon au taux fixe de 3,500 % ;
- ◆ une seconde tranche de 500 millions d'euros, d'une maturité de 11 ans, assortie d'un coupon au taux fixe de 3,750 %.

Le produit net de cet émission a été utilisé pour financer le rachat et le remboursement d'emprunts obligataires, ainsi que d'autres remboursements.

### Rachat partiel d'un emprunt obligataire

Le 21 mars 2025, Aéroports de Paris a finalisé le rachat de 250 millions d'euros de ses obligations à échéance 2026 portant un coupon de 2,125 %. Lancée le 13 mars 2025, cette opération fait suite au règlement-livraison de son émission obligataire à double tranche de 1 milliard d'euros et s'inscrit dans la politique de gestion dynamique du profil de la dette de la Société. A l'issue de cette opération, 750 millions d'euros d'obligations à échéance 2026 restent en circulation.

## S&P Global Ratings confirme la notation de crédit du Groupe ADP à A-, avec une perspective stable [Nouveau]

Le 16 mai 2025, l'agence S&P Global Ratings a confirmé la notation de crédit du Groupe ADP à A-, assortie d'une perspective stable. Cette décision reflète la solidité du modèle économique, le positionnement géographique stratégique du Groupe ADP aux abords de la capitale française, ainsi que sa capacité à générer des résultats robustes dans un contexte macroéconomique incertain. S&P met en avant la résilience du trafic passagers, la place centrale du hub parisien dans le paysage européen et la qualité du portefeuille international. Le rapport introduit par ailleurs une évolution positive de la méthodologie d'analyse du risque associé aux activités à l'international en s'appuyant désormais sur le cash-flow opérationnel plutôt que sur la notion d'EBITDA, ce qui reflète plus fidèlement le modèle d'Aéroports de Paris et de ses participations. Enfin, l'agence indique qu'une amélioration de la visibilité réglementaire, notamment dans le cadre du futur Contrat de Régulation Economique, attendu à partir de 2027, pourrait soutenir une évolution positive de la notation.

## Ajustement de la politique de distribution au titre de 2025 [Nouveau]

Ainsi qu'annoncé dans le communiqué du 1<sup>er</sup> juillet 2025, le résultat net part du groupe du premier semestre 2025 est affecté par l'accroissement, temporaire, de la fiscalité en France et par des effets comptables liés aux variations anormalement élevées des taux de change. Dans ce contexte, le conseil d'administration d'Aéroports de Paris, dans sa séance du 30 juillet 2025, a décidé de proposer, sous réserve l'approbation des actionnaires en assemblée générale, l'ajustement de la politique de distribution du dividende de 60% du résultat net part du groupe au titre de 2025 en introduisant un plancher de 3,00 euros par action. L'introduction de ce plancher dans la politique de dividende du groupe pour 2025 apporte aux actionnaires, sous réserve de leur décision en assemblée générale, un rendement minimum en limitant le risque de volatilité à la baisse sur les dividendes.



## 2.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2025

### 2.2.1 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS SEMESTRIELS

#### Comptes consolidés 1er semestre 2025

| (en millions d'euros)                | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 | Variation 1er semestre 2025/1er semestre 2024 |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>            | <b>3 163</b>      | <b>2 887</b>      | <b>+276 M€</b>                                |
| <b>EBITDA courant</b>                | <b>1 025</b>      | <b>943</b>        | <b>+82 M€</b>                                 |
| <b>Résultat opérationnel courant</b> | <b>441</b>        | <b>681</b>        | <b>(240) M€</b>                               |
| <b>Résultat opérationnel</b>         | <b>444</b>        | <b>687</b>        | <b>(243) M€</b>                               |
| <b>Résultat financier</b>            | <b>(168)</b>      | <b>(79)</b>       | <b>-89 M€</b>                                 |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>   | <b>97</b>         | <b>347</b>        | <b>(250) M€</b>                               |

#### Chiffre d'affaires

| (en millions d'euros)                          | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 | Var. 2025/2024 |
|------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                      | <b>3 163</b>      | <b>2 887</b>      | <b>+276 M€</b> |
| Activités aéronautiques                        | 1 043             | 969               | +74 M€         |
| Commerces et services                          | 1 039             | 924               | +115 M€        |
| <i>Dont Extime Duty Free Paris</i>             | <i>407</i>        | <i>382</i>        | <i>+25 M€</i>  |
| <i>Dont Extime Travel Essentials Paris</i>     | <i>90</i>         | <i>82</i>         | <i>+8 M€</i>   |
| Immobilier                                     | 189               | 174               | +15 M€         |
| International et développements aéroportuaires | 972               | 883               | +89 M€         |
| <i>Dont TAV Airports</i>                       | <i>823</i>        | <i>732</i>        | <i>+91 M€</i>  |
| <i>Dont AIG</i>                                | <i>141</i>        | <i>126</i>        | <i>+15 M€</i>  |
| Autres activités                               | 82                | 95                | (13) M€        |
| Eliminations et résultats internes             | (162)             | (158)             | -4 M€          |

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 3 163 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025, en hausse de +9,6 % (+276 M€) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024, du fait principalement de la croissance du trafic sur :

- ♦ le chiffre d'affaires des Activités aéronautiques à Paris, en hausse de +7,6 % (+74 M€), à 1 043 millions d'euros ;
- ♦ le chiffre d'affaires des Commerces & services à Paris, en hausse de +12,4 % (+115 M€), à 1 039 millions d'euros ;
- ♦ le chiffre d'affaires du segment International & développements aéroportuaires, notamment chez TAV Airports, en hausse de +10,1 % (+89 M€), à 972 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à (162) millions d'euros, un niveau stable par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## EBITDA COURANT

| (en millions d'euros)                     | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 | Var. 2025/2024 |               |
|-------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                 | <b>3 163</b>      | <b>2 887</b>      | <b>+276 M€</b> | <b>+9,6 %</b> |
| Charges courantes                         | (2 178)           | (2 004)           | -174 M€        | +8,7 %        |
| Achats consommés                          | (461)             | (442)             | -19 M€         | +4,3 %        |
| Services externes                         | (738)             | (690)             | -48 M€         | +7,0 %        |
| Charges de personnel                      | (664)             | (587)             | -77 M€         | +13,1 %       |
| Impôts et taxes                           | (268)             | (245)             | -23 M€         | +9,4 %        |
| Autres charges d'exploitation             | (48)              | (40)              | -8 M€          | +20,0 %       |
| Autres charges et produits                | 40                | 60                | -20 M€         | -33,3 %       |
| <b>EBITDA courant</b>                     | <b>1 025</b>      | <b>943</b>        | <b>+82 M€</b>  | <b>+8,7 %</b> |
| Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires | 32,4 %            | 32,7 %            | -0,3 pts       |               |

Le montant des charges courantes du groupe s'établit à (2 178) millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025, en hausse de 8,7 % (-174 M€). Les charges courantes du groupe se répartissent ainsi :

- ◆ Les achats consommés s'établissent à (461) millions d'euros, en hausse de 4,3 % (-19 M€), en raison de la croissance de l'activité, conduisant à une hausse des achats et marchandises vendues, ainsi que de l'intégration dans les comptes des charges portées par P/S et PEG.
- ◆ Les charges liées aux services externes s'établissent à (738) millions d'euros, en hausse de 7,0 % (-48 M€), du fait notamment de :
  - ◆ la hausse des charges de prestations de services de 10,3 % (-33 M€), notamment relatives à la sûreté et aux PHMR (accueil et assistance des personnes handicapées ou à mobilité réduite) en lien avec la hausse de l'activité à Paris ;
  - ◆ la hausse des charges liées aux autres services et charges externes de 3,5 % (-9 M€). La hausse de diverses charges est partiellement compensée par les moindres charges relatives au partenariat avec le Comité d'organisation des JOP de Paris 2024, comptabilisées au 1<sup>er</sup> semestre 2024.
- ◆ Les charges de personnel s'établissent à (664) millions d'euros, en hausse de 13,1 % (-77 M€). Cette hausse s'explique notamment par :
  - ◆ les charges de personnel de TAV Airports, en hausse de 18,2 % (-44 M€), liée à des hausses de salaire en Turquie sous l'effet de l'inflation et, dans une moindre mesure, de la hausse des effectifs ;
  - ◆ l'effet de périmètre défavorable résultant de l'intégration de P/S et PEG dans les comptes consolidés du groupe.
- ◆ Le montant des impôts et taxes s'établit à (268) millions d'euros, en hausse de 9,4 % (-23 M€), du fait principalement de la hausse du montant des taxes foncières à Paris, en raison de :
  - ◆ l'effet défavorable, pour 7 millions d'euros, de la revalorisation des bases foncières en lien avec l'inflation ;
  - ◆ l'effet de base défavorable d'un dégrèvement de taxe foncière pour 8 millions d'euros comptabilisé au 1<sup>er</sup> semestre 2024.
- ◆ Les autres charges d'exploitation s'élèvent à (48) millions d'euros, en hausse de 20,0 % (-8 M€).
- ◆ Les autres charges et produits représentent un produit net de 40 millions d'euros, en baisse de -33,3 % (-20 M€) du fait de :
  - ◆ l'effet de base défavorable d'une reprise de provision de 13 millions d'euros, relative à l'accueil des JOP 2024, comptabilisée au 1<sup>er</sup> semestre 2024 ;
  - ◆ la baisse de produits indemnitaires relatifs au projet CDG Express, en lien avec l'avancement du projet.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, l'EBITDA courant consolidé du groupe s'élève à 1 025 millions d'euros, en hausse de 8,7 % (+82 M€). La marge s'établit à 32,4 % du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2025, en baisse de -0,3 pts.

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), l'EBITDA courant hors one-offs du groupe s'élève à 1 023 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025, contre 941 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit une hausse de 8,7 % (+82 M€). La marge hors one-offs s'élève à 32,4% du chiffre d'affaires au 1<sup>er</sup> semestre 2025, en baisse de -0,2 pt par comparaison à la marge d'EBITDA hors one-offs du 1<sup>er</sup> semestre 2024. La liste des éléments "one-offs" relatifs au 1<sup>er</sup> semestres 2025 et 2024, ainsi que le calcul de l'EBITDA hors one-offs pour ces deux semestres sont détaillés ci dessous.

## 1er semestre 2024 hors one-offs

| <i>en millions d'euros</i>                        | 1er semestre 2024 | Détails                                                                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| EBITDA courant publié                             | 943               |                                                                           |
| Total des éléments one-offs                       | -2                |                                                                           |
| <i>dont chiffre d'affaires</i>                    | 6                 | <i>Gain sur avoir</i>                                                     |
| <i>dont charges courantes</i>                     | -8                | <i>Dégrèvements de taxe foncière à Paris ; dépenses liés aux JOP 2024</i> |
| EBITDA courant hors one-offs                      | 941               |                                                                           |
| Marge d'EBITDA courant hors one-offs (en % du CA) | 32,6%             |                                                                           |

## 1er semestre 2025 hors one-offs

| <i>en millions d'euros</i>                | 1er semestre 2025 | Détails                                                          |
|-------------------------------------------|-------------------|------------------------------------------------------------------|
| EBITDA courant publié                     | 1 025             |                                                                  |
| Total des éléments one-offs               | -1                |                                                                  |
| <i>dont chiffre d'affaires</i>            | 1                 | <i>Contribution de PS au titre de 2024 comptabilisée en 2025</i> |
| <i>dont autres charges et produits</i>    | -2                | <i>Indemnité reçue</i>                                           |
| EBITDA courant hors one-offs              | 1 023             |                                                                  |
| Marge d'EBITDA hors one-offs (en % du CA) | 32,4%             |                                                                  |

## Résultat net part du groupe

| (en millions d'euros)                                                                              | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 | Var. 2025/2024 |                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|----------------|
| <b>EBITDA courant</b>                                                                              | <b>1 025</b>         | <b>943</b>           | <b>+82 M€</b>  | <b>+8,7 %</b>  |
| Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises | (474)                | (262)                | -212 M€        | +80,9 %        |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence                                        | (110)                | -                    | -110 M€        | - %            |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                               | <b>441</b>           | <b>681</b>           | <b>-240 M€</b> | <b>-35,2 %</b> |
| Autres produits et charges opérationnels non courants                                              | 3                    | 6                    | -3 M€          | -50,0 %        |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                       | <b>444</b>           | <b>687</b>           | <b>-243 M€</b> | <b>-35,4 %</b> |
| Résultat financier                                                                                 | (168)                | (79)                 | -89 M€         | +112,7 %       |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                        | <b>276</b>           | <b>608</b>           | <b>-332 M€</b> | <b>-54,6 %</b> |
| Impôts sur les résultats                                                                           | (205)                | (149)                | -56 M€         | +37,6 %        |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                                                      | <b>71</b>            | <b>459</b>           | <b>-388 M€</b> | <b>-84,5 %</b> |
| Résultat net des activités non poursuivies                                                         | -                    | 1                    | -1 M€          | - %            |
| <b>Résultat net</b>                                                                                | <b>71</b>            | <b>460</b>           | <b>-389 M€</b> | <b>-84,6 %</b> |
| Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle                                    | (26)                 | 113                  | -139 M€        | -123,0 %       |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                                                                 | <b>97</b>            | <b>347</b>           | <b>-250 M€</b> | <b>-72,0 %</b> |

Les dotations aux amortissements et dépréciations s'établissent à (474) millions d'euros, en hausse de 80,9 % (-212 M€) en raison d'un effet de base défavorable lié à la reprise de dépréciation de 152 millions d'euros enregistrée au 1<sup>er</sup> semestre 2024, suite à l'extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman.

- ♦ Le résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à (110) millions d'euros, en baisse de -110 millions d'euros, du fait notamment de variations anormalement élevées des taux de change (TRY, INR vs. EUR), générant des effets comptables "non-cash" défavorables<sup>3</sup>.
- ♦ la dépréciation de la livre turque, supérieure à l'inflation locale, entraînant une charge d'impôt différé dans les comptes des filiales de TAV Airports consolidées par mise en équivalence, notamment TAV Antalya, et affectant la quote-part de résultat de ces sociétés<sup>3</sup> ;
- ♦ la dépréciation de la roupie indienne par rapport à l'euro, générant une perte de change pesant sur la quote-part de résultat de GMR Airports<sup>5</sup>.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat opérationnel courant s'établit à 441 millions d'euros, en baisse de -35,2 % (-240 M€) et le résultat opérationnel à 444 millions d'euros, en baisse de -35,4 % (-243 M€).

Le résultat financier s'établit à (168) millions d'euros, soit un repli de 112,7 % (-89 M€), du fait notamment de :

- ♦ la dépréciation de la livre turque par rapport à l'euro et au dollar, générant des pertes de change de TAV Airports<sup>3</sup> ;
- ♦ l'effet de base défavorable de gains de change et de gains sur produits de trésorerie comptabilisés au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour 20 et 21 millions d'euros respectivement ;
- ♦ la variation de la juste valeur, pour (13) millions d'euros, des obligations convertibles FCCBs (Foreign Currency Convertible Bonds) et options associées mises en place depuis 2023 dans le cadre de la fusion entre GIL et GAL<sup>4</sup>.

La charge d'impôt sur les résultats s'élève à (205) millions d'euros, contre une charge d'impôt de (149) millions d'euros au cours de la même période en 2024, en raison des effets défavorables de :

- ♦ l'application en 2025 de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises, pour un montant de (64) millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025. Le traitement comptable de cette contribution conduit à un impact plus marqué au 1<sup>er</sup> semestre<sup>6</sup> ;
- ♦ la dépréciation de la livre turque, supérieure à l'inflation locale, dans les comptes de certaines sociétés de TAV Airports, générant une charge d'impôt différé<sup>5</sup>.

Le résultat net s'élève à 71 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025, en baisse de -84,6 % (-389 M€) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le résultat net part des minoritaires est en baisse de -123,0 % (-139 M€), à (26) millions d'euros, en lien avec la détérioration du résultat net de TAV Airports, détenu à 46,12%, et d'AIG, détenu à 51 %, impactés respectivement par des effets de change, et par l'effet de base défavorable de la reprise de dépréciation enregistrée en 2024.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit à 97 millions d'euros, en baisse de -72,0 % (-250 M€) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024, en raison des effets mentionnés ci-dessus, notamment l'effet des variations anormalement élevées des taux de change<sup>3</sup>, pour (104) millions d'euros.

<sup>3</sup> Voir le [communiqué de presse du 1<sup>er</sup> juillet 2025](#).

<sup>4</sup> Voir le [communiqué de presse du 19 mars 2023](#).

En excluant l'impact des éléments ponctuels (éléments "one-offs"), le RNPG hors one-offs s'élève à 171 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025, contre 291 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, soit une baisse de (41,2 %) (-120 M€). La liste des éléments "one-offs" relatifs aux 1<sup>er</sup> semestres 2025 et 2024, ainsi que le calcul du RNPG hors one-offs pour ces deux semestres sont détaillés ci dessous.

### 1er semestre 2024 hors one-offs

| <i>en millions d'euros - net des intérêts minoritaires</i> | <b>1er semestre 2024</b> | <b>Détails</b>                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Résultat net part du groupe publié                         | 347                      |                                                                                                                          |
| Total des éléments one-offs                                | -56                      |                                                                                                                          |
| <i>dont éléments one-offs à l'EBITDA courant</i>           | -2                       |                                                                                                                          |
| <i>dont dot. aux amortissements et dépréciations</i>       | -56                      | Reprise de provision AIG pour extension de la concession ;<br>Mises au rebut lié à inventaire de la base d'actif à Paris |
| <i>dont résultat financier</i>                             | 1                        | Produits sur FCCBs & autres                                                                                              |
| Résultat net part du groupe hors one-offs                  | 291                      |                                                                                                                          |

### 1er semestre 2025 hors one-offs

| <i>en millions d'euros - net des intérêts minoritaires</i> | <b>1er semestre 2025</b> | <b>Détails</b>                                          |
|------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------|
| Résultat net part du groupe publié                         | 97                       |                                                         |
| Total des éléments one-offs                                | 74                       |                                                         |
| <i>dont éléments one-offs à l'EBITDA</i>                   | -                        |                                                         |
| <i>dont dot. aux amortissements et dépréciations</i>       | 7                        | Dépréciations d'actifs immobiliers et à l'international |
| <i>dont résultat financier</i>                             | -2                       | Complément d'une provision à l'international            |
| <i>dont impôts sur les résultats</i>                       | 69                       | Surcharge d'impôts sur les sociétés en France et autres |
| Résultat net part du groupe hors one-offs                  | 171                      |                                                         |

## ANALYSE PAR SEGMENT

### Activités aéronautiques – Plateformes parisiennes

| (en millions d'euros)                                   | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 | Var. 2025/2024 |                |
|---------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                               | <b>1 043</b>      | <b>969</b>        | <b>+74 M€</b>  | <b>+7,6 %</b>  |
| Redevances aéronautiques                                | 628               | 578               | +50 M€         | +8,7 %         |
| <i>Redevances passagers</i>                             | 413               | 370               | +43 M€         | +11,6 %        |
| <i>Redevances atterrissage</i>                          | 131               | 126               | +5 M€          | +4,0 %         |
| <i>Redevances stationnement</i>                         | 84                | 82                | +2 M€          | +2,4 %         |
| Redevances spécialisées                                 | 146               | 128               | +18 M€         | +14,1 %        |
| Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire | 257               | 252               | +5 M€          | +2,0 %         |
| Autres produits                                         | 12                | 11                | +1 M€          | +9,1 %         |
| <b>EBITDA courant</b>                                   | <b>250</b>        | <b>219</b>        | <b>+31 M€</b>  | <b>+14,2 %</b> |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                    | <b>38</b>         | <b>22</b>         | <b>+16 M€</b>  | <b>+72,7 %</b> |
| EBITDA courant/Chiffre d'affaires                       | 24,0 %            | 22,6 %            | 1,4 pts        | -              |
| Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires        | 3,6 %             | 2,3 %             | 1,3 pts        | -              |

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, le chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de 7,6 % (+74 M€), à 1 043 millions d'euros.

Le produit des redevances aéronautiques (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de 8,7 % (+50 M€), à 628 millions d'euros du fait de l'augmentation du trafic et de la hausse de 4,5 % en moyenne des tarifs des redevances depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025<sup>5</sup>. Il est composé :

- ♦ du produit de la redevance par passager, en hausse de 11,6 % (+43 M€), portée par la progression du trafic passagers (+4,5 %), ainsi que la hausse de la part du trafic international (+ 0,9 pt) ;
- ♦ du produit de la redevance d'atterrissage, en hausse de 4,0 % (+5 M€), liée à l'augmentation des mouvements d'avions (+4,6 %) ;
- ♦ du produit de la redevance de stationnement, en hausse de 2,4 % (+2 M€).

Le produit des redevances spécialisées (redevances accessoires et redevance d'assistance aux PHMR) est en hausse de 14,1 % (+18 M€), à 146 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du trafic et par l'augmentation des tarifs, notamment pour la redevance d'assistance aux PHMR<sup>6</sup>, dont les tarifs ont augmenté d'environ 25 % depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire sont en hausse de 2,0 % (+5 M€), à 257 millions d'euros. En application de la loi de finances pour 2025, la part des coûts relatifs aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire non couverts par le tarif de sûreté et de sécurité et restant ainsi à la charge d'Aéroports de Paris (dite « ticket modérateur ») a été rehaussée à 8 %<sup>7</sup>. Ainsi, au 1<sup>er</sup> semestre 2025, la croissance de l'activité est partiellement compensée par l'accroissement de ce manque à gagner.

Les autres produits sont en hausse de 9,1 % (+1 M€), à 12 millions d'euros. Ces produits sont constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'aires aéronautiques et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers.

L'EBITDA courant du segment est en hausse de 14,2 % (+31 M€) à 250 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant du segment est en hausse de 72,7 % (+16 M€), à 38 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

<sup>5</sup> Par sa décision n°2024-087 du 12 décembre 2024, publiée le 16 janvier 2025, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026. Cette homologation s'est traduite, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, par une hausse des redevances de +4,5 % en moyenne, une hausse de la redevance PHMR de + 25 % en moyenne et de +5,5 % en moyenne pour l'aéroport de Paris-Le Bourget. Les tarifs des redevances applicables pour les aéroports parisiens figurent sur le [site internet](#).

<sup>6</sup> Redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

<sup>7</sup> Contre 6 % précédemment.

## Commerces et services – Plateformes parisiennes

| (en millions d'euros)                                   | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 | Var. 2025/2024 |                |
|---------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                               | <b>1 039</b>      | <b>924</b>        | <b>+115M€</b>  | <b>+12,4 %</b> |
| Activités commerciales                                  | 717               | 576               | +141M€         | +24,5 %        |
| <i>Extime Duty Free Paris</i>                           | 407               | 382               | +25M€          | +6,5 %         |
| <i>Extime Travel Essentials Paris (ex. Relay@ADP)</i>   | 92                | 83                | +9M€           | +10,8 %        |
| <i>Autres Boutiques et Bars &amp; restaurants</i>       | 63                | 62                | +1M€           | +1,6 %         |
| <i>Publicité</i>                                        | 26                | 27                | -1M€           | -3,7 %         |
| <i>Société de Distribution Aéroportuaire Croatie</i>    | 10                | -                 | -M€            | - %            |
| <i>Autres produits commerciaux et d'hospitalité</i>     | 119               | 22                | +97M€          | +440,9 %       |
| Parcs et accès                                          | 88                | 88                | -M€            | - %            |
| Prestations industrielles                               | 114               | 106               | +8M€           | +7,5 %         |
| Recettes locatives                                      | 104               | 99                | +5M€           | +5,1 %         |
| Autres produits                                         | 15                | 53                | -38M€          | -71,7 %        |
| <b>EBITDA courant</b>                                   | <b>372</b>        | <b>341</b>        | <b>+31M€</b>   | <b>+9,1 %</b>  |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                    | <b>290</b>        | <b>275</b>        | <b>+15M€</b>   | <b>+5,5 %</b>  |
| <i>EBITDA courant/Chiffre d'affaires</i>                | 35,8 %            | 36,9 %            | -1,1 pts       | -              |
| <i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i> | 27,9 %            | 29,8 %            | -1,9 pts       | -              |

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, le chiffre d'affaires du segment Commerces et services, est en hausse de 12,4 % (+115 M€), à 1 039 millions d'euros. Par rapport à la même période en 2024, le segment intègre désormais les contributions des sociétés P/S et PEG acquises en octobre 2024 et de SDA Croatie, dont les comptes ont été reclassés au sein du segment depuis les résultats annuels 2024. En excluant ces effets, le chiffre d'affaires du segment s'établirait en hausse de 17 M€ (+1,8%).

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales** se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité. Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de 24,5 % (+141 M€), à 717 millions d'euros, en prenant en compte :

- ♦ le chiffre d'affaires d'**Extime Duty Free Paris**, d'**Extime Travel Essentials** et des **Autres Boutiques et Bars & Restaurants**, en hausse de 25 M€, 9 M€ et 1 M€ respectivement, portés notamment par la hausse du trafic, en particulier international (+ 6,5 %) ;
- ♦ le chiffre d'affaires de la **publicité**, en baisse de -1 M€, du fait de l'effet de base défavorable lié à la forte demande au 1<sup>er</sup> semestre 2024, à l'approche des JOP 2024 ;
- ♦ le chiffre d'affaires de **SDA Croatie**, désormais comptabilisé dans ce segment, pour 10 millions d'euros ;
- ♦ les **autres produits commerciaux et d'hospitalité**, en hausse de 97 M€, principalement sous l'effet de l'intégration du chiffre d'affaires de P/S et PEG acquises en octobre 2024, du reclassement des services d'hospitalité au sein de ces produits depuis les résultats annuels 2024.

Le chiffre d'affaires des parkings est stable à 88 millions d'euros, l'effet de hausse du trafic étant compensé par le report de certains passagers vers les transports en commun, notamment la ligne 14 du métro, desservant Paris-Orly depuis le mois de juin 2024.

Le chiffre d'affaires des prestations industrielles (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de 7,5 % (+8 M€), à 114 millions d'euros.

Le produit des recettes locatives (locations de locaux en aéroports) est en hausse de 5,1 % (+5 M€), à 104 millions d'euros.

Les recettes des autres produits (essentiellement constitués de prestations internes) sont en baisse de -71,7 % (-38 M€), à 15 millions d'euros du fait :

- ♦ de la baisse des recettes issues des refacturations d'études et travaux relatifs aux projets SGP (Société des Grands Projets) notamment dans la mesure où la station de Métro Aéroport d'Orly a été livrée en juin 2024 ;
- ♦ du reclassement des activités d'hospitalités vers la ligne "Autres produits commerciaux et d'hospitalité" depuis les résultats annuels 2024.

L'EBITDA courant du segment est en hausse de 9,1 % (+31 M€), à 372 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant est en hausse de 5,5 %, (+15 M€) à 290 millions d'euros, impacté par l'effet de la hausse des amortissements en lien avec l'acquisition de P/S et de PEG.

## Immobilier – Plateformes parisiennes

|                                                         | Half-year 2025 | Half-year 2024 | Change 2025/2024 |               |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------|---------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                               | <b>189</b>     | <b>174</b>     | <b>+15 M€</b>    | <b>+8,6 %</b> |
| Chiffre d'affaires externe                              | 163            | 153            | +10 M€           | +6,5 %        |
| <i>Terrains</i>                                         | 67             | 62             | +5 M€            | 8,1 %         |
| <i>Bâtiments</i>                                        | 61             | 56             | +5 M€            | +8,9 %        |
| <i>Autres</i>                                           | 35             | 35             | - M€             | - %           |
| Chiffre d'affaires interne                              | 26             | 21             | +5 M€            | 23,8 %        |
| <b>EBITDA courant</b>                                   | <b>120</b>     | <b>119</b>     | <b>+1 M€</b>     | <b>+0,8 %</b> |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                    | <b>84</b>      | <b>91</b>      | <b>-7 M€</b>     | <b>-7,7 %</b> |
| <i>EBITDA courant/Chiffre d'affaires</i>                | 63,5 %         | 68,4 %         | -4,9 pts         | -             |
| <i>Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires</i> | 44,4 %         | 52,3 %         | -7,9 pts         | -             |

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, le chiffre d'affaires du segment Immobilier, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de 8,6 % (+15 M€), à 189 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires externe, réalisé avec des tiers, est en hausse de 6,5 % (+10 M€), à 163 millions d'euros, du fait de loyers additionnels relatifs à des bâtiments livrés, acquis ou mis en location à des tiers en 2024 et de l'effet de l'application contractuelle d'indexations des loyers, malgré le ralentissement des indices de référence.

Le chiffre d'affaires interne est en hausse de 23,8 % (+5 M€), à 26 millions d'euros.

L'EBITDA courant du segment est en hausse de 0,8 % (+1 M€), à 120 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant est en baisse de -7,7 % (-7 M€), à 84 millions d'euros, du fait d'une dépréciation d'un actif immobilier.



## International et développements aéroportuaires

| (en millions d'euros)                            | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 | Var. 2025/2024 |                |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                        | <b>972</b>        | <b>883</b>        | <b>+89 M€</b>  | <b>+10,1 %</b> |
| ADP International                                | 148               | 142               | +6 M€          | +4,2 %         |
| dont AIG                                         | 141               | 126               | +15 M€         | 11,9 %         |
| TAV Airports                                     | 823               | 732               | +91 M€         | +12,4 %        |
| <b>EBITDA courant</b>                            | <b>273</b>        | <b>242</b>        | <b>+31 M€</b>  | <b>+12,8 %</b> |
| Quote-part de résultat des MEE                   | (112)             | 1                 | -113 M€        | - %            |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>             | <b>31</b>         | <b>282</b>        | <b>-251 M€</b> | <b>-89,0 %</b> |
| EBITDA courant/Chiffre d'affaires                | 28,1 %            | 27,4 %            | 0,7 pts        | -              |
| Résultat opérationnel courant/Chiffre d'affaires | 3,2 %             | 31,9 %            | -28,7 pts      | -              |

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, le chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires est en hausse de 10,1 % (+89 M€), à 972 millions d'euros.

Par rapport à la même période en 2024, le segment n'intègre plus ADP Ingénierie, cédée en octobre 2024, et SDA Croatie, dont les comptes ont été reclassés dans le segment Commerces & Services depuis les résultats annuels 2024. En excluant ces effets, le chiffre d'affaires s'établirait en hausse de 106 M€ (+12,2%).

Le chiffre d'affaires de TAV Airports est en hausse de 12,4 % (+91 M€) à 823 millions d'euros, du fait notamment de la hausse de 3,9 % du trafic de TAV Airports et des hausses des prix des services rendus. L'évolution du chiffre d'affaires est tirée en particulier par :

- ◆ les sociétés de services de TAV Airports, notamment BTA (restauration aéroportuaire) en hausse de 29,3 % (+19 M€), Havas (assistance en escale) en hausse de 11,3 % (+14 M€), TAV IT en hausse de 43,9 % (+11 M€) et TAV OS (salons aéroportuaires) en hausse de 11,4 % (+9 M€) ;
- ◆ les actifs aéroportuaires de TAV Airports, notamment en Géorgie, en hausse de 15,7% (+9 M€) et à Almaty, en hausse de 3,3 % (+8 M€).

Le chiffre d'affaires d'AIG s'établit à 141 millions d'euros, en progression, porté par la bonne dynamique du trafic (+6,1 %) malgré l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient en juin, ainsi que par une performance commerciale solide, notamment grâce à des évolutions réglementaires favorables pour les activités *duty free*.

L'EBITDA courant du segment est en hausse de 12,8 % (+31 M€), à 273 millions d'euros, dont :

- ◆ L'EBITDA courant de TAV Airports, en hausse de 10,1 % (+21 M€) à 234 millions d'euros ;
- ◆ L'EBITDA courant d'AIG, en hausse de 3,9 % (+2 M€), à 45 millions d'euros. La croissance du chiffre d'affaires et la bonne maîtrise des charges sont partiellement compensées par la hausse du loyer de concession, lié au niveau d'activité.

Le résultat des entreprises mises en équivalence du segment s'établit à (112) millions d'euros, en baisse de -113 M€ du fait notamment de variations anormalement élevées des taux de change (TRY, INR vs. EUR), générant des effets comptables, sans effets sur la trésorerie, défavorables<sup>8</sup> :

- ◆ la dépréciation de la livre turque, supérieure à l'inflation locale, entraîne une charge d'impôt différé, affectant la quote-part de résultat de ces sociétés ;
- ◆ la dépréciation de la roupie indienne par rapport à l'euro génère une perte de change pesant sur la quote-part de résultat de GMR Airports.

Le résultat opérationnel courant du segment s'élève à 31 millions d'euros, en baisse de -251 M€, sous l'effet de la baisse du résultat des entreprises mises en équivalence, ainsi que d'un effet de base défavorable lié à la reprise de dépréciation de 152 millions d'euros enregistrée au 1<sup>er</sup> semestre 2024, suite à l'extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman.

<sup>8</sup> Voir [communiqué financier du 1<sup>er</sup> juillet 2025](#).

## Autres activités

| (en millions d'euros)                  | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 | Var. 2025/2024 |                 |
|----------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|-----------------|
| <b>Produits</b>                        | <b>83</b>         | <b>95</b>         | <b>-12 M€</b>  | <b>-12,6 %</b>  |
| Hub One                                | 78                | 83                | -5 M€          | -6,0 %          |
| <b>EBITDA courant</b>                  | <b>10</b>         | <b>22</b>         | <b>-12 M€</b>  | <b>-54,5 %</b>  |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>   | <b>(2)</b>        | <b>11</b>         | <b>-13 M€</b>  | <b>-118,2 %</b> |
| EBITDA courant/Produits                | 12,0 %            | 23,2 %            | -11,2 pts      | -               |
| Résultat opérationnel courant/Produits | (2,4 %)           | 11,6 %            | -14,0 pts      | -               |

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, le produit du segment Autres activités est en baisse -12,6 % (-12 M€) à 83 millions d'euros, en raison notamment de la fin de certains contrats d'Hub One et de la livraison d'un projet par Hologarde.

L'EBITDA courant du segment est en baisse de -54,5 % (-12 M€) à 10 millions d'euros, du fait des effets ci-dessus et de la baisse de produits indemnitaires relatifs au projet CDG Express, en lien avec l'avancement du projet.

Le résultat opérationnel courant du segment est en baisse de -13 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024, à (2) millions d'euros.

## 2.2.2 ÉVOLUTION DU TRAFIC DU PREMIER SEMESTRE 2025

### Trafic Groupe<sup>9</sup>

| (en passagers)       | Passagers   | Var. 2025/2024 | Mouvements | Var. 2025/2024 |
|----------------------|-------------|----------------|------------|----------------|
| Paris-CDG            | 34 600 139  | +4,3 %         | 229 181    | +4,8 %         |
| Paris-Orly           | 16 747 041  | +5,0 %         | 102 593    | +4,3 %         |
| Total Paris Aéroport | 51 347 180  | +4,5 %         | 331 774    | +4,6 %         |
| Antalya              | 14 537 325  | +0,2 %         | 88 788     | +0,8 %         |
| Almaty               | 5 673 060   | +8,0 %         | 45 204     | +5,6 %         |
| Ankara               | 6 438 048   | +2,1 %         | 41 691     | (0,1 %)        |
| Izmir                | 5 507 782   | +3,7 %         | 34 317     | +4,9 %         |
| Bodrum               | 1 530 012   | (1,8 %)        | 9 832      | (3,5 %)        |
| Gazipaşa             | 385 041     | (7,5 %)        | 2 600      | (12,0 %)       |
| Médine               | 5 940 795   | +5,8 %         | 40 024     | +3,7 %         |
| Tunisie              | 1 199 049   | +16,0 %        | 8 195      | +12,8 %        |
| Géorgie              | 2 807 443   | +14,3 %        | 27 868     | +18,0 %        |
| Macédoine du Nord    | 1 529 451   | +4,9 %         | 12 235     | +3,3 %         |
| Zagreb               | 2 152 586   | +9,2 %         | 24 653     | +3,3 %         |
| Total TAV Airports   | 47 700 592  | +3,9 %         | 335 407    | +3,6 %         |
| New Delhi            | 39 723 683  | +3,1 %         | 227 510    | +3,2 %         |
| Hyderabad            | 15 907 658  | +19,0 %        | 107 524    | +16,5 %        |
| Medan                | 3 536 198   | (0,7 %)        | 26 806     | (0,2 %)        |
| Goa                  | 2 503 364   | +0,6 %         | 17 052     | +3,3 %         |
| Total GMR Airports   | 61 670 903  | +6,5 %         | 378 892    | +6,4 %         |
| Santiago du Chili    | 13 404 745  | +4,8 %         | 81 614     | +1,0 %         |
| Amman                | 4 406 690   | +6,1 %         | 36 331     | +2,2 %         |
| Madagascar           | 557 302     | +19,2 %        | 6 622      | +24,6 %        |
| GROUPE ADP           | 179 087 412 | +5,1 %         | 1 170 640  | +4,7 %         |

<sup>9</sup> Le trafic groupe intègre les aéroports opérés par le Groupe ADP en pleine propriété (y compris Almaty) ou en concession, accueillant du trafic commercial régulier de passagers, à l'exclusion des aéroports sous contrat de gestion. L'historique du trafic depuis 2019 des différentes plateformes du groupe est disponible sur le [site internet de la société](#).

## Trafic à Paris Aéroport :

### Répartition géographique du trafic

Il est rappelé que les redevances aéroportuaires applicables aux différents faisceaux géographiques sont disponibles sur le [site internet de la société](#).

|                                               | Part du trafic | Var. 2025/2024 |
|-----------------------------------------------|----------------|----------------|
| France métropolitaine                         | 10,9 %         | - 1,4 %        |
| DROM/COM                                      | 4,6 %          | + 3,0 %        |
| Espace Schengen                               | 36,7 %         | + 3,9 %        |
| Royaume Uni et UE hors Schengen <sup>10</sup> | 5,8 %          | + 3,9 %        |
| Autre Europe                                  | 2,7 %          | + 12,1 %       |
| Europe                                        | 45,1 %         | + 4,4 %        |
| Afrique                                       | 13,6 %         | + 7,1 %        |
| Amérique du Nord                              | 11,4 %         | + 3,0 %        |
| Amérique Latine                               | 3,1 %          | + 13,3 %       |
| Moyen-Orient                                  | 5,2 %          | + 5,9 %        |
| Asie-Pacifique                                | 6,1 %          | + 9,7 %        |
| Autre International                           | 39,3 %         | + 6,5 %        |
| Paris Aéroport                                | 100,0 %        | + 4,5 %        |

|                        | 1er semestre 2025 | Var. 2025/2024 |
|------------------------|-------------------|----------------|
| Taux de correspondance | 20,5 %            | +0,1 pt        |
| Taux de remplissage    | 84,5 %            | 0,0 pt         |

<sup>10</sup> Le trafic avec la Bulgarie et la Roumanie était comptabilisé dans le faisceau UE hors Schengen jusqu'au mois de mars 2024 inclus. Il est désormais comptabilisé au sein du faisceau Espace Schengen depuis le mois d'avril 2024.

## 2.2.3 HYPOTHÈSES DE TRAFIC, PRÉVISIONS ET OBJECTIFS FINANCIERS 2025

Dans le cadre de la feuille de route stratégique 2025 *Pioneers* communiquée le 16 février 2022, le Groupe ADP a énoncé des objectifs à horizon 2025.

Ces derniers ont été bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à toute crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation.

Les derniers ajustements apportés aux hypothèses, objectifs et prévisions relatifs à l'année 2025 ont eu lieu le 19 février 2025, dans le cadre de la publication des résultats annuels 2024 (voir [communiqué](#)) et ils demeurent inchangés depuis. Ils ont été construits sur la base du périmètre de consolidation à fin février 2024.

Il est précisé que toute nouvelle évolution par rapport aux hypothèses sur lesquelles reposent les objectifs du groupe pourrait avoir des effets sur les indicateurs financiers 2025.

|                                                                                            | 2025                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Hypothèse de trafic à Paris Aéroport<br>% de croissance par comparaison à 2024             | Croissance de +2,5 % à +4,0 %                                                                       |
| CA / Pax Extime Paris<br>% de croissance par comparaison à 2023 <sup>11</sup>              | Croissance de +4,0 à +6,0 % par comparaison à 2023<br>soit un niveau compris entre 31,8 € et 32,4 € |
| EBITDA courant<br>% de croissance par comparaison à 2024                                   | Croissance supérieure à +7,0 %                                                                      |
| Investissements groupe<br>(excl. invest. financiers)                                       | Jusqu'à 1,4 milliard d'euros                                                                        |
| Investissements ADP SA<br>(excl. invest. financiers, incl. régulé et non régulé)           | Jusqu'à 1,0 milliard d'euros                                                                        |
| Ratio Dette financière nette / EBITDA courant<br>incl. croissance ciblée à l'international | 3,5x - 4,0x                                                                                         |
| Dividende<br>en % du RNPG au titre de l'année 2025,<br>versé en 2026                       | Taux de distribution de 60 %<br>Plancher à 3,00 € par action (voir ci-dessous)                      |

Le Conseil d'administration d'Aéroports de Paris, dans sa séance du 30 juillet 2025, a décidé de proposer, sous réserve de l'approbation des actionnaires réunis en assemblée générale, l'ajustement de la politique de distribution du dividende de 60% du résultat net part du groupe au titre de 2025 en introduisant un plancher de 3,00 euros par action. L'introduction de ce plancher dans la politique de dividende du groupe pour 2025 apporte aux actionnaires, sous réserve de leur décision en assemblée générale, un rendement minimum en limitant le risque de volatilité à la baisse sur les dividendes.

<sup>11</sup> CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

## 2.2.4 BILAN CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2025

### Actifs

| (en millions d'euros)                                    | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|----------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles                            | 3 546         | 3 214         |
| Immobilisations corporelles                              | 9 121         | 9 299         |
| Immeubles de placement                                   | 694           | 693           |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 1 239         | 1 426         |
| Autres actifs financiers non courants                    | 1 629         | 1 688         |
| Actifs d'impôt différé                                   | 75            | 73            |
| <b>Actifs non courants</b>                               | <b>16 304</b> | <b>16 392</b> |
| Stocks                                                   | 146           | 137           |
| Actifs sur contrats                                      | 0             | 0             |
| Clients et comptes rattachés                             | 1 180         | 1 049         |
| Autres créances et charges constatées d'avance           | 378           | 379           |
| Autres actifs financiers courants                        | 225           | 234           |
| Actifs d'impôt exigible                                  | 28            | 30            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                  | 1 741         | 1 958         |
| <b>Actifs courants</b>                                   | <b>3 698</b>  | <b>3 787</b>  |
| Actifs détenus en vue de la vente                        | 0             | 0             |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>                                  | <b>20 002</b> | <b>20 179</b> |

### Capitaux propres et passifs

| (en millions d'euros)                        | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| Capital                                      | 297           | 297           |
| Primes liées au capital                      | 543           | 543           |
| Actions propres                              | (29)          | (28)          |
| Résultats non distribués                     | 3 629         | 3 813         |
| Autres éléments de capitaux propres          | (372)         | (210)         |
| Capitaux propres - part du Groupe            | 4 068         | 4 415         |
| Participations ne donnant pas le contrôle    | 1 014         | 1 097         |
| <b>Total des capitaux propres</b>            | <b>5 082</b>  | <b>5 512</b>  |
| Emprunts et dettes financières à long terme  | 9 558         | 8 887         |
| Provisions pour engagements sociaux          | 383           | 397           |
| Autres provisions non courantes              | 42            | 51            |
| Passifs d'impôt différé                      | 504           | 519           |
| Autres passifs non courants                  | 1 141         | 812           |
| <b>Passifs non courants</b>                  | <b>11 628</b> | <b>10 666</b> |
| Passifs sur contrats                         | 0             | 0             |
| Fournisseurs et comptes rattachés            | 687           | 790           |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 1 511         | 1 355         |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 995           | 1 785         |
| Provisions pour engagements sociaux          | 34            | 39            |
| Autres provisions courantes                  | 15            | 17            |
| Passifs d'impôt exigible                     | 50            | 16            |
| <b>Passifs courants</b>                      | <b>3 292</b>  | <b>4 001</b>  |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> | <b>20 002</b> | <b>20 179</b> |

## 2.2.5 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS DU PREMIER SEMESTRE 2025

| (en millions d'euros)                                                                 | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                          | <b>444</b>        | <b>687</b>        |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie                                       | 555               | 202               |
| Charges financières nettes hors coût de l'endettement                                 | (33)              | (23)              |
| <b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>                          | <b>966</b>        | <b>866</b>        |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                                      | <b>(54)</b>       | <b>(86)</b>       |
| Impôts sur le résultat payés                                                          | (138)             | (133)             |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies                                           | -                 | -                 |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>                     | <b>774</b>        | <b>647</b>        |
| Investissements corporels, incorporels et de placement                                | (478)             | (471)             |
| Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations                    | (62)              | (154)             |
| Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise) | (6)               | (29)              |
| Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations                | -                 | -                 |
| Variation des autres actifs financiers                                                | 12                | (21)              |
| Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles                         | 1                 | 6                 |
| Produits provenant des cessions de participations non consolidées                     | 5                 | 32                |
| Dividendes reçus                                                                      | 35                | 27                |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies                                           | -                 | -                 |
| <b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>                | <b>(493)</b>      | <b>(610)</b>      |
| Encaissements provenant des emprunts à long terme                                     | 1 054             | 583               |
| Remboursement des emprunts à long terme                                               | (1 085)           | (618)             |
| Remboursements des dettes de location                                                 | (16)              | (13)              |
| Subventions reçues au cours de la période                                             | -                 | 5                 |
| Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres            | 1                 | -                 |
| Acquisitions/cessions nettes d'actions propres                                        | (1)               | -                 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère                                 | (296)             | (377)             |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales     | (9)               | (13)              |
| Variation des autres passifs financiers                                               | -                 | 60                |
| Intérêts payés                                                                        | (178)             | (181)             |
| Intérêts reçus                                                                        | 57                | 84                |
| Flux relatifs aux activités non poursuivies                                           | -                 | -                 |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>                      | <b>(473)</b>      | <b>(470)</b>      |
| Incidences des variations de cours des devises                                        | (31)              | 3                 |
| Incidences des variations relatives à des changements de méthodes                     | -                 | -                 |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                         | <b>(223)</b>      | <b>(430)</b>      |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période                   | 1 955             | 2 341             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période                    | 1 732             | 1 911             |

## 2.2.6 TRÉSORERIE ET ENDETTEMENT AU 30 JUIN 2025

### Trésorerie et investissements

Au 30 juin 2025, le Groupe ADP dispose d'une trésorerie s'élevant à 1 741 millions d'euros, en baisse de (217) millions d'euros ou (11,1 %) par rapport au 31 décembre 2024. Les flux de trésorerie opérationnels s'établissent à 774 millions d'euros. Les principales opérations ayant un effet sur la trésorerie ont été :

- ◆ l'émission obligataire par Aéroports de Paris, réalisée le 13 mars 2025, pour 1 000 millions d'euros, dont le produit a été utilisé pour financer les opérations obligataires ci-dessous et d'autres remboursements ;
- ◆ le rachat, par Aéroports de Paris, d'obligations existantes, le 21 mars 2025, pour (250) millions d'euros ;
- ◆ le remboursement, par Aéroports de Paris, d'un emprunt obligataire, le 7 avril 2025, pour (500) millions d'euros ;
- ◆ le rachat par GMR Entreprises à Aéroports de Paris, d'une partie des obligations convertibles (FCCBs) émises par GMR Airports, portant sur 20 millions d'euros de principal ;
- ◆ la mise en paiement, par Aéroports de Paris, le 5 juin 2025, d'un dividende à ses actionnaires, pour un montant de 3,00 € par action, soit un total de (296) millions d'euros.

Au regard de cette trésorerie disponible et des besoins attendus en 2025, le groupe dispose de liquidités qu'il estime satisfaisantes, dans le contexte macroéconomique actuel, pour faire face à ses besoins courants ainsi qu'à ses engagements financiers.

Les investissements corporels et incorporels s'élèvent à 478 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025 (dont 371 millions d'euros pour ADP SA), contre 471 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (dont 337 millions d'euros pour ADP SA).

Les principaux projets d'investissements réalisés et en cours lors du 1<sup>er</sup> semestre 2025 concernent les plateformes parisiennes :

- ◆ la réhabilitation et la mise en conformité EASA<sup>12</sup> de la piste 1 et des taxiways associés à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ l'extension d'aires aéronautiques et le réaménagement de postes avions visant à optimiser la capacité à Paris-Orly-4 ;
- ◆ la modernisation des infrastructures de départ et enregistrement au terminal 2A de Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ la poursuite de projets divers tels que la prolongation de la canalisation de rejet des eaux pluviales de Paris-Charles de Gaulle jusqu'à la Marne ou encore la rénovation de l'esplanade du parking P2 d'Orly.

### Endettement

L'endettement financier net du Groupe ADP s'établit à 8 702 millions d'euros au 30 juin 2025, contre 8 572 millions d'euros au 31 décembre 2024. Au 30 juin 2025, le ratio d'endettement s'établit à 4,0x l'EBITDA sur douze mois glissants, contre 4,1x l'EBITDA à fin 2024.

Il est précisé que l'endettement financier tient compte des instruments dérivés consentis sur les obligations convertibles (FCCBs - Foreign Currency Convertible Bonds) souscrites par le Groupe en mars 2023 dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL :

- ◆ l'option d'achat (call) détenue par GMR-E (dérivé passif), permettant à ce dernier d'acheter les FCCBs à tout moment ;
- ◆ l'option de vente (put) détenue par ADP (dérivé actif), permettant au groupe de vendre les FCCBs à GMR-E, ou un tiers étranger désigné par GMR-E.

Les justes valeurs de l'option d'achat et de l'option de vente s'élèvent respectivement à 488 millions d'euros et 5 millions d'euros au 30 juin 2025 (contre respectivement 530 millions d'euros et 8 millions d'euros au 31 décembre 2024).

**En excluant la prise en compte des justes valeurs de ces instruments dérivés**, dont le débouclage interviendra concomitamment au remboursement des FCCBs (nominal + intérêts), **l'endettement financier net s'élèverait à 8 219 millions d'euros au 30 juin 2025** soit 3,8x l'EBITDA courant sur les 12 derniers mois (contre 8 050 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 3,9x l'EBITDA courant 2024).

<sup>12</sup> Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne.



## 2.3 SUIVI DES INDICATEURS DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE 2025 PIONEERS

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des indicateurs de la feuille de route stratégique 2025 Pioneers. Les indicateurs ayant été révisés en juin 2024 sont signalés **en gras** (voir le [communiqué du 23 juillet 2024 sur les résultats semestriels 2024](#))

Légende :



Les barres bleues symbolisent la dynamique de déploiement des actions identifiées. Un plus grand nombre de barre indique une dynamique plus vive.



Indicateur déjà atteint à date du présent document.



Indicateurs qui ne seront pas atteints d'ici la fin de l'échéance 2025.

| N°                                                                  | Indicateur de mesure et objectif 2025                                                                                                                                                                                                                                                       | Périmètre concerné                                         | Dynamique 2025 de déploiement |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>ONE AMBITION - Imaginer l'aéroport durable de demain</b>         |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                            |                               |
| 1                                                                   | Faire partir 65 % des vols à l'heure ou dans un délai de moins de 15 min par rapport à l'heure planifiée                                                                                                                                                                                    | Aéroports contrôlés                                        |                               |
| 2                                                                   | Réduire de 7% les émissions CO2 moyennes au roulage avion par catégorie d'appareils à Paris-CDG et Paris-Orly                                                                                                                                                                               | Paris-Orly et Paris-CDG                                    |                               |
| 3                                                                   | Fixer un budget carbone pour le cycle de vie de tous les projets d'investissements de plus de 5 M€                                                                                                                                                                                          | ADP SA, TAV Airports                                       |                               |
| 4                                                                   | Proposer à 50% des passagers au départ vers l'international à Paris-Orly et Paris-CDG une facilitation biométrique dans leur parcours au départ                                                                                                                                             | Paris-Orly et Paris-CDG                                    |                               |
| 5                                                                   | Viser l'excellence en matière d'hospitalité<br>• Installer Paris-CDG dans le top 10 du classement Skytrax des meilleurs aéroports mondiaux, ainsi que 4 aéroports dans le Top 50 et 8 aéroports dans le Top 100<br>• Atteindre une note ACI/ASQ de 4 en matière de satisfaction passagers   | Tous aéroports<br><br>Aéroports contrôlés, trafic > 3m pax |                               |
| 6                                                                   | Déployer le concept Extime retail et hospitalité à Paris et engager le déploiement de deux pans d'activités dans des terminaux en dehors des plates-formes parisiennes                                                                                                                      | Paris et International                                     |                               |
| 7                                                                   | Installer les plates-formes parisiennes au meilleur niveau européen en matière de correspondance train-avion en augmentant de 50 % à Paris-CDG le nombre de passagers en correspondance train-avion et en le doublant à Paris-Orly                                                          | Plateformes parisiennes                                    |                               |
| 8                                                                   | Utiliser 10 % d'énergies bas carbone dans les terminaux et côté piste, soit un quasi doublement par rapport à 2019, et 40 % hors atterrissage et décollage                                                                                                                                  | Aéroports contrôlés, niveau ACA ≥ 3 en 2021                |                               |
| 9                                                                   | Ouvrir le nouveau pôle multimodal de Paris-Orly, avec la mise en service de la gare de la ligne 14, en 2024 et rendre possible la mise en service ou la construction de 8 lignes supplémentaires de transports en commun pour connecter les aéroports franciliens aux territoires riverains | Plateformes parisiennes                                    |                               |
| 10                                                                  | Préserver 25 % de surfaces pour la biodiversité à Paris-CDG et 30 % à Paris-Orly et Paris-Le Bourget, et doter les aéroports du groupe d'une trajectoire pour améliorer leur indice de biodiversité d'ici 2030                                                                              | Les 23 aéroports engagés dans la charte Airports for trust |                               |
| <b>ONE GROUP - Bâtir un groupe mondial, intégré, et responsable</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                            |                               |
| 11                                                                  | Stabiliser la maturité moyenne de notre portefeuille de concessions à 30 ans                                                                                                                                                                                                                | Tous aéroports en contrat de concession (hors Paris)       |                               |
| 12                                                                  | Ouvrir 100 routes internationales supplémentaires pour accroître la connectivité de nos territoires                                                                                                                                                                                         | Tous les aéroports du groupe                               |                               |
| 13                                                                  | Développer la smartisation des aéroports du groupe avec trois aéroports au niveau "full" et 100 % des autres au niveau "friendly"                                                                                                                                                           | Aéroports contrôlés, trafic > 4m de pax                    |                               |
| 14                                                                  | Appuyer la généralisation des procédures de descentes continues entre 2023 et 2025 à Paris-CDG et Paris-Orly                                                                                                                                                                                | Paris-Orly et Paris-CDG                                    |                               |
| 15                                                                  | Faciliter la réalisation de 80 % d'achats locaux franciliens, dont 20 % auprès de PME, sous réserve de la législation en matière de commande publique                                                                                                                                       | ADP SA                                                     |                               |
| <b>SHARED DYNAMICS - Innover, accompagner &amp; responsabiliser</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                            |                               |
| 16                                                                  | Déployer 120 expérimentations en matière d'innovations sociétales, environnementales et opérationnelles d'ici 2025, dont 30 conduisant à une industrialisation                                                                                                                              | ADP SA, TAV Airports, Hub One                              |                               |
| 17                                                                  | Réaliser au moins une opération d'actionnariat salarié d'ici 2025                                                                                                                                                                                                                           | ADP SA                                                     |                               |
| 18                                                                  | Prendre en compte un critère RSE dans la rémunération de 100 % des collaborateurs                                                                                                                                                                                                           | ADP SA, TAV Airports, AIG                                  |                               |
| 19                                                                  | Multiplier par cinq le nombre de journées d'engagement citoyen des salariés, en le portant à 5 000 sur la période 2022-2025                                                                                                                                                                 | ADP SA                                                     |                               |
| 20                                                                  | Former 100 % des collaborateurs aux bonnes pratiques éthiques et compliance                                                                                                                                                                                                                 | ADP SA, TAV Airports, AIG                                  |                               |

## 2.4 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LE 2ÈME SEMESTRE 2025

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe s'estime confronté sont décrits dans le chapitre 2 "Facteurs de risques et contrôle interne" du Document d'Enregistrement Universel 2024, déposé le 11 avril 2025 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.24-0280.

Le tableau ci-après présente les risques et leur évolution à la date de diffusion du présent rapport financier semestriel par rapport à la description des facteurs de risques figurant dans le chapitre 2.1 du Document d'Enregistrement Universel 2024.

Les informations à caractère prévisionnel contenues dans le présent rapport sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées et restent notamment subordonnées aux facteurs de risques et incertitudes.

Les facteurs de risques sont présentés par catégories sans hiérarchisation entre elles. Les risques sont classés, au sein d'une même catégorie, par ordre d'importance décroissant.

Les facteurs de risques du Groupe ADP sont regroupés en cinq catégories de risques (risques pour le modèle économique et social, risques de menaces externes, risques liés au maintien et à la robustesse des capacités aéroportuaires, risques liés aux projets de développement des plateformes du groupe, risques liés à la conformité et à la culture d'entreprise). Chacune de ces cinq catégories inclut un ou plusieurs facteurs de risques, avec un total de 18 facteurs de risques.

| Description                                                                                                                                                                                                                                                        | Criticité nette | Enjeu matériel associé                                                                     | Évolution depuis le 31 décembre 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Risques pour le modèle économique et social</b>                                                                                                                                                                                                                 |                 |                                                                                            |                                      |
| <b>1 – A : Risques liés à la trajectoire économique</b>                                                                                                                                                                                                            |                 |                                                                                            |                                      |
| Dans un contexte macroéconomique évoluant, les incertitudes pesant sur la croissance du trafic aérien et à son rétablissement au niveau de celui de 2019 puis son rythme modéré à long terme pèsent sur les activités du Groupe ADP                                | +++             |                                                                                            | →                                    |
| <b>1 – B : Risques liés à la régulation économique aéroportuaire</b>                                                                                                                                                                                               |                 |                                                                                            |                                      |
| La complexité du cadre juridique de la régulation et les incertitudes inhérentes au contrôle par le régulateur sont susceptibles d'affecter le modèle économique du Groupe ADP                                                                                     | +++             |                                                                                            | →                                    |
| <b>1 – C : Risques liés à la qualité de service</b>                                                                                                                                                                                                                |                 | Hospitalité pour tous                                                                      |                                      |
| Dans un contexte de reprise du trafic, le Groupe ADP doit poursuivre l'adaptation et l'amélioration de sa qualité de service                                                                                                                                       | +++             |                                                                                            | →                                    |
| <b>1 – D : Risques liés au modèle social</b>                                                                                                                                                                                                                       |                 | Sécurisation et attractivité des métiers et des compétences/Santé et sécurité des salariés |                                      |
| Avec la reprise de l'activité, conjuguée à de fortes exigences de qualité, et dans un contexte de tension sur le marché de l'emploi, l'entreprise doit adapter ses ressources et accompagner les transformations pour pouvoir se projeter sur le moyen terme       | ++              |                                                                                            | →                                    |
| <b>1 – E : Risques de liquidité</b>                                                                                                                                                                                                                                |                 |                                                                                            |                                      |
| Risque sur le niveau de trésorerie du Groupe ADP, doit demeurer suffisant pour faire face à ses engagements et financiers                                                                                                                                          | ++              |                                                                                            | →                                    |
| <b>Risques de menaces externes</b>                                                                                                                                                                                                                                 |                 |                                                                                            |                                      |
| <b>2 – A : Risques géopolitiques et macro-économiques</b>                                                                                                                                                                                                          |                 |                                                                                            |                                      |
| Des événements de nature géopolitique pouvant entraîner une évolution de la conjoncture économique mondiale sont susceptibles d'affecter les activités du Groupe ADP                                                                                               | +++             |                                                                                            | →                                    |
| <b>2 – B : Risques de cybersécurité</b>                                                                                                                                                                                                                            |                 |                                                                                            |                                      |
| Dans un contexte mondial d'augmentation des cyberattaques, le Groupe ADP peut être exposé à des actes de malveillance sur ses systèmes d'information                                                                                                               | +++             |                                                                                            | →                                    |
| <b>2 – C : Risques de sûreté et sécurité</b>                                                                                                                                                                                                                       |                 | Sûreté et sécurité publique et aéroportuaire                                               |                                      |
| Dans un contexte géopolitique mondial marqué par une menace terroriste en perpétuelle évolution, ou d'attaques par un pays tiers, le Groupe ADP peut être exposé à des actes de malveillance sur les personnes, ses installations ou sur les actifs qu'il exploite | +++             |                                                                                            | →                                    |
| <b>2 – D : Risques de change</b>                                                                                                                                                                                                                                   |                 |                                                                                            | Nouveau                              |
| Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe                                                                                                                                                                | ++              |                                                                                            |                                      |
| <b>Risques liés au maintien, à la robustesse et au développement des capacités aéroportuaires</b>                                                                                                                                                                  |                 |                                                                                            |                                      |
| <b>3 – A : Risques liés à la gestion des réseaux</b>                                                                                                                                                                                                               |                 |                                                                                            |                                      |
| Le Groupe ADP fait face à des enjeux de robustesse de ses réseaux clés (électricité, énergie, eau, informatique et télécommunication)                                                                                                                              | +++             |                                                                                            | →                                    |
| <b>3 – B : Risques liés à la gestion du patrimoine</b>                                                                                                                                                                                                             |                 |                                                                                            |                                      |
| Une maintenance mal maîtrisée de son patrimoine pourrait avoir des effets négatifs sur les opérations du Groupe ADP                                                                                                                                                | +               |                                                                                            | →                                    |

| Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Criticité nette | Enjeu matériel associé                                                                                                                 | Évolution depuis le 31 décembre 2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>3 – C : Risques liés à la gestion des grands projets</b><br>Le Groupe ADP est exposé au risque de non-maîtrise des grands projets                                                                                                                                                                                                                                   | +               |                                                                                                                                        | →                                    |
| <b>Risques liés aux effets du changement climatique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                 |                                                                                                                                        |                                      |
| <b>4 – A : Risques liés aux évolutions environnementales et aux effets du changement climatique</b><br>Une prise en compte insuffisante des enjeux environnementaux ainsi que des impacts liés au changement climatique pourrait affecter négativement l'activité et les perspectives de croissance du Groupe ADP, voire conduire à une décroissance du trafic aérien. | +++             | Atténuation du changement climatique/<br>adaptation au changement climatique                                                           | →                                    |
| <b>4-B : Risques liés à l'acceptabilité sociétale de nos activités</b><br>Le Groupe ADP peut être susceptible d'affecter les rapports entre l'aéroport et les communautés sur un territoire.                                                                                                                                                                           | ++              | Réduction des nuisances sonores/Développement économique local, insertion et emploi/<br>qualité du dialogue avec les parties prenantes | →                                    |
| <b>Risques liés à la conformité et à la culture de l'entreprise</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                 |                                                                                                                                        |                                      |
| <b>5 – A : Risques de corruption liés à l'intégrité des affaires</b><br>Des pratiques contraires à l'éthique et la conformité dans la conduite des affaires par des collaborateurs ou des partenaires pourraient porter atteinte à la réputation et donc à la valeur actionnariale du Groupe                                                                           | ++              | Prévention des risques d'éthique et compliance (dont la corruption)                                                                    | →                                    |
| <b>5-B : Risques liés aux évolutions réglementaires</b><br>Des nouvelles exigences réglementaires (devoir de vigilance, directive CSRD...) à intégrer dans des délais contraints                                                                                                                                                                                       | ++              |                                                                                                                                        | →                                    |
| <b>5 – C : Risques liés à la gestion des données</b><br>Un traitement non conforme à la réglementation des données personnelles que le Groupe ADP détient dans le cadre de ses activités pourrait faire encourir des risques, notamment financiers et réputationnels                                                                                                   | +               |                                                                                                                                        | →                                    |
| <b>5 –D : Risques liés à la sécurité aéronautique</b><br>Le Groupe ADP est soumis à des normes de sécurité de l'aviation civile particulièrement contraignantes et dont le non-respect pourrait avoir des conséquences néfastes sur son activité d'exploitant d'aéroports                                                                                              | +               |                                                                                                                                        | →                                    |
| +++ Forte criticité   ++ Criticité moyenne   + Faible criticité<br>Évolution par rapport à 2024 : ↗ En Hausse   → Stable                                                                                                                                                                                                                                               |                 |                                                                                                                                        |                                      |

**2-D : Risques de change**

Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe

**Description détaillée du facteur de risque :**

Du fait de son activité internationale, le Groupe est exposé au risque de change résultant des fluctuations des taux de change entre l'euro et diverses devises étrangères, en particulier la livre turque (TRY), la roupie indienne (INR) et le dollar américain (USD). Cette exposition peut provenir notamment de transactions commerciales, d'investissements, ou de financements lorsque ces opérations sont libellées dans des devises différentes de celles utilisées fonctionnellement par les entités du Groupe concernées : filiale, co-entreprise ou société mise en équivalence.

Les variations des taux de change affectent les actifs, passifs, produits et charges libellés en devises étrangères, générant des écarts de change en résultat dans les états financiers consolidés.

Au sein du périmètre de TAV, il est à noter que la majeure partie des revenus est libellée en EUR et USD tandis que les charges sont principalement engagées en devise locale (TRY).

Les variations de l'INR sur la dette FCCB libellée en euros dans les comptes de GAL, ont par ailleurs mécaniquement un impact sur la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans les comptes du Groupe ADP, mais, d'un point de vue économique, ne constituent pas un risque direct de change pour le groupe ADP (sans effet sur la trésorerie du groupe).

**Principaux dispositifs de maîtrise du risque :**

La gestion du risque de change constitue un axe important de la politique financière du Groupe, qui veille à :

- ◆ Identifier et suivre de façon continue ses principales expositions au risque de change et les atténuer le cas échéant ;
- ◆ Mettre en œuvre, lorsque cela est pertinent, des mécanismes de couverture ou d'atténuation de l'impact des variations de change sur ses résultats financiers ;
- ◆ Optimiser la structure de financement localement pour réduire l'exposition nette aux fluctuations monétaires ;
- ◆ Adapter ses pratiques opérationnelles et financières pour tenir compte de l'environnement économique et des évolutions macroéconomiques des zones géographiques concernées.

## **2.5 ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2025**

L'ensemble des événements récents est détaillé dans la section "Commentaires sur l'activité du groupe depuis le 1er janvier 2025

## **2.6 PRINCIPALES CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES**

Au 30 juin 2025, les informations relatives aux parties liées sont identiques à celles du 31 décembre 2024 (voir le Document d'Enregistrement Universel 2024).

# 3

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ♦ l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Aéroports de Paris, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ♦ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 30 juillet 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES  
Guillaume Troussicot

ERNST & YOUNG Audit  
Antoine Flora                      Alban de Claverie

# 4

## INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS SEMESTRIELS 2025

|                                                             |           |                                                            |    |
|-------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------------------|----|
| <b>4.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2025</b> | <b>32</b> | 4.1.3 Etat consolidé de la situation financière            | 36 |
| Chiffres clés                                               | 32        | 4.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés            | 37 |
| Glossaire                                                   | 33        | 4.1.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés | 38 |
| 4.1.1 Compte de résultat consolidé                          | 34        | 4.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés        | 39 |
| 4.1.2 Etat du résultat global                               | 35        |                                                            |    |

## 4.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP AU 30 JUIN 2025

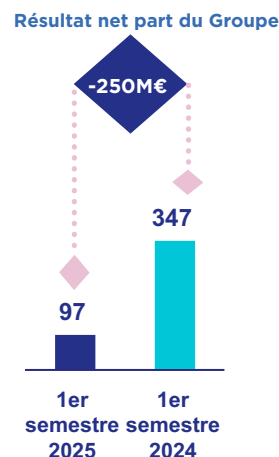
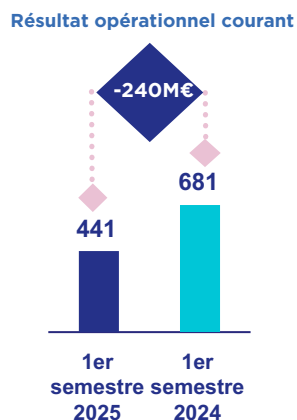
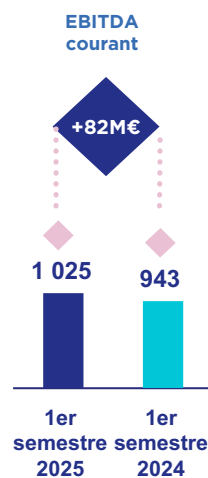
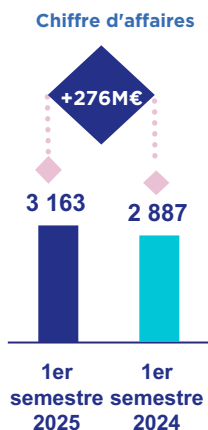
### CHIFFRES CLÉS

| (en millions d'euros)                                                                        | Notes | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                                    | 4     | <b>3 163</b>      | <b>2 887</b>      |
| <b>EBITDA courant</b>                                                                        |       | <b>1 025</b>      | <b>943</b>        |
| <i>Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires</i>                                             |       | 32,4 %            | 32,7 %            |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                         |       | <b>441</b>        | <b>681</b>        |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                 |       | <b>444</b>        | <b>687</b>        |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                                                           |       | <b>97</b>         | <b>347</b>        |
| <b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>                                 |       | <b>966</b>        | <b>866</b>        |
| <b>Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise)</b> | 12    | <b>(6)</b>        | <b>(29)</b>       |
| <b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>                                | 12    | <b>(478)</b>      | <b>(471)</b>      |

| (en millions d'euros)                                             | Notes | 30/06/2025   | 31/12/2024   |
|-------------------------------------------------------------------|-------|--------------|--------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                           | 7     | <b>5 082</b> | <b>5 512</b> |
| <b>Endettement financier net <sup>(1)</sup></b>                   | 9     | <b>8 702</b> | <b>8 572</b> |
| <b>Endettement financier net ajusté</b>                           |       | <b>8 219</b> | <b>8 050</b> |
| <i>Gearing <sup>(1)</sup></i>                                     |       | 171 %        | 156 %        |
| <i>Gearing ajusté</i>                                             |       | 162 %        | 146 %        |
| <i>Ratio Dette financière nette/EBITDA courant <sup>(1)</sup></i> |       | 4,05         | 4,15         |
| <i>Ratio Dette financière nette ajustée/EBITDA courant</i>        |       | 3,82         | 3,89         |

1 Cf. Note 9.4.2 – EBITDA courant calculé sur 12 mois glissants





## GLOSSAIRE

- ◆ **Le chiffre d'affaires** correspond aux produits des activités ordinaires de vente de biens et services et des activités de location en tant que bailleur. Il comprend les revenus financiers liés à l'activité opérationnelle.
- ◆ **L'EBITDA courant** <sup>(1)</sup> correspond à la mesure de la performance opérationnelle de la société mère et de ses filiales. Il est constitué du chiffre d'affaires et des autres produits opérationnels courants diminués des achats et charges courantes opérationnelles à l'exclusion des amortissements et des dépréciations d'actifs corporels et incorporels.
- ◆ **Le résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent du groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est constitué de l'EBITDA courant, des dotations aux amortissements, des dépréciations d'actifs corporels et incorporels (hors écart d'acquisition), de la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence opérationnelles, ainsi que du résultat de cession d'actifs du secteur immobilier.
- ◆ **La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** désigne la quote-part de résultat des participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint. Cette ligne du compte de résultat inclut également les résultats de cession des titres de sociétés mises en équivalence ainsi que les réévaluations à la juste valeur des quotes-parts conservées en cas de perte d'influence notable.
- ◆ **Le résultat opérationnel** est constitué du résultat opérationnel courant et des produits et charges opérationnels non courants, car non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée. Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de dépréciation d'écart d'acquisition, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.
- ◆ **Le résultat net des activités non-poursuivies**, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe ADP reclasse sur la ligne résultat net des activités non-poursuivies les composantes dont le groupe s'est séparé (arrêt d'activité) ou qui sont qualifiées d'activités abandonnées.
- ◆ **La capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt** désigne l'ensemble des ressources internes générées par l'entreprise dans le cadre de son activité opérationnelle qui permettent d'assurer son financement. Elle comprend les produits et les charges opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie. Elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.
- ◆ **Les investissements corporels** correspondent à l'acquisition ou à la construction d'actifs corporels dont le groupe s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un an et respectant les deux critères suivants : il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au groupe et leur coût peut être évalué de manière fiable.
- ◆ **Les investissements incorporels** correspondent à l'acquisition d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, contrôlés par l'entité et porteurs d'avantages économiques futurs.
- ◆ **L'endettement financier brut** tel que défini par le Groupe ADP comprend les emprunts et dettes financières à long et à court terme (y compris les intérêts courus et les dérivés passifs de couverture de juste valeur afférents à ces dettes, ainsi que les dettes de location) et les dettes liées aux options de vente des minoritaires (présentées en Autres dettes et en Autres passifs non courants).
- ◆ **L'endettement financier net (ou dette financière nette)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier brut diminué, des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.
- ◆ **Le gearing** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/Capitaux propres (y compris les participations de donnant pas le contrôle).
- ◆ **Le ratio dette financière nette/EBITDA courant** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net/EBITDA courant, il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette sur la base de son EBITDA courant.
- ◆ **L'endettement financier net ajusté (ou dette financière nette ajustée)** tel que défini par le Groupe ADP correspond à l'endettement financier net diminué des justes valeurs d'instruments dérivés consentis à des tiers et dont l'exercice ne représente pas une sortie de trésorerie.
- ◆ **Le gearing ajusté** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net ajusté/Capitaux propres (y compris les participations ne donnant pas le contrôle).
- ◆ **Le ratio dette financière nette ajustée/EBITDA courant** est le ratio correspondant au rapport : Endettement financier net ajusté/EBITDA courant.
- ◆ **Les participations ne donnant pas le contrôle** sont les intérêts minoritaires des filiales. En tant qu'éléments des capitaux propres du bilan consolidé, ils sont présentés séparément des Capitaux propres part du Groupe. Au niveau du compte de résultat, le résultat net est partagé entre le résultat net part du groupe et le résultat part ne donnant pas le contrôle.
- ◆ **Les actifs non courants** définis par opposition aux actifs courants (ces derniers ayant vocation à être consommés, vendus ou réalisés au cours de l'exercice, étant détenus à des fins de transaction sous douze mois ou étant assimilables à de la trésorerie) regroupent tous les actifs détenus sur une longue échéance comprenant les actifs immobilisés corporels, incorporels et financiers et également tous les autres actifs non courants.
- ◆ **Les passifs non courants** définis par opposition aux passifs courants regroupent tout engagement qui ne sera pas réglé dans le cadre d'un cycle d'exploitation normal de l'entreprise et sous une échéance de douze mois.

<sup>1</sup> Le Groupe a précisé dans l'intitulé la nature de l'EBITDA. Sa définition reste inchangée.

## 4.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en millions d'euros)                                                                              | Notes    | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------|----------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                                                                          | <b>4</b> | <b>3 163</b>         | <b>2 887</b>         |
| Autres produits opérationnels courants                                                             | 4        | 25                   | 34                   |
| Achats consommés                                                                                   | 4        | (461)                | (442)                |
| Charges de personnel                                                                               | 5        | (664)                | (587)                |
| Autres charges opérationnelles courantes                                                           | 4        | (1 054)              | (975)                |
| Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises                           | 4 & 8    | 16                   | 26                   |
| <b>EBITDA courant</b>                                                                              |          | <b>1 025</b>         | <b>943</b>           |
| <i>Ratio EBITDA courant / Chiffre d'affaires</i>                                                   |          | 32,4 %               | 32,7 %               |
| Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises | 6        | (474)                | (262)                |
| Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence                                        | 4        | (110)                | -                    |
| <b>Résultat opérationnel courant</b>                                                               |          | <b>441</b>           | <b>681</b>           |
| Autres produits et charges opérationnels non courants                                              | 10       | 3                    | 6                    |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                       |          | <b>444</b>           | <b>687</b>           |
| Produits financiers                                                                                |          | 254                  | 368                  |
| Charges financières                                                                                |          | (422)                | (447)                |
| <b>Résultat financier</b>                                                                          | <b>9</b> | <b>(168)</b>         | <b>(79)</b>          |
| <b>Résultat avant impôt</b>                                                                        |          | <b>276</b>           | <b>608</b>           |
| Impôts sur les résultats                                                                           | 11       | (205)                | (149)                |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>                                                      |          | <b>71</b>            | <b>459</b>           |
| <b>Résultat net des activités non poursuivies</b>                                                  |          | <b>-</b>             | <b>1</b>             |
| <b>Résultat net</b>                                                                                |          | <b>71</b>            | <b>460</b>           |
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                                                                 |          | <b>97</b>            | <b>347</b>           |
| Résultat net part des participations ne donnant pas le contrôle                                    |          | (26)                 | 113                  |
| <b>Résultat net par action part du Groupe</b>                                                      |          |                      |                      |
| <i>Résultat de base par action (en euros)</i>                                                      | 7        | 0,98                 | 3,52                 |
| <i>Résultat dilué par action (en euros)</i>                                                        | 7        | 0,98                 | 3,52                 |
| <b>Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe</b>                            |          |                      |                      |
| <i>Résultat de base par action (en euros)</i>                                                      | 7        | 0,98                 | 3,52                 |
| <i>Résultat dilué par action (en euros)</i>                                                        | 7        | 0,98                 | 3,52                 |

## 4.1.2 ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL

| (en millions d'euros)                                                                              | Notes | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------|----------------------|
| <b>Résultat net</b>                                                                                |       | <b>71</b>            | <b>460</b>           |
| <b>Autres éléments de résultat global pour la période :</b>                                        |       |                      |                      |
| Ecart de conversion                                                                                | 7.1   | (213)                | 28                   |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entités intégrées globalement             | 7.1   | 3                    | 3                    |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation afférents aux entreprises associées, nets d'impôt       | 7.1   | 7                    | 8                    |
| Variations de juste valeur des instruments de couvertures de flux futurs                           |       | (7)                  | 7                    |
| Impôt sur éléments ci-dessus                                                                       |       | 13                   | (2)                  |
| Éléments de résultat global afférents aux entreprises associées, nets d'impôt                      |       | (9)                  | (3)                  |
| <b>Éléments recyclables en résultat</b>                                                            |       | <b>(206)</b>         | <b>41</b>            |
| Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entités intégrées globalement |       | 14                   | 15                   |
| Impôt sur éléments ci-dessus                                                                       |       | (4)                  | (4)                  |
| Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite, afférents aux entreprises associées         |       | 6                    | (3)                  |
| <b>Éléments non recyclables en résultat</b>                                                        |       | <b>16</b>            | <b>8</b>             |
| <b>RÉSULTAT GLOBAL TOTAL POUR LA PÉRIODE</b>                                                       |       | <b>(119)</b>         | <b>509</b>           |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle                                                 |       | (61)                 | 124                  |
| Part du Groupe                                                                                     |       | (58)                 | 385                  |

### 4.1.3 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

#### Actifs

| <i>(en millions d'euros)</i>                             | Notes | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|----------------------------------------------------------|-------|---------------|---------------|
| Immobilisations incorporelles                            | 6     | 3 546         | 3 214         |
| Immobilisations corporelles                              | 6     | 9 121         | 9 299         |
| Immeubles de placement                                   | 6     | 694           | 693           |
| Participations dans les entreprises mises en équivalence | 4     | 1 239         | 1 426         |
| Autres actifs financiers non courants                    | 9     | 1 629         | 1 688         |
| Actifs d'impôt différé                                   | 11    | 75            | 73            |
| <b>Actifs non courants</b>                               |       | <b>16 304</b> | <b>16 392</b> |
| Stocks                                                   | 4     | 146           | 137           |
| Clients et comptes rattachés                             | 4     | 1 180         | 1 049         |
| Autres créances et charges constatées d'avance           | 4     | 378           | 379           |
| Autres actifs financiers courants                        | 9     | 225           | 234           |
| Actifs d'impôt exigible                                  | 11    | 28            | 30            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                  | 12    | 1 741         | 1 958         |
| <b>Actifs courants</b>                                   |       | <b>3 698</b>  | <b>3 787</b>  |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>                                  |       | <b>20 002</b> | <b>20 179</b> |

#### Capitaux propres et passifs

| <i>(en millions d'euros)</i>                 | Notes    | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|----------------------------------------------|----------|---------------|---------------|
| Capital                                      |          | 297           | 297           |
| Primes liées au capital                      |          | 543           | 543           |
| Actions propres                              |          | (29)          | (28)          |
| Résultats non distribués                     |          | 3 629         | 3 813         |
| Autres éléments de capitaux propres          |          | (372)         | (210)         |
| <b>Capitaux propres - part du Groupe</b>     |          | <b>4 068</b>  | <b>4 415</b>  |
| Participations ne donnant pas le contrôle    |          | 1 014         | 1 097         |
| <b>Total des capitaux propres</b>            | <b>7</b> | <b>5 082</b>  | <b>5 512</b>  |
| Emprunts et dettes financières à long terme  | 9        | 9 558         | 8 887         |
| Provisions pour engagements sociaux          | 5        | 383           | 397           |
| Autres provisions non courantes              | 8        | 42            | 51            |
| Passifs d'impôt différé                      | 11       | 504           | 519           |
| Autres passifs non courants                  | 8        | 1 141         | 812           |
| <b>Passifs non courants</b>                  |          | <b>11 628</b> | <b>10 666</b> |
| Fournisseurs et comptes rattachés            | 4        | 687           | 790           |
| Autres dettes et produits constatés d'avance | 4        | 1 511         | 1 355         |
| Emprunts et dettes financières à court terme | 9        | 995           | 1 785         |
| Provisions pour engagements sociaux          | 5        | 34            | 39            |
| Autres provisions courantes                  | 8        | 15            | 17            |
| Passifs d'impôt exigible                     | 11       | 50            | 16            |
| <b>Passifs courants</b>                      |          | <b>3 292</b>  | <b>4 001</b>  |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b> |          | <b>20 002</b> | <b>20 179</b> |

#### 4.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros)                                                                 | Notes     | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------|----------------------|
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                          |           | <b>444</b>           | <b>687</b>           |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie                                       | 12        | 555                  | 202                  |
| Charges financières nettes hors coût de l'endettement                                 |           | (33)                 | (23)                 |
| <b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>                          |           | <b>966</b>           | <b>866</b>           |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                                      | <b>12</b> | <b>(54)</b>          | <b>(86)</b>          |
| Impôts sur le résultat payés                                                          |           | (138)                | (133)                |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>                     |           | <b>774</b>           | <b>647</b>           |
| Investissements corporels, incorporels et de placement                                | 12        | (478)                | (471)                |
| Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations                    |           | (62)                 | (154)                |
| Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise) | 12        | (6)                  | (29)                 |
| Variation des autres actifs financiers                                                |           | 12                   | (21)                 |
| Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles                         |           | 1                    | 6                    |
| Produits provenant des cessions de participations non consolidées                     | 12        | 5                    | 32                   |
| Dividendes reçus                                                                      | 12        | 35                   | 27                   |
| <b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>                |           | <b>(493)</b>         | <b>(610)</b>         |
| Encaissements provenant des emprunts à long terme                                     | 9         | 1 054                | 583                  |
| Remboursement des emprunts à long terme                                               | 9         | (1 085)              | (618)                |
| Remboursements des dettes de location                                                 |           | (16)                 | (13)                 |
| Subventions reçues au cours de la période                                             |           | -                    | 5                    |
| Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres            |           | 1                    | -                    |
| Acquisitions/cessions nettes d'actions propres                                        |           | (1)                  | -                    |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère                                 | 7         | (296)                | (377)                |
| Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales     |           | (9)                  | (13)                 |
| Variation des autres passifs financiers                                               |           | -                    | 60                   |
| Intérêts payés                                                                        |           | (178)                | (181)                |
| Intérêts reçus                                                                        |           | 57                   | 84                   |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>                      |           | <b>(473)</b>         | <b>(470)</b>         |
| Incidences des variations de cours des devises                                        |           | (31)                 | 3                    |
| <b>VARIATION DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                         |           | <b>(223)</b>         | <b>(430)</b>         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période                   |           | 1 955                | 2 341                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période                    | 12        | 1 732                | 1 911                |
| <i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>                                   |           | <i>1 741</i>         | <i>1 913</i>         |
| <i>Dont Concours bancaires courants</i>                                               |           | <i>(9)</i>           | <i>(2)</i>           |

Les flux de trésorerie de la période comprennent :

- ♦ **Flux d'investissement** : 540 millions d'euros d'investissements corporels et incorporels (y compris fournisseurs d'immobilisations) et 6 millions d'euros d'investissements financiers ;
- ♦ **Flux de financement** : 296 millions d'euros de dividendes versés aux actionnaires d'ADP SA.

## 4.1.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| (en millions d'euros)                       | Nombre d'actions  | Capital    | Primes liées au capital | Actions propres | Résultats non distribués | Autres éléments du résultat global | Part Groupe  | Participations ne donnant pas le contrôle | Total        |
|---------------------------------------------|-------------------|------------|-------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------------------|--------------|-------------------------------------------|--------------|
| <b>Situation au 01/01/2024</b>              | <b>98 960 602</b> | <b>297</b> | <b>543</b>              | <b>(30)</b>     | <b>3 806</b>             | <b>(253)</b>                       | <b>4 363</b> | <b>934</b>                                | <b>5 297</b> |
| Résultat net                                | -                 | -          | -                       | -               | 347                      | -                                  | 347          | 113                                       | 460          |
| Autres éléments de capitaux propres         | -                 | -          | -                       | -               | -                        | 38                                 | 38           | 11                                        | 49           |
| <b>Résultat global - 1er semestre 2024</b>  | <b>-</b>          | <b>-</b>   | <b>-</b>                | <b>-</b>        | <b>347</b>               | <b>38</b>                          | <b>385</b>   | <b>124</b>                                | <b>509</b>   |
| Mouvements sur actions propres              | -                 | -          | -                       | 1               | -                        | -                                  | 1            | -                                         | 1            |
| Dividendes                                  | -                 | -          | -                       | -               | (377)                    | -                                  | (377)        | (13)                                      | (390)        |
| Variation de périmètre et autres mouvements | -                 | -          | -                       | -               | -                        | -                                  | -            | (2)                                       | (2)          |
| <b>Situation au 30/06/2024</b>              | <b>98 960 602</b> | <b>297</b> | <b>543</b>              | <b>(29)</b>     | <b>3 776</b>             | <b>(215)</b>                       | <b>4 372</b> | <b>1 043</b>                              | <b>5 415</b> |
| <b>Situation au 01/01/2025</b>              | <b>98 960 602</b> | <b>297</b> | <b>543</b>              | <b>(28)</b>     | <b>3 813</b>             | <b>(210)</b>                       | <b>4 415</b> | <b>1 097</b>                              | <b>5 512</b> |
| Résultat net                                | -                 | -          | -                       | -               | 97                       | -                                  | 97           | (26)                                      | 71           |
| Autres éléments de capitaux propres         | -                 | -          | -                       | -               | -                        | (155)                              | (155)        | (35)                                      | (190)        |
| <b>Résultat global - 1er semestre 2025</b>  | <b>-</b>          | <b>-</b>   | <b>-</b>                | <b>-</b>        | <b>97</b>                | <b>(155)</b>                       | <b>(58)</b>  | <b>(61)</b>                               | <b>(119)</b> |
| Mouvements sur actions propres              | -                 | -          | -                       | (1)             | -                        | -                                  | (1)          | -                                         | (1)          |
| Dividendes                                  | -                 | -          | -                       | -               | (296)                    | -                                  | (296)        | (9)                                       | (305)        |
| Variation de périmètre et autres mouvements | -                 | -          | -                       | -               | 15                       | (7)                                | 8            | (13)                                      | (5)          |
| <b>Situation au 30/06/2025</b>              | <b>98 960 602</b> | <b>297</b> | <b>543</b>              | <b>(29)</b>     | <b>3 629</b>             | <b>(372)</b>                       | <b>4 068</b> | <b>1 014</b>                              | <b>5 082</b> |

1 Les éléments contribuant à la variation des capitaux propres consolidés et le détail des autres éléments de capitaux propres sont commentés en note 7.

En 2024, les variations de périmètre correspondaient aux transactions avec les minoritaires de 50 % d'Extimé Travel Essentials pour 22 millions d'euros compensés par d'autres mouvements de périmètre.

## 4.1.6 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

|               |                                                            |    |                |                                          |    |
|---------------|------------------------------------------------------------|----|----------------|------------------------------------------|----|
| <b>NOTE 1</b> | PRINCIPES GÉNÉRAUX                                         | 39 | <b>NOTE 10</b> | AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS | 83 |
| <b>NOTE 2</b> | FAITS MARQUANTS                                            | 43 | <b>NOTE 11</b> | IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS                 | 83 |
| <b>NOTE 3</b> | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION                                 | 44 | <b>NOTE 12</b> | TRÉSORERIE ET FLUX DE TRÉSORERIE         | 86 |
| <b>NOTE 4</b> | ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE             | 45 | <b>NOTE 13</b> | INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES | 89 |
| <b>NOTE 5</b> | AVANTAGES AU PERSONNEL                                     | 58 | <b>NOTE 14</b> | ENGAGEMENTS HORS BILAN                   | 90 |
| <b>NOTE 6</b> | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET DE PLACEMENT | 60 | <b>NOTE 15</b> | PASSIFS ÉVENTUELS                        | 92 |
| <b>NOTE 7</b> | CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION                    | 65 | <b>NOTE 16</b> | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE      | 92 |
| <b>NOTE 8</b> | AUTRES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS           | 67 |                |                                          |    |
| <b>NOTE 9</b> | INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS | 69 |                |                                          |    |

### NOTE 1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

#### 1.1 Bases de préparation des comptes

##### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2025 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 - Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Aéroports de Paris SA est une société anonyme domiciliée en France dont les actions se négocient sur la Bourse de Paris depuis 2006. Les titres Aéroports de Paris SA sont actuellement cotés à l'Euronext Paris Compartiment A.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers consolidés intermédiaires résumés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-après à la note 1.3.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'Aéroports de Paris SA et de ses filiales, établis à la date du 30 juin 2025, ou à défaut, une situation intermédiaire à cette date. S'agissant des états financiers de GMR Airports Ltd clôturés au 31 mars, conformément à IAS 28.33-34, le groupe retient la situation à cette date et prend en compte les effets significatifs entre cette clôture et le 30 juin.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 juillet 2025.

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro. Les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut, dans certains cas, conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

##### Saisonnalité

L'activité des principaux segments en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant du groupe est en général soumise à des effets de saisonnalité, en particulier :

- ◆ Les activités aéronautiques qui suivent notamment l'évolution du trafic passager dont le pic d'activité se situe entre les mois de mai et de septembre, et
- ◆ Les commerces & services qui suivent également l'évolution du trafic passager mais aussi l'évolution de la dépense par passager dans les boutiques en aérogare qui est plus importante autour des fêtes de fin d'année.

##### Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'exercer son jugement, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ou d'informations mentionnées en notes annexes.

Ces estimations et jugements sont réalisés sur la base de l'expérience passée, d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses et situations, les montants estimés figurant dans les comptes peuvent différer des valeurs réelles.

Les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- ◆ l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement (cf. note 6) et des autres actifs non courants notamment les participations mises en équivalence (cf. note 4.9);
- ◆ l'évaluation de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises;
- ◆ la qualification et l'évaluation des avantages au personnel (régimes de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi) (cf. note 5);

- ◆ l'information donnée en annexe sur la juste valeur des immeubles de placement (cf. note 6.3.2);
- ◆ l'évaluation des provisions pour risques et litiges (cf. note 8);
- ◆ l'évaluation des déficits fiscaux reportables non activés (cf. note 11.6);
- ◆ l'évaluation à la juste valeur des obligations convertibles (FCCBs – Foreign Currency Convertible Bond) souscrites par ADP SA dans le cadre du projet de fusion entre GIL et GAL et les options d'achat et de vente y afférant;
- ◆ l'évaluation des créances (cf. note 4.4).

Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du groupe a fait usage de jugement lorsque certaines problématiques comptables ne sont pas traitées de manière précise par les normes ou interprétations en vigueur.

Le groupe a exercé son jugement notamment pour :

- ◆ analyser et apprécier la nature du contrôle (cf. note 3.1) ;
- ◆ déterminer si des accords contiennent des contrats de location.

## 1.2 Politique environnementale

Le groupe déploie une politique environnementale, dont les marqueurs sont une ambition au-delà du périmètre de responsabilité directe, un élargissement au-delà de l'impact en exploitation (cycle de vie), et une logique inclusive avec les territoires. Cette politique environnementale porte sur 23 aéroports du Groupe ADP à travers le monde.

Les quatre axes stratégiques de cette politique sont les suivants :

- ◆ tendre vers des opérations à impact zéro sur l'environnement, en visant par exemple la neutralité carbone avec compensation d'ici à 2030 pour l'ensemble des aéroports signataires ou bien en réduisant l'empreinte biodiversité sur notre chaîne de valeur ;
- ◆ participer activement à la transition environnementale dans le secteur de l'aviation et proposer notamment des solutions côté piste. Par exemple, les aéroports franciliens disposent d'ores et déjà de l'arrivée des carburants d'aviation durables sur leur territoire, et le Groupe ADP agit pour leur plus grand déploiement et s'engage dans le développement de l'avion à hydrogène pour permettre l'avènement d'une aviation décarbonée pour le milieu du siècle ;
- ◆ promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales : en favorisant les circuits courts, en encourageant l'économie circulaire et en développant la production des ressources sur site (réseau de chaleur géothermique, panneaux solaires, valorisation des matériaux de construction, etc.) ;
- ◆ réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement des activités aéroportuaires (conception sobre, construction et rénovation bas carbone d'infrastructures et de bâtiments).

Le groupe tient d'ores et déjà compte de ces objectifs environnementaux pour définir les investissements à venir ainsi que pour établir les estimations significatives et jugements ci-avant présentés dans l'établissement des états financiers.

Les équipes du Groupe ADP sont pleinement mobilisées pour mettre en œuvre « 2025 Pioneers » la feuille de route stratégique 2022-2025 et construire un modèle aéroportuaire durable. L'ambition du groupe est de construire le socle d'un nouveau modèle aéroportuaire orienté vers la durabilité et la performance, en phase avec les attentes sociétales et environnementales. La trajectoire et les

objectifs financiers et extra-financiers fixés à horizon 2025 traduisent l'attention portée à la création de valeur pour toutes les parties-prenantes.

Au 1er semestre 2025, l'ambition de décarbonation du Groupe ADP s'est notamment matérialisée par :

- ◆ la mise en service de la centrale solaire du Donjon (production annuelle de 25 GWh d'électricité), venant ainsi compléter le portefeuille des actifs de production d'électricité décarbonée qu'ADP SA. acquiert via des contrats Corporate PPA ;
- ◆ la mise en service de la centrale solaire photovoltaïque à Amman aéroport Queen Alia en Jordanie.

Enfin, en matière d'investissements, l'ambition de décarbonation s'est traduite notamment par la réalisation de projets suivants au 1er semestre 2025, dans la continuité de la politique déjà menée depuis quelques années :

- ◆ la modernisation et le renforcement des capacités électriques au service d'une électrification accrue des activités ;
- ◆ le renforcement des dispositifs de productions existantes et à venir de géothermie, et de manière plus générale de modernisation des capacités thermiques et frigorifiques ;
- ◆ le renouvellement des éclairages et des balisages dans une logique de transition globale vers des technologies d'éclairage et de balisage dites à LED ;
- ◆ l'installation de bornes de recharges et d'autres facilités au service des passagers mais également des activités côté piste et côté ville, dans le cadre du développement des véhicules électriques;
- ◆ la poursuite des études et travaux de déploiement de centrales solaires photovoltaïques sur les aéroports parisiens et internationaux de TAV (Ankara en Turquie, Enfidha en Tunisie).

En octobre 2024, la SBTi (Science-Based Target Initiative), un programme conjoint du CDP, du Global Compact (Pacte Mondial) des Nations Unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF, a validé publiquement l'engagement d'Aéroports de Paris SA de réduire son empreinte carbone et celle de sa chaîne de valeur, avec l'objectif d'atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Cette démarche SBTi certifie que la stratégie de réduction des émissions internes (scope 1 et 2) et externes (scope 3 relatif aux émissions des parties prenantes) est alignée sur l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C fixé par les Accords de Paris.

L'engagement validé par le SBTi pour Aéroports de Paris SA est celui dit « Net Zero », ce qui correspond à une réduction absolue des émissions de GES de 90 % en 2050 par rapport aux émissions de l'année de référence 2019, pour les scopes 1, 2 et 3. Les émissions résiduelles des scopes 1 et 2 seront à compenser par des projets de séquestration carbone.

Ainsi, les engagements suivants d'Aéroports de Paris SA sont certifiés par le SBTi :

Engagement global

- ◆ Aéroports de Paris SA s'engage à atteindre le zéro émission nette de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2050.

Concernant les émissions de nos activités directes (scopes 1 et 2) :

- ◆ A court terme : une réduction des émissions de GES de 68% d'ici à 2030 par rapport à 2019 ;
- ◆ A long terme : une réduction des émissions de GES de 90% d'ici à 2035 par rapport à 2019 ;

Concernant les émissions externes relatives à nos parties prenantes (scope 3),



- ◆ A court terme : une réduction des émissions de GES de 27,5% d'ici à 2030 par rapport à 2019 ;
- ◆ A long terme : une réduction des émissions de GES de 90% d'ici à 2050 par rapport à 2019.

Dans son rapport de durabilité, le Groupe ADP réalise une comptabilité carbone à partir de laquelle il est possible de mesurer les progrès en matière de décarbonation.

Le Groupe ADP communique avec transparence sur les leviers et actions mis en œuvre pour atteindre les objectifs de décarbonation. Leurs impacts financiers ainsi que leurs effets quant à l'atteinte des objectifs de décarbonation seront communiqués dans le cadre de la directive CSRD.

Parallèlement à son plan de transition environnementale, le Groupe ADP définit et déploie une stratégie d'adaptation au changement climatique.

En 2022, le Groupe ADP a engagé une évaluation des risques climatiques physiques, actuels et futurs, sur l'ensemble de ses actifs en reprenant deux scénarios de réchauffement climatique du GIEC – SSP2-4.5 (scénario dit médian) et SSP5-8.5 (scénario le plus pessimiste) à horizon 2030 et 2050. Le scénario le plus défavorable soit SSP5-8.5 a été retenu pour l'analyse sur le long terme afin de préparer le groupe à un scénario climatique à fortes émissions. Le Groupe ADP a, dans un premier temps, conduit une analyse de risques bruts afin d'identifier les sites les plus critiques et de cartographier les périls climatiques les plus impactants (sur la base de la classification taxonomique européenne des risques liés au climat). La première analyse relative aux risques climats bruts, montre que les risques liés aux inondations et à la chaleur jouent le rôle principal dans l'exposition aux risques du portefeuille du groupe. La qualification de l'exposition des actifs aux risques physiques se poursuit par une analyse des risques climatiques physiques nets, pour les aéroports contrôlés du groupe. Cette seconde étape de l'analyse, relative à la vulnérabilité, se traduit par la réalisation de visites de site. Elles visent à tenir compte, dans la qualification du risque, des mesures d'atténuation et d'adaptation déjà existantes et prévues. L'analyse comprend une évaluation du coût des mesures supplémentaires d'atténuation et d'adaptation aux risques qui pourraient être mises en place ainsi qu'une évaluation de l'impact du risque net sur la valeur des actifs. Cette analyse des risques physiques est complétée par une étude des risques et opportunités de transition liés au passage vers une économie bas carbone. Les résultats de ces études ainsi que la démarche de structuration du plan d'adaptation au changement climatique sont détaillés au sein du rapport de durabilité. L'analyse des effets financiers – impacts sur la trajectoire d'investissements, de charges, de revenus – liés aux changements climatiques sera établie dans le cadre de la directive CSRD.

Un test de dépréciation de nos actifs prenant en compte les enjeux climatiques a déjà été réalisé à l'échelle des plateformes parisiennes. Les résultats sont communiqués dans le dernier rapport de Déclaration de Performance Extra-Financière.

En 2020, Aéroports de Paris S.A. a conclu 3 contrats d'achat d'électricité avec le producteur Urbasolar sur une durée de 20 ans. Les 3 centrales solaires sont complètement en service depuis le 2ème trimestre 2024 représentant une production annuelle de 45 GWh d'électricité soit 10% de la consommation d'électricité d'Aéroports de Paris S.A. En 2024, un contrat de 20 ans avec le producteur Photosol a été signé, et il a abouti à la mise en service, début 2025, de la centrale solaire du Donjon, représentant une production annuelle de 25 GWh d'électricité.

L'analyse conduite par le groupe a révélé que ces contrats doivent être considérés comme des dérivés entrant dans le champ de la norme IFRS 9. Cependant, tant que l'absence de

revente significative est vérifiée, le groupe a opté pour bénéficier de l'exemption pour usage propre prévue par la norme et comptabilise les coûts de ces contrats en charges lorsqu'ils sont encourus.

Aéroports de Paris S.A exploite des unités de production énergétique dont la puissance installée est supérieure à 20 MW et donc soumis à la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre. 3 unités de productions sont soumises à cette obligation :

- ◆ CTFE principale CDG
- ◆ CTFE Bis CDG
- ◆ Pôle production d'énergie ORY

Le ministère de la transition écologique a fixé par arrêté le montant des allocations gratuites de quotas d'émission pour la période 2021-2025. Les quotas sont délivrés sur la base des arrêtés mis à jour chaque année et correspondent au droit d'émettre une tonne de CO2 par quota. En 2024, Aéroports de Paris S.A a reçu 10 433 quotas CO2. En avril 2025, Aéroports de Paris S.A a restitué 33 759 quotas CO2 pour le compte de l'année 2024. Suite à cette restitution, Aéroports de Paris S.A a un stock de 143 638 quotas.

Les quotas CO2 sont des droits incorporels valorisés selon le modèle du coût. Dans la mesure où les quotas de CO2 sont attribués gratuitement, ceux-ci sont comptabilisés pour une valeur nulle. S'agissant de l'obligation annuelle de restitution de quotas, aucune provision n'a été constatée à ce stade, le coût de règlement (i.e. la valeur payée de l'obligation) étant nul au 30 juin 2025.

## 1.3 Référentiel comptable

### 1.3.1 Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2025.

Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm)

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe ADP.

Le 29 décembre 2023, la Loi de finances pour 2024 a transposé en droit français la Directive européenne 2022/2523 du 14 décembre 2022 introduisant la réforme fiscale internationale dite « Pilier 2 de l'OCDE » pour une application à compter du 1er janvier 2024.

Cette réforme fiscale internationale vise à s'assurer que les entreprises multinationales réalisant un CA consolidé de plus de 750 millions d'euros paient un impôt minimum de 15 % sur les bénéfices générés dans chacune des juridictions où elles sont établies.

Dans ce contexte, et pour mémoire, le Groupe ADP avait réalisé en 2023 des analyses visant à :

- ◆ fiabiliser les agrégats financiers de sa Déclaration Pays-par-Pays (Country-by-Country Reporting ou CBCR) aux fins de sa qualification pour les besoins des mesures de sauvegarde transitoires ;
- ◆ revoir le périmètre des entités dans le champ de la réforme, leur qualification au sens de celle-ci et les obligations éventuelles en découlant en tant que redevables de l'impôt complémentaire, le cas échéant ; et

- ♦ déterminer les juridictions qui devraient a priori pouvoir bénéficier des mesures de sauvegarde et celles qui, au contraire, devraient donner lieu à la mise en œuvre de calculs détaillés aux fins de l'établissement d'un éventuel impôt complémentaire.

Dans le cadre du processus mis en place à la suite des travaux mentionnés ci-dessus, et sur base des données financières au 30 juin 2025, aucun impact significatif n'a été constaté suite à la revue des mesures de sauvegarde de sorte que le Groupe ADP n'a pas comptabilisé d'impôt complémentaire au 30 juin 2025.

### **1.3.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025**

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2025 et non appliqués par anticipation correspondent aux amendements suivants :

- ♦ Amendements à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Le 15 août 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères, qui obligeront les sociétés à fournir des informations plus utiles dans leurs états financiers lorsqu'une devise ne peut pas être échangée contre une autre devise. Ces amendements obligeront les sociétés à appliquer une approche cohérente pour déterminer si une devise peut être échangée contre une autre devise et, lorsque ce n'est pas le cas, pour déterminer le taux de change à utiliser et les informations à fournir.

Ces amendements mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe.

### **1.3.3 Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application aux exercices ouverts après le 1er janvier 2025 et non appliqués de manière anticipée par le Groupe ADP**

Le groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2025 :

- ♦ Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 :
  - ♦ Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature. Ces amendements, publiés le 18 décembre 2024, précisent d'une part dans quelles circonstances une entité peut démontrer une intention d'utilisation d'électricité verte pour compte propre ("own use") et d'autre part, les informations en annexe à fournir sur ces contrats. Ils seront d'application obligatoire au 1er janvier 2026, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.
  - ♦ Classification et Évaluation. Ces amendements de la norme IFRS 9 ont pour objectif de clarifier, d'une part, les modalités d'application du critère de « prêt basique » à certains actifs financiers et, d'autre part, les modalités de décomptabilisation des actifs et passifs financiers (avec une option comptable pour les passifs financiers réglés par paiement électronique). Par ailleurs, certaines informations à fournir ont été modifiées ou ajoutées à la norme IFRS 7. Ces amendements seront d'application obligatoire au 1er janvier 2026, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.
- ♦ Améliorations annuelles des Normes IFRS – Volume 11. Ces améliorations publiées le 18 juillet 2024 apportent des clarifications rédactionnelles concernant notamment IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7, sans modification substantielle des principes sous-jacents. Ces amendements visent à améliorer la cohérence des normes existantes et seront applicables pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2026, sous réserve de leur adoption par l'Union européenne.
- ♦ IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers. L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié le 9 avril 2024 la norme IFRS 18 visant à améliorer l'utilité des informations présentées dans les états financiers primaires et les notes annexes. Cette norme permettra aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur l'information financière. La norme sera d'application obligatoire au 1er janvier 2027 sous réserve de son adoption par l'Europe. Les analyses des incidences de l'application de cette norme et des amendements sont en cours.

## NOTE 2 FAITS MARQUANTS

### 2.1.1 Trafic des aéroports opérés par le Groupe ADP

Au 1er semestre 2025, le Groupe ADP a accueilli 179 millions de passagers dans l'ensemble de son réseau d'aéroports, dont 51 millions de passagers à Paris Aéroport.

Le tableau ci-après présente la situation du trafic des principaux aéroports opérés par le Groupe ADP ou au travers des sociétés mises en équivalence au 1er semestre 2025.

| Aéroports                           | Trafic Juin 2025 @100% en millions PAX (1) | Evolution en % par rapport au 30/06/2024 |
|-------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>France</b>                       |                                            |                                          |
| Paris Aéroport (CDG+ORY)            | 51,3                                       | +4,5 %                                   |
| <b>International</b>                |                                            |                                          |
| Concessions intégrées globalement   |                                            |                                          |
| Ankara Esenboga - TAV Airports      | 6,4                                        | +2,1 %                                   |
| Izmir - TAV Airports                | 5,5                                        | +3,7 %                                   |
| Amman - Airport International Group | 4,4                                        | +6,1 %                                   |
| Almaty - TAV Airports               | 5,6                                        | +8,0 %                                   |
| Concessions mises en équivalence    |                                            |                                          |
| Santiago du Chili                   | 13,4                                       | +4,8 %                                   |
| Antalya - TAV Airports              | 14,5                                       | +0,2 %                                   |
| Zagreb - TAV Airports               | 2,1                                        | +9,2 %                                   |
| Médine - TAV Airports               | 5,9                                        | +5,8 %                                   |
| New Delhi - GMR Airports Ltd        | 39,7                                       | +3,1 %                                   |
| Hyderabad - GMR Airports Ltd        | 15,9                                       | +19,0 %                                  |

1 L'ensemble des passagers au départ, à l'arrivée ou en transit, accueillis par l'aéroport.

### 2.1.2 Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés

La loi de finances pour 2025 a instauré, pour le seul exercice 2025, une contribution exceptionnelle applicable aux sociétés ou groupes de sociétés françaises ayant réalisé un chiffre d'affaires de plus d'1 milliard d'euros au titre des exercices 2024 ou 2025.

Cette contribution est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés afférent au résultat fiscal des exercices 2024 et 2025, avant imputation des crédits et réductions d'impôt et créances fiscales de toute nature.

Pour le groupe d'intégration fiscale dont ADP SA est la société mère, son taux est fixé à 41,2%, portant le taux effectif d'impôt applicable au résultat d'ensemble à 36,13%.

Cette contribution exceptionnelle et temporaire répond à la définition d'un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12. Le fait générateur comptable de la composante assise sur l'impôt courant 2024 étant la réalisation des résultats 2024, elle est comptabilisée au 30 juin 2025, première période comptable close après le 15 février 2025, date de promulgation de la loi. En complément, sa composante assise sur l'impôt courant 2025 est comptabilisée au fur et à mesure sur l'exercice 2025.

Au 30 juin 2025, le montant de la contribution exceptionnelle s'élève à 64 millions d'euros (46 millions d'euros correspondant à la composante liée à l'impôt courant 2024 et 18 millions d'euros correspondant à la composante relative à l'impôt courant 2025 déterminé sur les résultats arrêtés au 30 juin 2025).

### 2.1.3 Changement d'exploitant des activités de stockage et distribution de carburant à Paris-CDG

Le 4 juin 2025, la société Exolum a débuté l'exploitation des activités de stockage et distribution de carburant à Paris-CDG, pour une durée de 20 ans. L'exploitant investira plus de 200 millions d'euros pour l'entretien et la maintenance des infrastructures ainsi que dans le développement de nouvelles capacités. La comptabilisation des loyers et des investissements versés par Exolum entraîne pour le Groupe ADP l'enregistrement de créances financières et de produits constatés d'avance. Ce produit constaté d'avance sera étalé sur 20 ans en chiffre d'affaires.

## **NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

### **3.1 Principes comptables liés au périmètre**

Les principes comptables liés au périmètre sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2024 (cf. déclaration de conformité en note 1.1).

### **3.2 Évolution du périmètre de consolidation**

#### **3.2.1 Principales modifications en 2025**

Aucun mouvement significatif n'a été observé sur la période.

#### **3.2.2 Rappel des mouvements 2024**

Aucun mouvement significatif n'avait été observé sur le 1er semestre 2024.

## NOTE 4 ÉLÉMENTS COURANTS DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

### 4.1 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle ci-dessous est présentée en cohérence avec le reporting interne et les indicateurs sectoriels présentés au principal Directeur opérationnel du groupe (le Président-directeur général), aux fins de mesurer les performances et d'allouer les ressources aux différents secteurs.

Les secteurs du Groupe ADP se répartissent en cinq activités :

**Activités aéronautiques** – ce secteur regroupe l'ensemble des produits et des services fournis par Aéroports de Paris SA en France en tant que gestionnaire d'aéroports. Les services aéroportuaires sont principalement rémunérés par les redevances « aéronautiques » (atterrissage, stationnement et passagers), les redevances « accessoires » (comptoirs d'enregistrement et d'embarquement, installations de tris des bagages, installations de dégivrage, fourniture d'électricité aux aéronefs...) et les revenus liés aux activités de sûreté et de sécurité aéroportuaire telles que l'inspection filtrage, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs.

**Commerces et services** – ce secteur est dédié aux activités commerciales en France s'adressant au grand public. Il comprend les loyers des commerces en aérogare (boutiques, bars, restaurants, loueurs...), les activités de distribution commerciale (Extime Duty Free Paris, SDA Croatia et Extime Travel Essentials Paris), les revenus de publicité (Extime Media), les revenus liés aux parcs et accès, les locations immobilières en aérogare et les prestations industrielles (production et fourniture de chaleur, d'eau potable, accès aux réseaux de distribution d'eau glacée...), les activités touristiques (Paris Experience Group) et des services hauts de gamme aux passagers (Extime PS). Ce secteur intègre également le contrat de construction de la gare de métro de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris.

**Immobilier** – ce secteur comprend les activités immobilières du groupe principalement en France à l'exclusion de celles réalisées dans les terminaux lesquelles sont présentées dans le secteur Commerces et services. Ces activités sont effectuées par Aéroports de Paris SA et des filiales dédiées, ou des sociétés mises en équivalence et englobent la construction, la commercialisation et la gestion locative de locaux et bâtiments de bureaux, logistique ou gare de fret. La location de terrains viabilisés fait également partie de ce secteur.

**International et développements aéroportuaires** – ce secteur rassemble les activités de conception et d'exploitation aéroportuaire des filiales et co-entreprises qui sont pilotées ensemble dans un objectif de créer des synergies et de servir l'ambition du groupe. Il comprend le sous-groupe TAV Airports, le sous-groupe GMR Airports, ADP International et ses filiales, notamment AIG.

**Autres activités** – ce secteur comprend les activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA qui opèrent dans des domaines aussi variés que la téléphonie (Hub One) et les services de cybersécurité (Sysdream). Ce secteur opérationnel intègre les sociétés de projet Gestionnaire d'Infrastructure CDG Express et Hydrogen Airport, mises en équivalence. Ce secteur rassemble également les activités dédiées à l'innovation du groupe via la société ADP Invest.

Les indicateurs clés revus et utilisés en interne par le principal Directeur opérationnel du groupe sont :

- ◆ le chiffre d'affaires ;
- ◆ l'EBITDA courant ;
- ◆ les dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels ;
- ◆ la quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ;
- ◆ le résultat opérationnel courant.

Les revenus et le résultat du Groupe ADP se décomposent de la manière suivante :

|                                                | Chiffre d'affaires |                             |                   |                             | EBITDA courant    |                   |
|------------------------------------------------|--------------------|-----------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|-------------------|
|                                                | 1er semestre 2025  | dont produits inter-secteur | 1er semestre 2024 | dont produits inter-secteur | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
| <i>(en millions d'euros)</i>                   |                    |                             |                   |                             |                   |                   |
| Activités aéronautiques                        | 1 043              | -                           | 969               | -                           | 250               | 219               |
| Commerces et services                          | 1 039              | 115                         | 924               | 108                         | 372               | 341               |
| <i>Dont ADP SA</i>                             | 415                | 115                         | 472               | 104                         | 350               | 288               |
| <i>Dont Extime Duty Free Paris</i>             | 407                | -                           | 382               | -                           | 6                 | 7                 |
| <i>Dont Extime Travel Essentials Paris</i>     | 90                 | -                           | 82                | -                           | 2                 | 3                 |
| Immobilier                                     | 189                | 26                          | 174               | 21                          | 120               | 119               |
| International et développements aéroportuaires | 972                | -                           | 883               | -                           | 273               | 242               |
| <i>Dont TAV Airports</i>                       | 823                | -                           | 732               | -                           | 234               | 213               |
| <i>Dont AIG</i>                                | 141                | -                           | 126               | -                           | 45                | 43                |
| Autres activités                               | 82                 | 21                          | 95                | 29                          | 10                | 22                |
| <i>Eliminations et résultats internes</i>      | (162)              | (162)                       | (158)             | (158)                       | -                 | -                 |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>3 163</b>       | <b>115</b>                  | <b>2 887</b>      | <b>-</b>                    | <b>1 025</b>      | <b>943</b>        |

|                                                | Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels nettes des reprises |                   | Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence |                   | Résultat opérationnel courant |                   |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
|                                                | 1er semestre 2025                                                                                  | 1er semestre 2024 | 1er semestre 2025                                           | 1er semestre 2024 | 1er semestre 2025             | 1er semestre 2024 |
| <i>(en millions d'euros)</i>                   |                                                                                                    |                   |                                                             |                   |                               |                   |
| Activités aéronautiques                        | (212)                                                                                              | (197)             | -                                                           | -                 | 38                            | 22                |
| Commerces et services                          | (82)                                                                                               | (64)              | -                                                           | (2)               | 290                           | 275               |
| <i>Dont ADP SA</i>                             | (65)                                                                                               | (71)              | -                                                           | -                 | 285                           | 218               |
| <i>Dont Extime Duty Free Paris</i>             | (4)                                                                                                | (3)               | -                                                           | -                 | 2                             | 4                 |
| <i>Dont Extime Travel Essentials Paris</i>     | (1)                                                                                                | -                 | -                                                           | -                 | 2                             | 3                 |
| Immobilier                                     | (38)                                                                                               | (29)              | 2                                                           | 2                 | 84                            | 91                |
| International et développements aéroportuaires | (131)                                                                                              | 39                | (112)                                                       | -                 | 31                            | 282               |
| <i>Dont TAV Airports</i>                       | (116)                                                                                              | (90)              | (65)                                                        | 6                 | 53                            | 128               |
| <i>Dont AIG</i>                                | (15)                                                                                               | 130               | -                                                           | -                 | 30                            | 173               |
| <i>Dont GMR Airports Ltd</i>                   | -                                                                                                  | -                 | (47)                                                        | (3)               | (47)                          | (3)               |
| Autres activités                               | (11)                                                                                               | (11)              | -                                                           | -                 | (2)                           | 11                |
| <b>TOTAL</b>                                   | <b>(474)</b>                                                                                       | <b>(262)</b>      | <b>(110)</b>                                                | <b>-</b>          | <b>441</b>                    | <b>681</b>        |

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 3 163 millions d'euros au 1er semestre 2025, en hausse de 10 % par rapport au 1er semestre 2024, du fait principalement de l'effet de la croissance du trafic qui se traduit par :

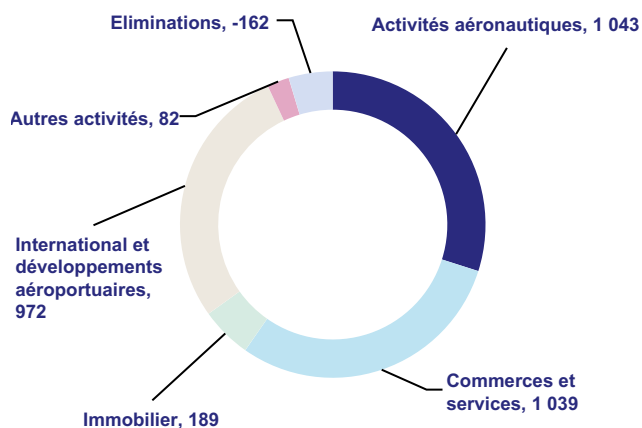
- ♦ le chiffre d'affaires des activités aéronautiques à Paris, en hausse de +74 millions d'euros à 1 043 millions d'euros et du segment commerces et services à Paris, en hausse de +115 millions d'euros à 1 039 millions d'euros ;
- ♦ le chiffre d'affaires de TAV Airports, qui atteint 823 millions d'euros, en hausse de +91 millions d'euros. Ce chiffre d'affaires inclut les activités au Kazakhstan pour 244 millions d'euros au 1er semestre 2025 par rapport à 235 millions d'euros pour le 1er semestre 2024 ;
- ♦ le chiffre d'affaires d'AIG s'établit à 141 millions d'euros, en progression, porté par la bonne dynamique du trafic (+6,1 %) malgré l'escalade des tensions géopolitiques au Moyen-Orient en juin, ainsi que par une performance commerciale solide, notamment grâce à des évolutions réglementaires favorables pour les activités *duty free*.

Les **dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs** s'établissent à -474 millions d'euros, en hausse de 80,9 % (-212 M€) en raison d'un effet de base défavorable lié à la reprise de dépréciation de 152 millions d'euros enregistrée au 1<sup>er</sup> semestre 2024, suite à l'extension de la durée de la concession de l'aéroport d'Amman.

La **quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence** est commentée en note 4.9.1.

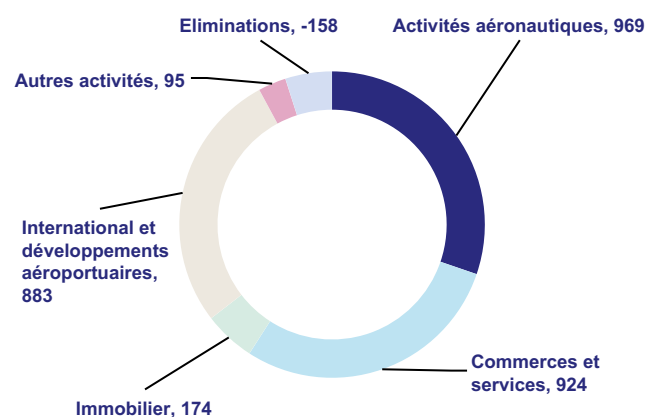
## CHIFFRES D'AFFAIRES 1er semestre 2025

3 163 millions d'euros



## CHIFFRES D'AFFAIRES 1er semestre 2024

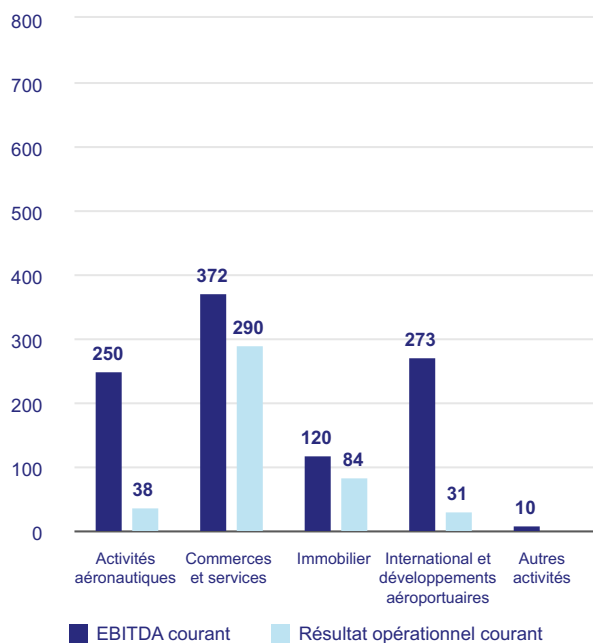
2 887 millions d'euros



## EBITDA COURANT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 1er semestre 2025

EBITDA COURANT : 1 025 millions d'euros

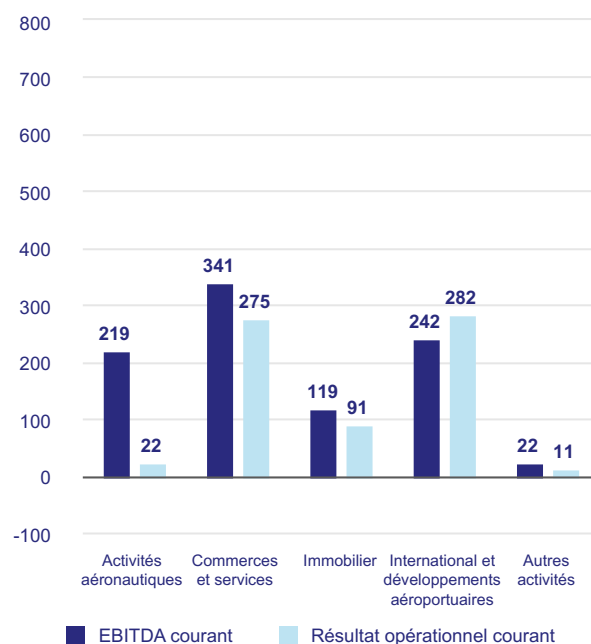
ROC : 441 millions d'euros



## EBITDA COURANT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 1er semestre 2024

EBITDA COURANT : 943 millions d'euros

ROC : 681 millions d'euros





La ventilation du chiffre d'affaires par pays de destination est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|
| France                       | 2 144                | 2 011                |
| Turquie                      | 320                  | 269                  |
| Kazakhstan                   | 244                  | 235                  |
| Jordanie                     | 141                  | 126                  |
| Géorgie                      | 76                   | 65                   |
| Reste du monde               | 238                  | 181                  |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>    | <b>3 163</b>         | <b>2 887</b>         |

La ventilation des actifs immobilisés par pays se détaille comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                                                                                             | 1er semestre<br>2025 | 31 décembre<br>2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------|
| France                                                                                                                                   | 9 184                | 9 078               |
| Turquie                                                                                                                                  | 2 591                | 2 353               |
| Kazakhstan                                                                                                                               | 582                  | 648                 |
| Jordanie                                                                                                                                 | 684                  | 789                 |
| Inde                                                                                                                                     | 449                  | 568                 |
| Géorgie                                                                                                                                  | 135                  | 183                 |
| Reste du monde                                                                                                                           | 975                  | 1 013               |
| <b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS (INCORPORELS) CORPORELS, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)</b> | <b>14 600</b>        | <b>14 632</b>       |

## 4.2 Chiffre d'affaires

Le Groupe ADP applique la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » pour les prestations proposées à ses clients et la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour les locations de biens en tant que bailleur.

Les principes de comptabilisation pour les différentes natures des revenus du Groupe ADP sont présentés ci-après en fonction de ses cinq secteurs :

### 1. Secteur Activités aéronautiques

Redevances aéronautiques et spécialisées d'Aéroports de Paris SA : ces redevances sont encadrées par des dispositions législatives et réglementaires, dont tout particulièrement la limitation du produit global des redevances aéroportuaires aux coûts des services rendus et la juste rémunération des capitaux investis par Aéroports de Paris appréciées au regard du coût moyen pondéré du capital (CMPC) du périmètre régulé. Le périmètre régulé comprend l'ensemble des activités d'Aéroports de Paris SA sur les plates-formes franciliennes à l'exception des activités commerciales et de services, des activités foncières et immobilières non directement liées aux activités aéronautiques, des activités liées à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire financées par la taxe de sécurité et de sûreté sur les aéroports, de la gestion par Aéroports de Paris SA des dossiers d'aide à l'insonorisation des riverains, et des autres activités réalisées par les filiales d'Aéroports de Paris SA.

Même si la régulation économique d'Aéroports de Paris repose de manière préférentielle sur des contrats de régulation économique (CRE), la période tarifaire 2025 se déroule dans un cadre juridique hors CRE. En tout état de cause, la procédure annuelle de fixation des tarifs de redevances, avec ou sans CRE, prévoit qu'Aéroports de Paris consulte les usagers sur la proposition tarifaire annuelle et soumette à l'ART (Autorité de Régulation des Transports) une demande d'homologation. Lorsque l'ART est saisie, elle s'assure entre autres que les tarifs respectent les règles générales applicables aux redevances.

Par sa décision n ° 2024-087 du 12 décembre 2024, l'ART a homologué les tarifs des redevances aéroportuaires d'Aéroports de Paris pour la période tarifaire du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Cette homologation se traduit, pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, par une évolution des tarifs de redevances de + 4,5 % en moyenne, dont une hausse du tarif de la redevance PHMR (redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite) de + 25 %, et de + 5,5 % en moyenne pour l'aéroport de Paris-Le Bourget.

Les redevances aéronautiques comprennent la redevance passagers, atterrissage et stationnement. Elles sont calculées respectivement en fonction du nombre de passagers embarqués, du poids de l'aéronef et de la durée de stationnement. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne



Les redevances spécialisées englobent des redevances pour mise à disposition d'installations telles que les banques d'enregistrement et d'embarquement, les installations de tri des bagages et les installations fixes de fournitures d'énergie électrique. Elles comprennent également la redevance d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite et les autres redevances accessoires liées à l'informatique d'enregistrement et d'embarquement, à la circulation aéroportuaire (badges), à l'usage des stations de dilacération et au dégivrage. Ces redevances sont comptabilisées en chiffre d'affaires lors de l'utilisation des services correspondants par la compagnie aérienne.

Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire : Aéroports de Paris SA perçoit un produit, dans le cadre des missions de service public au titre de la sûreté, la sûreté du transport aérien, le sauvetage et la lutte contre l'incendie des aéronefs. Ce produit est versé au groupe par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et financé par l'intermédiaire de la taxe de sûreté et de sécurité prélevée auprès des compagnies aériennes. Il représente 92 % des coûts éligibles supportés par Aéroports de Paris SA. Le chiffre d'affaires est ainsi comptabilisé à hauteur de 92 % des coûts éligibles au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Le groupe procède à une affectation analytique de ses coûts afin de déterminer ceux encourus au titre de ses missions, certaines natures de coûts pouvant ne pas être exclusives à ces missions, notamment certaines charges locatives, certaines charges d'amortissements et de maintenance et les impôts et taxes.

## 2. Secteur Commerces et services

Chiffre d'affaires des activités commerciales : ces revenus sont composés d'une part, des loyers variables perçus des activités commerciales (boutiques, bars et restaurants, publicité, banques et change, loueurs, autres locations en aéroports), et comptabilisés en produits sur l'exercice au cours duquel ils sont générés ; et d'autre part, des revenus locatifs qui correspondent à la part fixe des produits perçus au titre des espaces loués en aéroport. Ces derniers sont constatés de manière linéaire sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Le chiffre d'affaires tiré des activités commerciales de ce segment intègre également :

- ◆ le chiffre d'affaires de la filiale Extime Média qui propose aux annonceurs une exposition publicitaire dans les aéroports parisiens via des solutions digitales, connectées et interactives ;
- ◆ le chiffre d'affaires des activités commerciales de Extime Duty Free Paris, SDA Croatia et Extime Travel Essentials Paris réalisé dans les surfaces commerciales exploitées par ces sociétés en zones publiques et en zones réservées (ventes de biens et revenus locatifs). Extime Duty Free Paris exerce une activité de gestion directe et de location d'espaces commerciaux, et intervient dans les domaines de la vente d'alcool, de tabac, de parfums-cosmétiques, de gastronomie, de mode et accessoires et de photo-vidéo. L'activité d'Extime Travel Essentials Paris est quant à elle dédiée aux activités de presse, de librairie, de commodités et de souvenirs ; et
- ◆ les revenus perçus des activités de prestation de services relatives à la détaxe ;
- ◆ le chiffre d'affaires de Paris Experience Group, généré par ses deux pôles d'activité à Paris : des excursions et activités touristiques terrestres et des activités nautiques incluant la restauration et la privatisation de bateaux sur la Seine. Les revenus tirés de ces activités sont constatés en chiffre d'affaires à la date de réalisation de la prestation rendue au client ;

- ◆ le chiffre d'affaires d'Extime PS, qui propose une expérience de voyage haut de gamme dans des terminaux privés de grands aéroports situés aux États-Unis, en fournissant des contrôles de sécurité accélérés, l'accès aux salons ou à des suites privées et des services d'escorte personnelle jusqu'au pied de l'avion. Ces revenus sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée.

Chiffre d'affaires des parcs et accès : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement et des accès (gestion de la voirie, des navettes, des gares routières...). Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

Chiffre d'affaires lié aux prestations industrielles, telles que la production et la fourniture de chaleur à des fins de chauffage, la production et la fourniture de froid pour la climatisation des installations et des réseaux de distribution d'eau glacée, la fourniture d'eau potable et la collecte des eaux usées, la collecte des déchets et l'alimentation en courant électrique. Ces revenus sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la prestation est réalisée.

Revenus tirés des contrats à long terme. Cette rubrique comprend le chiffre d'affaires lié au contrat de construction de la Gare de Paris-Orly pour le compte de la Société du Grand Paris ainsi que celui lié au contrat de construction conclu avec CDG Express. Ce chiffre d'affaires est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts totaux du contrat conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

## 3. Secteur Immobilier

Revenus locatifs : ces revenus sont relatifs aux actifs immobiliers destinés à l'activité aéroportuaire (hors aéroports) et à l'immobilier de diversification. Ils sont issus de contrats de location simple. Les paiements fixes sont linéarisés sur la durée du bail conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Les charges locatives refacturées aux locataires sont également comptabilisées au sein du chiffre d'affaires.

## 4. Secteur International et développements aéroportuaires

Le chiffre d'affaires de ce segment regroupe le chiffre d'affaires de TAV Airports, d'ADP International et de ses filiales.

Revenus aéronautiques : ils comprennent les redevances passagers, les redevances de circulation des aéronefs, les revenus liés à la mise à disposition des équipements communs des terminaux (CUTE), des rampes d'accès et des comptoirs d'enregistrement des compagnies aériennes. Ces produits comprennent également d'autres revenus liés à des services tels que l'assistance en escale et les redevances de fuel. Ils sont comptabilisés sur la base de rapports quotidiens établis par les compagnies aériennes, ou dès lors qu'il est probable que les avantages économiques sont perçus par le groupe et qu'ils peuvent être quantifiés de façon fiable.

Revenus des activités commerciales : ces revenus proviennent principalement des activités de concession de restauration dans les terminaux opérées par le sous-groupe BTA, de services de salons passagers rendus par le sous-groupe TAV Operations services ainsi que des redevances commerciales perçues par AIG dans le cadre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia International d'Amman en Jordanie. Ces revenus sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des prestations rendues.

Parcs et accès : ces revenus résultent principalement de l'exploitation des parcs de stationnement, des accès et des services de voiturier opérés dans le cadre des contrats de concession. Ils sont comptabilisés lors de l'utilisation du service par le client.

Revenus locatifs : ils sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location, conformément aux contrats de locations relatifs à l'occupation de surfaces dans les terminaux.

Revenus tirés des contrats à long terme : le chiffre d'affaires de ces contrats est reconnu selon la méthode de l'avancement par les coûts, en revenus tirés des contrats à long terme selon IFRS 15. Les modifications de travaux, les réclamations et les paiements incitatifs sont inclus dans la mesure où ils ont été approuvés avec le client. Lorsque le résultat à terminaison ne peut pas être estimé de manière fiable, le chiffre d'affaires est reconnu dans la limite des coûts engagés. Lorsqu'il est probable que les coûts totaux du contrat dépasseront le total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Produits financiers liés aux activités ordinaires : Ils correspondent aux produits d'intérêts liés à la désactualisation de la créance financière relative à la concession d'Ankara-Esenboğa Airport. Ils sont reconnus en application de l'interprétation IFRIC 12 sur la durée de la concession en cours qui se termine en 2025 (cf. note 6.1).

Le chiffre d'affaires du secteur Immobilier comprend également les produits d'intérêts issus des contrats de location-financement en tant que bailleur.

Autres revenus : Les autres revenus du secteur international comprennent principalement :

- ◆ les services de bus, de parking, et de taxi aux compagnies aériennes. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ;
- ◆ la vente de systèmes informatiques et logiciels par TAV Information Technologies. Ils sont reconnus lorsque les services sont rendus ou les biens livrés ;
- ◆ la vente de fuel aux compagnies aériennes par Almaty International Airports au Kazakhstan : Almaty International Airport comptabilise le chiffre d'affaires issu de la vente de kérosène aux compagnies aériennes. Almaty International Airport conserve les risques et avantages de cette activité et comptabilise l'achat et la vente de fuel de manière séparée ;
- ◆ le chiffre d'affaires réalisé par ADP International, principalement lié à son activité de gestion d'aéroports à l'international.

## 5. Secteur Autres activités

Le chiffre d'affaires de ce segment est composé du chiffre d'affaires du sous-groupe Hub One. Hub One propose des services d'opérateur télécom, ainsi que des solutions de traçabilité et mobilité des marchandises. Son chiffre d'affaires est présenté en autres revenus.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité après éliminations inter-secteurs s'établit comme suit :

| <b>1er semestre 2025</b>                                   |                                    |                                  |                   |                                                               |                             |              |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| <i>(en millions d'euros)</i>                               | <b>Activités<br/>aéronautiques</b> | <b>Commerces et<br/>services</b> | <b>Immobilier</b> | <b>International et<br/>développements<br/>aéroportuaires</b> | <b>Autres<br/>activités</b> | <b>Total</b> |
| Redevances aéronautiques                                   | 628                                | -                                | -                 | 394                                                           | -                           | 1 022        |
| Redevances spécialisées                                    | 146                                | -                                | -                 | 12                                                            | -                           | 158          |
| Revenus liés à la sûreté<br>et à la sécurité aéroportuaire | 257                                | -                                | -                 | -                                                             | -                           | 257          |
| Activités commerciales <sup>(1)</sup>                      | -                                  | 717                              | 5                 | 174                                                           | -                           | 896          |
| Parcs et accès                                             | -                                  | 88                               | -                 | 17                                                            | -                           | 105          |
| Prestations industrielles                                  | -                                  | 30                               | -                 | 2                                                             | -                           | 32           |
| Revenus locatifs fixes                                     | 3                                  | 74                               | 151               | 27                                                            | -                           | 255          |
| Assistance en escale                                       | -                                  | -                                | -                 | 204                                                           | -                           | 204          |
| Revenus tirés des contrats<br>à long terme                 | -                                  | 5                                | -                 | 7                                                             | -                           | 12           |
| Produits financiers liés<br>aux activités ordinaires       | -                                  | 2                                | 6                 | -                                                             | -                           | 8            |
| Autres revenus                                             | 9                                  | 8                                | 1                 | 135                                                           | 61                          | 214          |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>1 043</b>                       | <b>924</b>                       | <b>163</b>        | <b>972</b>                                                    | <b>61</b>                   | <b>3 163</b> |
| <sup>(1)</sup> Dont Revenus locatifs variables             | -                                  | 267                              | 5                 | 78                                                            | -                           | 350          |

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ADP s'établit à 3 163 millions d'euros au 1er semestre 2025, en hausse de +276 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2024, s'explique principalement par :

- ♦ la hausse du chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques, qui correspond aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes provenant des redevances aéronautiques (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) liée à l'augmentation du trafic passagers et des mouvements d'avions. Les revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire étant

déterminés par les coûts, partiellement fixes, de ces activités, le chiffre d'affaires croît dans une moindre proportion que le trafic de passagers ;

- ♦ la hausse du chiffre d'affaires du segment Commerces et services, qui se rapporte aux plateformes parisiennes, est en lien avec la bonne fréquentation et performance du CA / Pax Extime par rapport au 1er semestre 2024 ;
- ♦ la hausse du chiffre d'affaires du segment international et développements aéroportuaires du fait de TAV Airports portée par le trafic passagers et les recettes commerciales au 1er semestre 2025.

| <b>1er semestre 2024</b>                                   |                                    |                                  |                   |                                                               |                             |              |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|--------------|
| <i>(en millions d'euros)</i>                               | <b>Activités<br/>aéronautiques</b> | <b>Commerces et<br/>services</b> | <b>Immobilier</b> | <b>International et<br/>développements<br/>aéroportuaires</b> | <b>Autres<br/>activités</b> | <b>Total</b> |
| Redevances aéronautiques                                   | 578                                | -                                | -                 | 377                                                           | -                           | 955          |
| Redevances spécialisées                                    | 128                                | -                                | -                 | 11                                                            | -                           | 139          |
| Revenus liés à la sûreté<br>et à la sécurité aéroportuaire | 252                                | -                                | -                 | -                                                             | -                           | 252          |
| Activités commerciales <sup>(1)</sup>                      | -                                  | 576                              | 7                 | 148                                                           | -                           | 731          |
| Parcs et accès                                             | -                                  | 88                               | -                 | 15                                                            | -                           | 103          |
| Prestations industrielles                                  | -                                  | 28                               | -                 | 3                                                             | -                           | 31           |
| Revenus locatifs fixes                                     | 1                                  | 70                               | 139               | 23                                                            | -                           | 233          |
| Assistance en escale                                       | -                                  | -                                | -                 | 178                                                           | -                           | 178          |
| Revenus tirés des contrats<br>à long terme                 | -                                  | 21                               | -                 | 16                                                            | -                           | 37           |
| Produits financiers liés<br>aux activités ordinaires       | -                                  | -                                | 6                 | -                                                             | -                           | 6            |
| Autres revenus                                             | 10                                 | 33                               | 1                 | 112                                                           | 66                          | 222          |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>969</b>                         | <b>816</b>                       | <b>153</b>        | <b>883</b>                                                    | <b>66</b>                   | <b>2 887</b> |
| <sup>(1)</sup> Dont Revenus locatifs variables             | -                                  | 201                              | 7                 | 68                                                            | -                           | 276          |

La ventilation du chiffre d'affaires des principaux clients s'établit comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                       | <b>1er semestre<br/>2025</b> | <b>1er semestre<br/>2024</b> |
|----------------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b>                          | <b>3 163</b>                 | <b>2 887</b>                 |
| Air France-KLM                                     | 476                          | 428                          |
| Turkish Airlines                                   | 57                           | 61                           |
| Easy Jet                                           | 51                           | 52                           |
| Royal Jordanian                                    | 38                           | 36                           |
| Federal Express Corporation                        | 29                           | 26                           |
| Qatar Airways                                      | 31                           | 32                           |
| Vueling Airlines                                   | 23                           | 24                           |
| Pegasus Airlines                                   | 45                           | 35                           |
| AIR ASTANA                                         | 21                           | 25                           |
| Autres compagnies aériennes                        | 720                          | 655                          |
| <b>TOTAL COMPAGNIES AÉRIENNES</b>                  | <b>1 491</b>                 | <b>1 374</b>                 |
| Direction Générale de l'Aviation Civile            | 265                          | 261                          |
| ATU                                                | 41                           | 19                           |
| Société du Grand Paris                             | 5                            | 22                           |
| Clients passagers et autres clients <sup>(1)</sup> | 1 361                        | 1 211                        |
| <b>TOTAL AUTRES CLIENTS</b>                        | <b>1 672</b>                 | <b>1 513</b>                 |

<sup>1</sup> Les clients passagers et autres clients sont principalement constitués du chiffre d'affaires réalisé avec des passagers, des loueurs et des annonceurs lesquels représentent individuellement moins de 1% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

### 4.3 Autres produits opérationnels courant

Les autres produits opérationnels courants comprennent des indemnités, des subventions d'exploitation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement qui sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations subventionnées et la

plus-value constatée lors de la reprise en pleine propriété des actifs à l'issue des baux à construction et Autorisations d'occupation temporaire (cf. note 6.3).

Les autres produits opérationnels courants se décomposent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                   | <b>1er semestre 2025</b> | <b>1er semestre<br/>2024</b> |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------|
| Reprise de biens à l'issue des BAC/AOT <sup>(1)</sup>          | 9                        | 7                            |
| Subventions d'exploitation                                     | 1                        | 1                            |
| Subventions d'investissement réintégrées au compte de résultat | 3                        | 2                            |
| Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés  | 1                        | 2                            |
| Autres produits                                                | 11                       | 22                           |
| <b>TOTAL</b>                                                   | <b>25</b>                | <b>34</b>                    |

<sup>1</sup> Baux à construction/Autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Pour rappel, au 1er semestre 2024, les autres produits incluaient des indemnités comptabilisées pour 14 millions d'euros au titre du projet CDG Express. Au 1er semestre 2025 cette indemnité est de 3 millions d'euros.

### 4.4 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>    | <b>Au 30/06/2025</b> | <b>Au 31/12/2024</b> |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Créances clients <sup>(1)</sup> | 1 180                | 1 049                |
| Clients douteux                 | 70                   | 81                   |
| Cumul des dépréciations         | (70)                 | (81)                 |
| <b>MONTANT NET</b>              | <b>1 180</b>         | <b>1 049</b>         |

<sup>1</sup> La créance vis à vis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'élève à 421 millions d'euros. Cette créance ne tient pas compte des avances de 221 millions d'euros versées par l'Agence France Trésor (AFT) afin de couvrir les dépenses de fonctionnement (cf. note 4.8 en Autres dettes et produits constatés d'avance).

Les dépréciations appliquées conformément à la norme IFRS 9 ont évolué ainsi :

| (en millions d'euros)                        | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|----------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Cumul des dépréciations à l'ouverture</b> | <b>(81)</b>   | <b>(112)</b>  |
| Augmentations                                | (4)           | (14)          |
| Diminutions                                  | 12            | 39            |
| Écarts de conversion                         | 3             | (2)           |
| Variation de périmètre                       | -             | 7             |
| Autres variations                            | -             | 1             |
| <b>Cumul des dépréciations à la clôture</b>  | <b>(70)</b>   | <b>(81)</b>   |

Le groupe classe les créances par niveau de risque de défaillance des clients auquel un taux de dépréciation est associé en fonction de l'antériorité de la créance. Une revue par niveau de risque a été réalisée après la reconnaissance de créances irrécouvrables.

## 4.5 Charges opérationnelles courantes

Les charges opérationnelles courantes sont présentées par nature et regroupent les achats consommés, les services et charges externes, les impôts et taxes et les autres charges d'exploitation. S'agissant des impôts et taxes, le groupe

considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) constitue une taxe et ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat.

### 4.5.1 Achats consommés

Le détail des achats consommés est le suivant :

| (en millions d'euros)                             | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|---------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Achats de marchandises                            | (233)             | (206)             |
| Coûts des carburants vendus                       | (105)             | (131)             |
| Électricité                                       | (35)              | (33)              |
| Ingénierie sous-traitée et autres achats d'études | (17)              | (4)               |
| Gaz et autres combustibles                        | (17)              | (10)              |
| Fournitures d'exploitation                        | (7)               | (8)               |
| Produits hivernaux                                | (5)               | (7)               |
| Achats de matériels, équipements et travaux       | (10)              | (20)              |
| Autres achats                                     | (32)              | (23)              |
| <b>TOTAL</b>                                      | <b>(461)</b>      | <b>(442)</b>      |

La hausse des achats consommés de +19 millions d'euros par rapport au 1er semestre 2024 s'explique principalement par les achats de marchandises, en lien avec la hausse d'activité. Les rabais, remises et ristournes précédemment dans les autres achats ont été reclassés en diminution du poste achats de marchandises pour un montant de +35 millions d'euros au premier semestre 2024 et de +39 millions d'euros au premier semestre 2025.

## 4.5.2 Autres charges opérationnelles courantes

Le détail des autres charges opérationnelles courantes s'établit comme suit :

| (en millions d'euros)         | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|-------------------------------|----------------------|----------------------|
| Services externes             | (738)                | (690)                |
| Impôts et taxes               | (268)                | (245)                |
| Autres charges d'exploitation | (48)                 | (40)                 |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>(1 054)</b>       | <b>(975)</b>         |

### DÉTAIL DES SERVICES ET CHARGES EXTERNES

| (en millions d'euros)                               | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|-----------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Prestations de services                             | (351)                | (318)                |
| Sûreté                                              | (134)                | (125)                |
| Nettoyage                                           | (52)                 | (49)                 |
| PHMR (Personne Handicapée à Mobilité Réduite)       | (46)                 | (39)                 |
| Transports                                          | (18)                 | (17)                 |
| Gardiennage                                         | (13)                 | (13)                 |
| Recyclage chariots                                  | (7)                  | (6)                  |
| Autres                                              | (81)                 | (69)                 |
| Entretien, réparations & maintenance                | (108)                | (102)                |
| Loyers et redevances de concessions <sup>(1)</sup>  | (78)                 | (68)                 |
| Etudes, recherches & rémunérations d'intermédiaires | (42)                 | (31)                 |
| Assurances                                          | (18)                 | (15)                 |
| Missions, déplacements & réceptions                 | (10)                 | (8)                  |
| Publicité, publications, relations publiques        | (14)                 | (41)                 |
| Locations et charges locatives                      | (35)                 | (29)                 |
| Services extérieurs divers                          | (6)                  | (6)                  |
| Personnel extérieur                                 | (17)                 | (20)                 |
| Autres charges et services externes                 | (59)                 | (52)                 |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>(738)</b>         | <b>(690)</b>         |

<sup>1</sup> Les loyers et redevances de concessions sont encourus principalement par AIG au titre de l'exploitation de l'aéroport Queen Alia.

### DÉTAIL DES IMPÔTS ET TAXES

| (en millions d'euros)                            | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|--------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Taxe foncière                                    | (100)                | (81)                 |
| Taxe sur les infrastructures longues distances   | (66)                 | (64)                 |
| Taxes non récupérables sur prestations de sûreté | (38)                 | (37)                 |
| Contribution économique territoriale             | (17)                 | (20)                 |
| Autres impôts & taxes                            | (47)                 | (43)                 |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>(268)</b>         | <b>(245)</b>         |

### DÉTAIL DES AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation incluent notamment les redevances pour concessions, brevets, licences et valeurs similaires, les pertes sur créances irrécouvrables ainsi que les subventions accordées.

## 4.6 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés se répartissent comme suit :

| (en millions d'euros)          | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|--------------------------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs d'exploitation    | 395           | 440           |
| Fournisseurs d'immobilisations | 292           | 350           |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>687</b>    | <b>790</b>    |

#### 4.7 Autres créances et charges constatées d'avance

Le détail des autres créances et charges constatées d'avance est le suivant :

| (en millions d'euros)                           | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes versés sur commandes        | 66            | 61            |
| Créances fiscales (hors impôt sur les sociétés) | 157           | 163           |
| Créances au personnel et charges sociales       | 10            | 10            |
| Charges constatées d'avance                     | 64            | 64            |
| Autres créances                                 | 81            | 81            |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>378</b>    | <b>379</b>    |

#### 4.8 Autres dettes et produits constatés d'avance

Le détail des autres dettes et produits constatés d'avance est le suivant :

| (en millions d'euros)                                  | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes reçus sur commandes <sup>(1)</sup> | 311           | 293           |
| Dettes sociales                                        | 268           | 298           |
| Dettes fiscales (hors impôt exigible)                  | 232           | 129           |
| Avoirs à établir                                       | 39            | 41            |
| Produits constatés d'avance                            | 228           | 204           |
| Loyers de concessions exigibles < 1 an                 | 235           | 216           |
| Autres dettes                                          | 198           | 174           |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>1 511</b>  | <b>1 355</b>  |

<sup>1</sup> Les dettes relatives aux avances consenties par l'AFT d'un montant total de 221 millions d'euros sont présentées en « avances et acomptes reçus sur commandes ».

Les dettes fiscales portent principalement sur ADP SA dont la plus importante variation est relative à la taxe foncière (97 millions d'euros) qui sera réglée en octobre 2025.

Les produits constatés d'avance concernent principalement Aéroports de Paris SA pour 167 millions d'euros et comprennent des loyers payés d'avance et de la facturation relative à CDG Express pour 48 millions d'euros.

Les dettes sur loyers de concessions exigibles concernent TAV Airports au titre des concessions de TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege, TAV Ankara et AIG (cf. note 8.2).

4.9 Entreprises mises en équivalence

Les principales participations sur lesquelles le groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont présentées ci-dessous :

**GMR Airports** : le Groupe ADP détient 45,7 % de GMR Airports après la fusion intervenue le 25 juillet 2024. GMR Airports, est un groupe aéroportuaire indien côté de premier plan, qui dispose d'un portefeuille d'actifs comportant sept aéroports dans trois pays (Inde, Indonésie et Grèce) ainsi qu'une filiale de management de projets (« GADL »). Ses deux principales concessions, Delhi et Hyderabad ont initialement une durée de 30 ans renouvelable une fois qui a débuté respectivement le 3 mai 2006 et le 23 mars 2008.

S'agissant de la concession d'Hyderabad, son renouvellement est à la discrétion de GMR Airports et a été entériné en 2022. Le droit d'opérer la concession est amorti jusqu'à la fin de la concession soit mars 2068.

S'agissant de la concession de Delhi, son renouvellement suppose que certaines conditions financières et opérationnelles notamment de qualité de services prévues au contrat de concession soient toujours satisfaites à la fin de la première période de 30 ans. Ainsi, tant que ces conditions sont satisfaites, l'option de renouvellement est à la discrétion de GMR Airports. En conséquence, le droit d'opérer la concession de Delhi est amorti sur une durée qui

tient compte de l'option de renouvellement soit jusqu'en mai 2066.

**TAV Antalya** : concession de l'aéroport international d'Antalya en Turquie en co-entreprise entre TAV Airports (51 %) et Fraport (49 %). Le pacte d'actionnaires prévoit un consentement unanime pour toutes les décisions pertinentes relatives à cette concession et des droits à dividendes à 50/50. Le groupement a remporté en 2021 l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession pour une durée de 25 ans, entre le 1er janvier 2027 et le 31 décembre 2051. Les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport restent inchangées jusqu'au 31 décembre 2026.

**TGS et ATU** : co-entreprises détenues à 50 % par TAV Airports, spécialisées respectivement dans l'assistance en escale et le duty free.

**Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel** : co-entreprise détenue à hauteur de 45 % par ADP International, 40 % par Vinci Airports et 15 % par Astaldi, opérant la concession de l'Aéroport international de Santiago pour une durée de 20 ans (jusqu'en 2035) et ayant pour objet d'assurer le financement, la conception et la construction d'un nouveau terminal de 175 000 m<sup>2</sup>.

4.9.1 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Les montants figurant au compte de résultat se décomposent ainsi par secteur :

| (en millions d'euros)                                              | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| International et développements aéroportuaires                     | (112)             | -                 |
| Commerces et services                                              | -                 | (2)               |
| Immobilier                                                         | 2                 | 2                 |
| <b>QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b> | <b>(110)</b>      | <b>-</b>          |

En l'absence d'obligation ou d'intention de combler les pertes des entités mises en équivalence, le groupe arrête de reconnaître les quotes-parts de pertes de sociétés mises en équivalence lorsque les titres mis en équivalence sont à zéro.

Les quotes-parts de pertes non reconnues cumulées s'élèvent à 289 millions d'euros dont 18 millions d'euros au 30 juin 2025.

Les prêts accordés aux participations présentant des résultats négatifs sont dépréciés à hauteur de leur quote-part de pertes non reconnues des sociétés mises en équivalence.

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence du segment International est fortement dégradée par rapport au 30 juin 2024. Cela s'explique d'une part, par une reprise de provision liée au COVID au 30 juin 2024 qui atténuait les pertes du semestre et d'autre part, par la dépréciation de la livre turque et de la roupie indienne vs. Euro particulièrement importante sur le premier semestre 2025. La réévaluation des obligations convertibles FCCBs de GMR Airports a généré à elle seule une perte de change sur le semestre de 53 millions d'euros en quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.

4.9.2 Tests de dépréciation des titres mis en équivalence

En l'absence d'indication de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été effectué au cours du 1er semestre 2025 (pour plus de détails, cf. Document d'Enregistrement Universel 2024).

Le trafic aérien accueilli par le groupe au cours du 1er semestre 2025 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2024 de la même période.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du groupe, les destinations les plus dépendantes

des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

Le conflit au Proche-Orient en cours depuis octobre 2023 impacte à l'heure actuelle de manière limitée le trafic des aéroports dont les titres sont mis en équivalence.

Ces éléments justifient donc que le groupe n'ait pas conduit des tests de dépréciation sur les titres mis en équivalence, en prenant en compte l'ensemble des éléments connus à date.



### 4.9.3 Détail des montants au bilan

Les montants relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                          | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|------------------------------------------------|---------------|---------------|
| International et développements aéroportuaires | 1 217         | 1 400         |
| Immobilier                                     | 20            | 24            |
| Autres activités                               | 2             | 2             |
| <b>TOTAL ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>  | <b>1 239</b>  | <b>1 426</b>  |

Les principaux écarts d'acquisition nets de dépréciation comptabilisés et inclus dans les quotes-parts ci-dessus mises en équivalence s'élèvent à 223 millions d'euros au titre du secteur International et développements aéroportuaires (251 millions d'euros au 31 décembre 2024).

### 4.9.4 Évolution des valeurs nettes

L'évolution des valeurs nettes est la suivante entre l'ouverture et la clôture de l'exercice :

| (en millions d'euros)                          | Montants nets au 01/01/2025 | Quote-part du Groupe dans les résultats | Variation des réserves de conversion | Effets de la norme IAS 29 - Hyper-inflation | Variation des autres réserves et reclassements | Dividendes distribués | Montants nets au 30/06/2025 |
|------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------|
| International et développements aéroportuaires | 1 401                       | (112)                                   | (71)                                 | 7                                           | 18                                             | (26)                  | 1 217                       |
| Immobilier                                     | 24                          | 2                                       | -                                    | -                                           | (1)                                            | (5)                   | 20                          |
| Autres activités                               | 2                           | -                                       | -                                    | -                                           | -                                              | -                     | 2                           |
| <b>TOTAL ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE</b>  | <b>1 427</b>                | <b>(110)</b>                            | <b>(71)</b>                          | <b>7</b>                                    | <b>17</b>                                      | <b>(31)</b>           | <b>1 239</b>                |

Les créances et comptes courants nets de dépréciations sur les entreprises mises en équivalence sont détaillés en note 9.6.

Les variations de réserves de conversion concernent GMR Airports pour -51 millions d'euros et TGS pour -16 millions d'euros en lien avec la dépréciation de la roupie indienne (INR) et de la livre turque (TRY).

Une variation du cours de bourse de GMR Airports de plus ou moins 10% aurait un impact sur la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de respectivement de -37 et +36 millions d'euros.

## 4.10 Stocks

| (en millions d'euros)        | Au 31/12/2024 | Variation de la période | Autres flux | Au 30/06/2025 |
|------------------------------|---------------|-------------------------|-------------|---------------|
| <b>Stocks</b>                | <b>137</b>    | <b>13</b>               | <b>(4)</b>  | <b>146</b>    |
| dont Extime Duty Free Paris  | 57            | 4                       | -           | 61            |
| dont TAV Kazakhstan - Almaty | 31            | 4                       | (4)         | 31            |

Les stocks sont principalement constitués de stocks de marchandises chez Extime Duty Free Paris et de stocks de matières premières (hydrocarbures) chez TAV Kazakhstan.

NOTE 5 AVANTAGES AU PERSONNEL

L'évaluation des engagements sociaux à la clôture des comptes consolidés intermédiaires résumés se base sur les taux d'actualisation présentés en note 5.2.1. Pour les régimes postérieurs à l'emploi, la charge du semestre au titre des engagements sociaux est égale à la moitié de la charge estimée au titre de 2025 sur la base des travaux d'évaluations au 31 décembre 2024, sous réserve qu'aucun évènement particulier générant un coût des services passés n'intervienne sur le semestre. La mise à jour des hypothèses financières, à savoir taux d'actualisation et taux d'inflation, génère des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global (capitaux propres) sans impact sur la charge du semestre. Pour les régimes à long terme (type médailles du travail), la reconnaissance immédiate des

écarts actuariels ainsi générés sur la période s'ajoute à la charge du semestre.

Ces évaluations sont le cas échéant ajustées pour tenir compte des réductions, liquidations ou autres évènements non récurrents importants survenus lors du semestre. Par ailleurs, les montants comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés afin de tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination des taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

5.1 Charges de personnel

L'analyse des charges de personnel est la suivante :

| (en millions d'euros)                                                 | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Salaires et traitements                                               | (486)                | (424)                |
| Charges sociales                                                      | (201)                | (182)                |
| Coût salarial immobilisé                                              | 36                   | 32                   |
| Participation et intéressement                                        | (7)                  | (7)                  |
| Dotations aux provisions pour engagements sociaux, nettes de reprises | (6)                  | (6)                  |
| <b>TOTAL</b>                                                          | <b>(664)</b>         | <b>(587)</b>         |

Les charges de personnel du 1er semestre 2025 s'établissent à 664 millions d'euros en hausse de 77 millions d'euros. Cette hausse s'explique notamment par :

- ♦ +44 millions d'euros pour TAV Airports liée à des hausses des salaires en Turquie sous l'effet de l'inflation, et dans une moindre mesure de la hausse des effectifs ;
- ♦ l'effet de périmètre défavorable pour environ +28 millions d'euros résultant de l'intégration d'Extime PS et Paris Experience Group dans les comptes consolidés du groupe.

Le coût salarial immobilisé dont le montant atteint 36 millions d'euros (en hausse de 4 millions d'euros)

représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de construction des actifs de l'entreprise notamment dans le cadre des études, de la surveillance des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Les provisions pour congés payés tiennent compte des effets de l'arrêt de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 (n° 22-17.340, n° 22-17.638, n° 22-10.529).

5.2 Indemnités de cessation d'emploi

Les évolutions des provisions constituées au titre de la provision pour Rupture Conventionnelle Collective (RCC), du plan d'Adaptation des contrats de travail (PACT) sont les suivantes :

- ♦ la provision RCC portée par ADP SA au 30 juin 2025 s'élève à 18 millions d'euros nets soit une variation de 10 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024

(28 millions d'euros) correspondant principalement aux paiements réalisés sur la période ;

- ♦ la provision relative au Plan d'Adaptation des Contrats de Travail (PACT) dans ADP SA s'élève au 30 juin 2025 à 6 millions d'euros, contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

5.2.1 Hypothèses de calcul

Les principales hypothèses actuarielles retenues concernant les engagements de retraite hors plans de départs sont les suivantes :

| Au 30/06/2025                                                         | France        | Turquie     | Jordanie    |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime | 3,50 %        | 28,00 %     | 5,40 %      |
| Taux d'inflation                                                      | 2,00 %        | 23,00 %     | N/A         |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)                  | 2,00% - 3,85% | 24,00 %     | 3,20 %      |
| Hausse future des dépenses de santé                                   | 2,00 %        | N/A         | N/A         |
| Âge moyen de départ en retraite                                       | 64 - 65 ans   | 50 - 55 ans | 55 - 60 ans |

| Au 31/12/2024                                                         | France        | Turquie     | Jordanie    |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation / Taux de rendement attendu des actifs du régime | 3,30 %        | 28,00 %     | 5,60 %      |
| Taux d'inflation                                                      | 2,00 %        | 23,70 %     | N/A         |
| Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)                  | 2,00% - 3,85% | 24,70 %     | 3,20 %      |
| Hausse future des dépenses de santé                                   | 2,00 %        | N/A         | N/A         |
| Age moyen de départ en retraite                                       | 64 ans        | 50 - 55 ans | 55 - 60 ans |

Pour les taux utilisés en France :

Le taux utilisé pour l'actualisation de l'engagement est représentatif du taux de rendement des obligations en euros de première catégorie d'une maturité comparable à la durée des engagements mesurés (durée moyenne de 10 ans).

Les hypothèses de mortalité utilisées sont celles définies par :

- ◆ les tables de mortalité hommes/femmes INSEE prospective 2007-2060 sur la période d'activité des bénéficiaires ; et
- ◆ les tables générationnelles hommes/femmes TGH05/TGF05 sur la phase de rentes.

### 5.3 Provisions pour engagements sociaux au bilan

Les provisions pour engagements sociaux ont évolué comme suit au passif du bilan :

| (en millions d'euros)                              | 2025        | 2024        |
|----------------------------------------------------|-------------|-------------|
| <b>Provisions au 1er janvier</b>                   | <b>436</b>  | <b>438</b>  |
| <b>Augmentations</b>                               | <b>23</b>   | <b>20</b>   |
| Dotations d'exploitation                           | 13          | 12          |
| Dotations financières                              | 10          | 8           |
| <b>Diminutions</b>                                 | <b>(42)</b> | <b>(43)</b> |
| Provisions utilisées                               | (16)        | (20)        |
| Reconnaissance de (gains) / pertes actuariels nets | (14)        | (15)        |
| Réduction / modification de régimes                | (4)         | (7)         |
| Autres variations                                  | (8)         | (1)         |
| <b>Provisions au 30 juin</b>                       | <b>417</b>  | <b>415</b>  |
| Part non courante                                  | 383         | 382         |
| Part courante                                      | 34          | 33          |

#### PERTES ET GAINS ACTUARIELS

Les gains actuariels pour 14 millions d'euros reconnus en autres éléments du résultat global au 30 juin 2025 sont principalement la conséquence :

- ◆ Pour la France de la hausse du taux d'actualisation ;

- ◆ Pour la Turquie, de la baisse du taux d'inflation, de la hausse du salaire minimum légal moins forte que prévue ainsi que de la mise à jour de la date de fin de concession de TAV Ankara.

#### 5.3.1 Meilleure estimation des cotisations à verser

Le montant des cotisations que le groupe estime devoir verser aux actifs des régimes à prestations définies au 30 juin 2025 ne présente pas de caractère significatif.

NOTE 6

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES  
 ET DE PLACEMENT

Les principes comptables relatifs aux immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement sont identiques à ceux du 31 décembre 2024. Pour plus d'informations, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2024.

6.1

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                                                                     | Ecarts<br>d'acquisition <sup>(1)</sup> | Droit<br>d'opérer les<br>aéroports en<br>concession <sup>(2)</sup> | Logiciels  | Autres     | Immobilisations<br>en cours,<br>avances et<br>acomptes | Total        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------------------------------------------------|--------------|
| Valeur brute                                                                              | 536                                    | 3 429                                                              | 482        | 300        | 45                                                     | 4 792        |
| Cumul des amortissements et dépréciations                                                 | (74)                                   | (1 036)                                                            | (381)      | (87)       | -                                                      | (1 578)      |
| <b>Valeur nette au 01/01/2025</b>                                                         | <b>462</b>                             | <b>2 393</b>                                                       | <b>101</b> | <b>213</b> | <b>45</b>                                              | <b>3 214</b> |
| Investissements                                                                           | -                                      | 5                                                                  | 4          | -          | 10                                                     | 19           |
| Amortissements                                                                            | -                                      | (81)                                                               | (23)       | (8)        | -                                                      | (112)        |
| Dépréciations net de reprise                                                              | -                                      | -                                                                  | 1          | -          | -                                                      | 1            |
| Variations de périmètre                                                                   | 7                                      | -                                                                  | 9          | 24         | 1                                                      | 41           |
| Ecarts de conversion                                                                      | (29)                                   | (112)                                                              | (4)        | (11)       | -                                                      | (156)        |
| Transferts en provenance (vers) d'autres<br>rubriques et autres mouvements <sup>(3)</sup> | -                                      | 526                                                                | 31         | 1          | (19)                                                   | 539          |
| <b>Valeur nette au 30/06/2025</b>                                                         | <b>440</b>                             | <b>2 731</b>                                                       | <b>120</b> | <b>218</b> | <b>37</b>                                              | <b>3 546</b> |
| Valeur brute                                                                              | 508                                    | 3 787                                                              | 518        | 313        | 37                                                     | 5 163        |
| Cumul des amortissements et dépréciations                                                 | (68)                                   | (1 056)                                                            | (398)      | (95)       | -                                                      | (1 617)      |

1

Cf. note 6.1.2.

2

Cf. note 6.1.1

3

Dont début d'exploitation de la concession aéroportuaire d'Ankara pour 530 millions d'euros.

6.1.1

Droit d'opérer les aéroports en concession

Les dates de fin de contrat des principaux droits d'opérer les aéroports se détaillent comme suit :

|                        | Izmir Adnan<br>Menderes<br>International<br>Airport | Milas-<br>Bodrum<br>Airport | Esenboga<br>(Ankara) et<br>Gazipasa | Tbilisi et<br>Batumi<br>International<br>Airport | Monastir et<br>Enfidha<br>International<br>Airport | Skopje et<br>Ohrid<br>International<br>Airport | Queen Alia<br>International<br>Airport |
|------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Pays                   | Turquie                                             | Turquie                     | Turquie                             | Géorgie                                          | Tunisie                                            | Macédoine<br>du Nord                           | Jordanie                               |
| Date de fin de contrat | Décembre<br>2034                                    | Décembre<br>2037            | Mai 2050 et<br>Mai 2036             | Janvier 2027<br>et Août 2027                     | Mai 2047                                           | Juin 2032                                      | Novembre<br>2039                       |

Les droits d'opérer les aéroports s'élèvent à 3 787 millions d'euros au 30 juin 2025 (2 731 millions d'euros en valeur nette). Ils concernent principalement les concessions de Queen Alia International Airport, d'Izmir-Adnan Menderes International Airport, de Tbilissi et Batumi International Airport, de Monastir et Enfidha International Airport, de Skopje et Ohrid International Airport et de Milas-Bodrum Airport. Les caractéristiques de ces concessions sont les suivantes :

- la loi tarifaire est définie dans les contrats de concession et l'augmentation des tarifs est sujette à validation du concédant ;
- les usagers et les compagnies aériennes sont à l'origine de la rémunération des contrats ;
- aucune subvention ou garantie du concédant n'est prévue dans les contrats ;
- les infrastructures sont rendues au concédant en fin de concession sans indemnité.

Les amortissements des droits d'opérer les aéroports sont comptabilisés en fonction des prévisions de trafic.

S'agissant du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Ankara (ex - Esenboğa) de mai 2025 à mai 2050, les travaux en cours et le paiement anticipé de la concession, pour plus de 530 millions d'euros (dont 119 millions d'euros de paiement anticipé) ont été reclassés à l'actif en tant que droit d'opérer les aéroports. A partir de cette date, tous les paiements de concession qui auront lieu entre 2025 et 2049 seront actualisés en utilisant le coût de la dette et sont comptabilisés en tant que passif de concession et droit d'exploitation de l'aéroport. Le droit d'exploitation aéroportuaire est amorti par la méthode des unités de production en utilisant le nombre de passagers pendant la période de concession.

## 6.1.2 Écarts d'acquisition

Au 30 juin 2025, les écarts d'acquisitions nets s'élèvent à 440 millions d'euros et sont portés principalement par TAV Holding, Almaty, Paris Experience Group et Extime PS. L'allocation du prix d'acquisition de Paris Experience Group et Extime PS à réalisée sur le premier semestre a conduit à un écart d'acquisition de 223 millions d'euros et sera finalisée sur le second semestre.

## 6.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                                 | Terrains et<br>aménagements | Constructions | Installations<br>techniques | Actifs liés au<br>droit<br>d'utilisation <sup>(1)</sup> | Autres     | Immobilisations<br>en cours,<br>avances et<br>acomptes | Total        |
|-------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|---------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------|--------------|
| Valeur brute                                          | 78                          | 14 635        | 994                         | 358                                                     | 562        | 1 411                                                  | 18 038       |
| Cumul des amortissements<br>et dépréciations          | (23)                        | (7 630)       | (627)                       | (100)                                                   | (355)      | (4)                                                    | (8 739)      |
| <b>Valeur nette au 01/01/2025</b>                     | <b>55</b>                   | <b>7 005</b>  | <b>367</b>                  | <b>258</b>                                              | <b>207</b> | <b>1 407</b>                                           | <b>9 299</b> |
| Investissements                                       | -                           | 3             | 32                          | -                                                       | 48         | 376                                                    | 459          |
| Cessions et mises hors<br>service                     | -                           | -             | (1)                         | -                                                       | -          | -                                                      | (1)          |
| Amortissements                                        | -                           | (266)         | (33)                        | (17)                                                    | (25)       | (1)                                                    | (342)        |
| Dépréciations net de reprise                          | -                           | -             | 1                           | -                                                       | -          | -                                                      | 1            |
| Variations de périmètre                               | -                           | 5             | 2                           | (84)                                                    | 3          | -                                                      | (74)         |
| Ecarts de conversion                                  | -                           | (35)          | (21)                        | (13)                                                    | (6)        | (11)                                                   | (86)         |
| Effets de la norme IAS 29 -<br>Hyperinflation         | -                           | -             | 1                           | 1                                                       | 1          | -                                                      | 3            |
| Transferts en provenance<br>(vers) d'autres rubriques | -                           | 221           | 23                          | 119                                                     | 11         | (512)                                                  | (138)        |
| <b>Valeur nette au 30/06/2025</b>                     | <b>55</b>                   | <b>6 933</b>  | <b>371</b>                  | <b>264</b>                                              | <b>239</b> | <b>1 259</b>                                           | <b>9 121</b> |
| Valeur brute                                          | 78                          | 14 743        | 1 012                       | 350                                                     | 568        | 1 263                                                  | 18 014       |
| Cumul des amortissements<br>et dépréciations          | (23)                        | (7 810)       | (641)                       | (86)                                                    | (329)      | (4)                                                    | (8 893)      |

1 Cf. paragraphe Contrats de location IFRS 16.

Au 30 juin 2025, ces investissements portent notamment sur les mises en service suivantes :

- ◆ L'achat de machines sûretés sur le système de trieur bagages sous S3 et S4 (TBS3S4) qui vise à équiper les terminaux S3 et S4 d'un système de tri bagages destiné au traitement automatique des bagages à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ Le remplacement du système de sécurité incendie du terminal 2E à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ Le renouvellement du système de sonorisation de sécurité à OL 1-2 à Paris-Orly ;
- ◆ La rénovation des installations de sécurité incendie du T2F à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ La rénovation des infrastructures aéronautiques de la voie W2 au droit des postes Alpha 52 - Delta 06 à Delta 12 à Paris-Orly ;
- ◆ Le déploiement de système de détection d'explosifs pour bagages cabine (EDSCB) à Paris-Charles de Gaulle ;
- ◆ Le renforcement de la protection périmétrique des zones sensibles à Paris-Orly ;
- ◆ La mise en place d'un Green Lab, vitrine de l'innovation environnementale et de la relation territoriale pour la plateforme de Paris-Orly.

### 6.2.1 Contrats de location IFRS 16, le groupe comme preneur

Les actifs liés au droit d'utilisation par catégorie de bien sous-jacents se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                              | Terrains et<br>aménagements | Constructions | Installations<br>techniques <sup>(1)</sup> | Autres   | Total      |
|----------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|--------------------------------------------|----------|------------|
| Valeur brute                                       | 58                          | 274           | 22                                         | 4        | 358        |
| Cumul des amortissements et dépréciations          | (13)                        | (70)          | (17)                                       | -        | (100)      |
| <b>Valeur nette au 01/01/2025</b>                  | <b>45</b>                   | <b>204</b>    | <b>5</b>                                   | <b>4</b> | <b>258</b> |
| Amortissements et dépréciations                    | (3)                         | (12)          | (2)                                        | -        | (17)       |
| Variations de périmètre                            | -                           | (84)          | -                                          | -        | (84)       |
| Ecart de conversion                                | -                           | (13)          | -                                          | -        | (13)       |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation         | -                           | 1             | -                                          | -        | 1          |
| Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques | 12                          | 106           | 1                                          | -        | 119        |
| <b>Valeur nette au 30/06/2025</b>                  | <b>54</b>                   | <b>202</b>    | <b>4</b>                                   | <b>4</b> | <b>264</b> |
| Valeur brute                                       | 69                          | 254           | 21                                         | 6        | 350        |
| Cumul des amortissements et dépréciations          | (15)                        | (52)          | (17)                                       | (2)      | (86)       |

Incluant les véhicules.

## 6.3 Immeubles de placement

Au semestre, une analyse de sensibilité est effectuée par nos experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse est complétée des événements locatifs majeurs du semestre pour certains actifs venant impacter significativement leur

valeur (mesures d'accompagnement en échange de durée d'engagement, libération de surfaces actées ou en cours de négociation, risque de défaillance du preneur...).

### 6.3.1 Analyse des immeubles de placement

Les immeubles de placement se détaillent comme suit :

| (en millions d'euros)                                | Terrains,<br>aménagements<br>& infrastructures | Constructions | Immobilisations<br>en cours,<br>avances et<br>acomptes | Total      |
|------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------|--------------------------------------------------------|------------|
| Valeur brute                                         | 120                                            | 1 027         | 44                                                     | 1 191      |
| Cumul des amortissements et dépréciations            | (67)                                           | (431)         | -                                                      | (498)      |
| <b>Valeur nette au 01/01/2025</b>                    | <b>53</b>                                      | <b>596</b>    | <b>44</b>                                              | <b>693</b> |
| Investissements et variation des avances et acomptes | -                                              | -             | 5                                                      | 5          |
| Amortissements et dépréciations                      | (1)                                            | (22)          | -                                                      | (23)       |
| Transferts en provenance (vers) d'autres rubriques   | 1                                              | 5             | 13                                                     | 19         |
| <b>Valeur nette au 30/06/2025</b>                    | <b>53</b>                                      | <b>579</b>    | <b>62</b>                                              | <b>694</b> |
| Valeur brute                                         | 121                                            | 1 031         | 62                                                     | 1 214      |
| Cumul des amortissements et dépréciations            | (68)                                           | (452)         | -                                                      | (520)      |

Les transferts en provenance (vers) d'autres rubriques comprennent les reclassements d'autres rubriques d'immobilisations, les reprises de biens à l'issue de BAC et AOT, ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés en application de la norme IAS 23 révisée.

### 6.3.2 Juste valeur des immeubles de placement

En 2025, plusieurs événements économiques et conjoncturels ont eu un impact significatif sur le marché immobilier. Tout d'abord, une continuité de l'assouplissement de la politique monétaire des banques centrales a entraîné une baisse des taux d'intérêt. Par ailleurs les tensions géopolitiques entraînent de l'incertitude sur les marchés financiers, ce qui a eu un impact sur les investisseurs étrangers et leur appétit pour les actifs immobiliers en France.

Dans l'ensemble, ces événements continuent à impacter négativement la demande placée et les investisseurs immobiliers en 2025, avec des volumes de transaction et des prix qui peinent à repartir à la hausse sur la majorité du territoire. Cela étant dit, le marché immobilier a connu des variations selon les classes d'actifs et les villes.

Le 1er semestre 2025 s'inscrit dans la même tendance que 2024, avec une érosion des engagements, un ralentissement

de l'inflation et une baisse des taux directeurs, impactant les indexations. Le taux sans risque (Obligations assimilables du Trésor 10 ans) reste néanmoins élevé, pénalisant les investisseurs qui attendent toujours une correction nette des valeurs immobilières, pour reconstituer une véritable prime de risque en faveur de l'immobilier. Également, un alourdissement de la fiscalité sur les droits de mutation vient impacter défavorablement les valorisations.

Afin de mesurer l'impact des tensions sur le marché de l'immobilier sur la juste valeur des immeubles de placement qui s'élevait à 3 353 millions d'euros au 31 décembre 2024 (hors réserves foncières de 221 millions d'euros), une analyse de sensibilité a été effectuée par trois experts indépendants sur la base d'une analyse de risque par classe d'actif et par zone géographique. Cette analyse a été complétée des événements locatifs significatifs survenus au 1er semestre 2025 pour certains actifs pouvant venir impacter les valeurs

de 2024 (libération ou renouvellement de surfaces actées ou en cours de négociation, évolution des valeurs locatives, campagne de travaux significatifs...).

Réalisée sur l'ensemble de la valeur 2024 (hors réserves foncières), cette analyse de sensibilité montre une stabilité (3 360 millions d'euros) de la valeur du patrimoine à périmètre constant hors droits de mutation. Par type d'actif, la valeur des bâtiments baisse très légèrement (-1,0%), avec des bureaux en deuxième couronne qui continuent à être pénalisés en raison d'une moindre attractivité pour les investisseurs mais une stabilité sur le parc d'activité à cause d'un manque d'offre.

Parallèlement, la valeur des terrains loués augmente très légèrement de +1,6% avec des flux sécurisés sur des contrats de longue durée (notamment des renouvellements) combinés à une rareté plus prégnante du foncier sur nos implantations situées dans l'enceinte aéroportuaire. Hormis le contexte tendu sur le marché de l'investissement, aucun autre événement majeur de type cession, entrée ou sortie d'un locataire majeur n'a eu lieu sur l'ensemble du portefeuille depuis la dernière campagne d'expertise 2024.

### 6.3.3 Informations complémentaires

La loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aéroports exploités par le Groupe ADP, un pourcentage d'au moins 70 % de la différence existant entre, d'une part, la valeur vénale à cette date des immeubles situés dans l'enceinte de cet aéroport qui ne sont plus affectés au service public aéroportuaire et, d'autre part, la valeur de ces immeubles à la date où ils lui ont été attribués, majorée des coûts liés à leur remise en état et à la fermeture des installations aéroportuaires soit versé à l'État.

### 6.4 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles, corporelles et des immeubles de placement

En l'absence d'indication de perte de valeur, aucun test de dépréciation n'a été effectué au cours du 1er semestre 2025 (pour plus de détails, cf. Document d'Enregistrement Universel 2024).

Le trafic aérien accueilli par le groupe au cours du premier semestre 2025 est dans son ensemble nettement supérieur au trafic 2024 de la même période.

Le conflit en Ukraine en cours depuis février 2022 ayant mené certains pays à fermer leurs frontières aux ressortissants russes et à prendre des sanctions économiques contre la Russie a eu à court terme un impact négatif sur le trafic de certaines destinations historiquement dépendantes des marchés Russes et Ukrainiens. Néanmoins, l'effet de ce conflit est aujourd'hui relativement limité sur les aéroports du groupe, les destinations les plus dépendantes des marchés précités ayant compensé l'essentiel de la perte de trafic par une dynamique plus forte vis-à-vis d'autres marchés sources.

Le conflit au Proche-Orient en cours depuis octobre 2023 impacte à l'heure actuelle de manière limitée le trafic des aéroports du groupe. La guerre ayant opposé Israël et l'Iran en juin 2025 a eu un impact négatif sur le trafic d'AIG à cette période (l'espace aérien jordanien ayant été ponctuellement fermé et certaines compagnies ayant suspendu leurs opérations vers Amman), mais la situation est désormais stabilisée, ne remettant pas en cause la situation financière de l'actif.

Au regard de l'évolution de la situation depuis décembre 2024, et après avoir effectué une large revue des trajectoires financières, en l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test n'a été réalisé au 30 juin 2025.

Les pertes de valeur et reprises s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                       | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2024 |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Pertes de valeur nettes des reprises sur autres actifs incorporels | -             | 152           |
| Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs corporels          | -             | 1             |
| <b>PERTES DE VALEUR NETTES DES REPRISES SUR LA PÉRIODE</b>         | <b>-</b>      | <b>153</b>    |

| <i>(en millions d'euros)</i>                               | Au 30/06/2025 | Au 30/06/2024 |
|------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| International et développements aéroportuaires             | -             | 152           |
| Commerces et services                                      | -             | 1             |
| <b>PERTES DE VALEUR NETTES DES REPRISES SUR LA PÉRIODE</b> | <b>-</b>      | <b>153</b>    |

#### 6.4.1 Commerces et services

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test n'a été réalisé sur les sociétés du segment Commerces et services au 30 juin 2025 .

#### 6.4.2 International et développement aéroportuaire

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test n'a été réalisé sur les sociétés du segment International et développement aéroportuaire au 30 juin 2025.

#### 6.4.3 Plateformes parisiennes

En l'absence d'indice de perte de valeur, aucun test n'a été réalisé sur les plateformes parisiennes au 30 juin 2025.



## NOTE 7 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

### 7.1 Capitaux propres

Les capitaux propres se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)   | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Résultats non distribués | Autres éléments du résultat global | Part Groupe | Participation s ne donnant pas le contrôle | Total |
|-------------------------|---------|-------------------------|-----------------|--------------------------|------------------------------------|-------------|--------------------------------------------|-------|
| Situation au 30/06/2025 | 297     | 543                     | (29)            | 3 629                    | (372)                              | 4 068       | 1 014                                      | 5 082 |

#### 7.1.1 Capital social

Le capital d'Aéroports de Paris SA s'élève à 296 881 806 euros. Il est divisé en 98 960 602 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées au cours du 1er semestre 2025.

Ce capital est assorti d'une prime d'émission de 542 747 milliers d'euros résultant de l'augmentation réalisée en 2006.

#### 7.1.2 Actions propres

Les titres auto-détenus par le groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Dans le cadre de son contrat de liquidité et conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2025, la Société a procédé au cours de la période au rachat de 456 714 actions et à la vente de 446 714 actions. Au 30 juin 2025, le nombre de titres figurant au compte de liquidité est de 10 000.

Ainsi, le nombre d'actions auto-détenues qui était de 208 874 au 31 décembre 2024 est de 218 874 au 30 juin 2025.

#### 7.1.3 Autres éléments de capitaux propres

L'évolution des autres éléments de capitaux propres est la suivante :

| (en millions d'euros)                                     | Situation au 01/01/2024 | Résultat global - 1er semestre 2024 | Situation au 30/06/2024 | Situation au 01/01/2025 | Résultat global - 1er semestre 2025 | Ajustements présentation | Situation au 30/06/2025 |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| Ecarts de conversion                                      | (161)                   | 31                                  | (130)                   | (116)                   | (159)                               | (3)                      | (278)                   |
| Ecarts actuariels <sup>(1)</sup>                          | (104)                   | 9                                   | (95)                    | (107)                   | 10                                  | 1                        | (96)                    |
| Réserve de juste valeur                                   | (12)                    | (7)                                 | (19)                    | (19)                    | (10)                                | 4                        | (25)                    |
| Effets de la norme IAS 29 - Hyperinflation <sup>(2)</sup> | 24                      | 5                                   | 29                      | 32                      | 4                                   | (9)                      | 27                      |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>(253)</b>            | <b>38</b>                           | <b>(215)</b>            | <b>(210)</b>            | <b>(155)</b>                        | <b>(7)</b>               | <b>(372)</b>            |

<sup>1</sup> Pertes cumulées au titre des écarts actuariels nets d'impôt différé.

<sup>2</sup> L'effet de l'hyperinflation sur les sociétés intégrées globalement et mises en équivalence est respectivement de 1 et 3 millions d'euros.

La variation des écarts de conversion entre le 1er semestre 2024 et le 1er semestre 2025 s'explique par l'évolution, du dollar américain, de la roupie indienne et de la livre turque.

#### 7.1.4 Réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA

Les réserves légales et distribuables d'Aéroports de Paris SA se présentent comme suit :

| (en millions d'euros)  | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|------------------------|---------------|---------------|
| Réserve légale         | 30            | 30            |
| Autres réserves        | 839           | 839           |
| Report à nouveau       | 3 766         | 1 070         |
| Résultat de la période | 36            | 2 992         |
| <b>TOTAL</b>           | <b>4 671</b>  | <b>4 931</b>  |

Pour rappel, le résultat d'ADP SA au 31 décembre 2024 était lié à la fusion entre GIL et GAL, générant un produit exceptionnel inscrit en résultat exceptionnel dans les comptes annuels d'Aéroports de Paris SA.

#### 7.1.5 Dividendes versés

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2025, ADP SA a versé un dividende de 296 millions d'euros soit 3 euros par action ayant droit aux dividendes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

### 7.1.6 Résultat par action

Le calcul du résultat par action s'établit ainsi :

|                                                                                                               | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)                                          | 98 744 381           | 98 703 602           |
| Résultat de la période attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros)                 | 97                   | 347                  |
| Résultat de base par action (en euros)                                                                        | 0,98                 | 3,52                 |
| Résultat dilué par action (en euros)                                                                          | 0,98                 | 3,52                 |
| <b>Dont activités poursuivies</b>                                                                             |                      |                      |
| Résultat net des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en millions d'euros) | 97                   | 347                  |
| Résultat de base par action (en euros)                                                                        | 0,98                 | 3,52                 |
| Résultat dilué par action (en euros)                                                                          | 0,98                 | 3,52                 |

Le résultat de base correspond au résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

Le nombre moyen pondéré d'actions correspond au nombre d'actions composant le capital de la société mère, minoré des actions propres détenues en moyenne au cours de la

période, soit 216 221 au 30 juin 2025 et 239 324 au 31 décembre 2024.

Il n'existe aucun instrument de capitaux propres à effet dilutif.

## 7.2 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)                            | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Participations ne donnant pas le contrôle</b> |               |               |
| TAV Airports                                     | 890           | 965           |
| Airport International Groupe (AIG)               | 108           | 116           |
| Extime Media                                     | 3             | 6             |
| Extime Duty Free Paris                           | 10            | 5             |
| Extime Travel Essentials Paris                   | 2             | 2             |
| Autres                                           | 1             | 3             |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 014</b>  | <b>1 097</b>  |

## NOTE 8 AUTRES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS

### 8.1 Autres provisions

Les autres provisions constituées par le Groupe ADP concernent essentiellement des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que des risques pays et environnementaux. Une provision est constatée dès lors qu'il existe un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Elle est comptabilisée si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- ♦ le groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé ;

- ♦ il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- ♦ le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les autres provisions ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros)            | Litiges    | Autres provisions | 1er semestre 2025 | Litiges    | Autres provisions | 1er semestre 2024 |
|----------------------------------|------------|-------------------|-------------------|------------|-------------------|-------------------|
| <b>Provisions au 1er janvier</b> | <b>24</b>  | <b>44</b>         | <b>68</b>         | <b>32</b>  | <b>55</b>         | <b>87</b>         |
| <b>Augmentations</b>             | <b>1</b>   | <b>-</b>          | <b>1</b>          | <b>4</b>   | <b>5</b>          | <b>9</b>          |
| Dotations et autres mouvements   | 1          | -                 | 1                 | 4          | 5                 | 9                 |
| <b>Diminutions</b>               | <b>(8)</b> | <b>(4)</b>        | <b>(12)</b>       | <b>(5)</b> | <b>(18)</b>       | <b>(23)</b>       |
| Provisions utilisées             | (2)        | (2)               | (4)               | (2)        | (16)              | (18)              |
| Provisions devenues sans objet   | (6)        | (2)               | (8)               | (3)        | (2)               | (5)               |
| <b>Provisions au 30 juin</b>     | <b>17</b>  | <b>40</b>         | <b>57</b>         | <b>31</b>  | <b>42</b>         | <b>73</b>         |
| Part non courante                | 14         | 28                | 42                | 26         | 24                | 50                |
| Part courante                    | 3          | 12                | 15                | 5          | 18                | 23                |

Les provisions pour litiges concernent divers litiges fournisseurs, des litiges sociaux et des litiges commerciaux.

Les autres provisions comprennent notamment des provisions pour risques clients et fournisseurs et des engagements du groupe pour combler la situation financière nette négative de participations mises en équivalence.

Les informations concernant les provisions pour engagements sociaux sont présentées en note 5.

Les informations relatives aux passifs éventuels sont décrites en note 15.

## 8.2 Autres passifs non courants

Les éléments présentés en autres passifs non courants comprennent :

- ◆ les subventions d'investissement. En application de l'option offerte par la norme IAS 20, elles sont comptabilisées au passif et sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations afférentes ;
- ◆ les dettes liées aux loyers de concessions exploitées par TAV Airports ;
- ◆ les revenus des contrats client comptabilisés en produits constatés d'avance ;
- ◆ les avances et acomptes sur commandes supérieurs à un an ;

- ◆ la dette liée aux options de vente accordée aux participations ne donnant pas le contrôle.

En application de la norme IAS 32, cette dette est évaluée initialement sur la base de la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option de vente. La contrepartie de cette dette est une diminution de la valeur comptable des intérêts minoritaires. L'écart entre la valeur actuelle du prix d'exercice et cette valeur comptable est comptabilisée dans les capitaux propres part groupe en autres réserves.

Les autres passifs non courants se décomposent ainsi à la clôture de la période :

| <i>(en millions d'euros)</i>                    | <b>Au 30/06/2025</b> | <b>Au 31/12/2024</b> |
|-------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Loyers de concessions exigibles > 1 an          | 683                  | 547                  |
| Subventions d'investissement                    | 97                   | 98                   |
| Dette liée à l'option de vente des minoritaires | 54                   | 61                   |
| Produits constatés d'avance                     | 252                  | 54                   |
| Autres                                          | 55                   | 52                   |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>1 141</b>         | <b>812</b>           |

Les dettes liées aux loyers de concessions concernent principalement les concessions de TAV Milas Bodrum et TAV Ege dont les loyers de concession sont fixes tels que définis dans les contrats de concessions et ont été reconnus en contrepartie du droit d'exploiter les aéroports en concession (cf. note 6.1.1). Au 30 juin 2025, les dettes sur loyers de concession à plus d'un an atteignent respectivement 258 millions d'euros pour Milas Bodrum et 197 millions d'euros pour Ege (vs 252 millions d'euros pour Milas Bodrum et 221 millions pour Ege au 31 décembre 2024). Concernant TAV Ankara, les dettes liées aux loyers de concession s'élèvent à 163 millions d'euros au premier semestre 2025.

La dette liée à l'option de vente des minoritaires ainsi que les versements restants à effectuer sur titres concernent Almaty Airport (Kazakhstan).

Les produits constatés d'avance à plus d'un an concernent principalement les redevances versées et les investissements réalisés par la société Exolum suite au début d'exploitation des activités de stockage et distribution de carburant à Paris-CDG, pour une durée de 20 ans. En effet, l'estimation du montant total des investissement qui seront ainsi réalisés par Exolum sur la durée du contrat en complément des redevances versées par Exolum, ont donné lieu au début du contrat, à la constatation d'une créance financière et d'un produit constaté d'avance. Le produit constaté d'avance pour un montant de 211 millions d'euros (dont 199 millions d'euros à plus d'un an) sera repris en résultat sur la ligne chiffre d'affaires de manière étalée sur 20 ans. La créance financière sera désactualisée par contrepartie du chiffre d'affaires sur la même période (cf. note 2.1.3).

Les produits constatés d'avance à plus d'un an comprennent également des revenus locatifs différés liés :

- ◆ à la location à Air France du terminal T2G, soit 6 millions d'euros au 30 juin 2025 (8 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- ◆ au bail à construction SCI Aéroville, soit 26 millions d'euros au 30 juin 2025 (26 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## NOTE 9 INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### 9.1 Gestion du risque financier

La gestion du risque financier et du risque de marché est identique à celle appliquée au 31 décembre 2024. Pour plus d'informations, se référer au Document d'Enregistrement Universel 2024.

### 9.2 Gestion du capital

Le Gearing est passé de 156 % au 31 décembre 2024 à 171 % au 30 juin 2025. L'augmentation du Gearing s'explique principalement par l'augmentation de l'endettement financier net.

Le ratio Dette financière nette/EBITDA courant est passé de 4,15 au 31 décembre 2024 à 4,05 au 30 juin 2025. La diminution du ratio s'explique principalement par la hausse de l'endettement financier net.

Durant la période, le groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Occasionnellement, le groupe achète ses propres actions sur le marché pour animer la liquidité des titres. Le rythme de ces achats dépend des cours sur le marché.

Le conseil d'administration veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

À ce jour, les membres du personnel détiennent 1,71 % des actions ordinaires.

Ni la Société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.

### 9.3 Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts courus sur les emprunts, les produits de placements, les intérêts sur les passifs sociaux résultant des régimes à prestations définies, les gains et pertes de change sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

À ce titre, il comprend le résultat réalisé et latent lié aux instruments dérivés de change et de taux portés par le Groupe ADP qu'ils soient ou non documentés en comptabilité de couverture. Le résultat financier intègre également la désactualisation des dettes sur loyers de concessions et les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence.

L'analyse du résultat financier s'établit ainsi respectivement en 2025 et 2024 :

| (en millions d'euros)                                     | Produits financiers | Charges financières | Résultat financier 1er semestre 2025 |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|
| Charges brutes d'intérêt liées à l'endettement            | -                   | (145)               | (145)                                |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives          | -                   | (7)                 | (7)                                  |
| Résultat des dérivés et variations de valeur des dérivés  | 49                  | (55)                | (6)                                  |
| <b>Coût de l'endettement financier brut</b>               | <b>49</b>           | <b>(207)</b>        | <b>(158)</b>                         |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie     | 60                  | -                   | 60                                   |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                | <b>109</b>          | <b>(207)</b>        | <b>(98)</b>                          |
| Produits de participations non consolidées                | 9                   | -                   | 9                                    |
| Plus et moins-values de cessions de titres non consolidés | 10                  | (12)                | (2)                                  |
| Gains et pertes nets de change                            | 106                 | (162)               | (56)                                 |
| Dépréciations et provisions                               | 5                   | (19)                | (14)                                 |
| Autres                                                    | 15                  | (22)                | (7)                                  |
| <b>Autres produits et charges financiers</b>              | <b>145</b>          | <b>(215)</b>        | <b>(70)</b>                          |
| <b>Charges financières nettes</b>                         | <b>254</b>          | <b>(422)</b>        | <b>(168)</b>                         |

Le résultat financier comprend les dépréciations des prêts accordés aux sociétés mises en équivalence dont les résultats ne sont plus reconnus (cf. note 4.9.1), les autres charges et produits financiers liés aux opérations de restructuration et l'impact d'IAS 29 lié à l'hyperinflation.

Les résultats des dérivés et variation de valeur des dérivés inscrits au résultat financier concernent principalement l'ensemble des instruments financiers liés aux options de conversion, options d'achat et options de vente relatives aux FCCBs pour -13 millions d'euros.

Les gains et pertes par catégories d'instruments financiers se présentent ainsi :

| (en millions d'euros)                                                                              | 1er semestre<br>2025 | 1er semestre<br>2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Produits, charges, profits et pertes sur dettes au coût amorti</b>                              | <b>(151)</b>         | <b>(136)</b>         |
| Charges d'intérêts sur dettes évaluées au coût amorti                                              | (145)                | (137)                |
| Charges d'intérêts sur les obligations locatives                                                   | (7)                  | (2)                  |
| Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie                      | 1                    | 3                    |
| <b>Profits et pertes sur instruments financiers en juste valeur par le résultat</b>                | <b>52</b>            | <b>87</b>            |
| Profits sur équivalents de trésorerie (option de juste valeur)                                     | 60                   | 65                   |
| Résultats réalisés et latents sur les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction) | (8)                  | 22                   |
| <b>Profits et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>                                         | <b>5</b>             | <b>2</b>             |
| Dividendes reçus                                                                                   | 7                    | 2                    |
| Plus (moins-values) de cessions                                                                    | (2)                  | -                    |
| <b>Autres profits et pertes sur prêts, créances et dettes au coût amorti</b>                       | <b>(65)</b>          | <b>(24)</b>          |
| Gains et pertes nets de change <sup>(1)</sup>                                                      | (56)                 | 2                    |
| Autres profits / charges nets                                                                      | (5)                  | (8)                  |
| Dotations nettes de reprise                                                                        | (4)                  | (18)                 |
| <b>Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux</b>                               | <b>(10)</b>          | <b>(8)</b>           |
| Dotations financières aux provisions pour engagements sociaux                                      | (10)                 | (8)                  |
| <b>Total des autres produits et charges financiers</b>                                             | <b>(70)</b>          | <b>(30)</b>          |
| <b>TOTAL DES GAINS NETS (PERTES NETTES) RECONNUS EN RÉSULTAT</b>                                   | <b>(168)</b>         | <b>(79)</b>          |
| Variation de juste valeur (avant impôt) portée en capitaux propres                                 | (7)                  | 7                    |
| <b>TOTAL DES GAINS NETS (PERTES NETTES) RECONNUS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>               | <b>(7)</b>           | <b>7</b>             |

<sup>1</sup> Au 30 juin 2025, les gains et pertes nets de change sont principalement liés à la dépréciation de la livre turque (TRY) et du dollar américain (USD).

## 9.4 Dettes financières

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêts sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Ces emprunts sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

### 9.4.1 Détail des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

| (en millions d'euros)                              | Au<br>30/06/2025 | Part non<br>courante | Part<br>courante | Au<br>31/12/2024 | Part non<br>courante | Part<br>courante |
|----------------------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|
| Emprunts obligataires                              | 7 920            | 7 920                | -                | 7 726            | 7 226                | 500              |
| Emprunts bancaires <sup>(1)</sup>                  | 1 565            | 1 173                | 392              | 1 893            | 1 268                | 625              |
| Dettes de location                                 | 234              | 209                  | 25               | 168              | 149                  | 19               |
| Autres emprunts et dettes assimilées               | 167              | 154                  | 13               | 175              | 168                  | 7                |
| Intérêts courus non échus                          | 148              | 71                   | 77               | 180              | 76                   | 104              |
| <b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b> | <b>10 034</b>    | <b>9 527</b>         | <b>507</b>       | <b>10 142</b>    | <b>8 887</b>         | <b>1 255</b>     |
| Instruments financiers dérivés passif              | 519              | 31                   | 488              | 530              | -                    | 530              |
| <b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>        | <b>10 553</b>    | <b>9 558</b>         | <b>995</b>       | <b>10 672</b>    | <b>8 887</b>         | <b>1 785</b>     |

<sup>1</sup> La part courante des emprunts bancaires intègre des emprunts bancaires des sociétés concessionnaires n'ayant pas respecté les conditions matérielles des conventions de financement, notamment pour TAV Tunisia dont la dette bancaire est présentée dans la part courante pour son intégralité (cf. note 9.5.3).

La variation des emprunts et dettes financières au 30 juin 2025 s'établit comme suit :

| (en millions d'euros)                                                                | Au<br>31/12/2024 | Augmentation/<br>souscription* | Rem-<br>boursement <sup>(1)</sup> | Variation<br>monétaire | Variation<br>non<br>monétaire | Variation<br>de<br>change | Variation<br>de juste<br>valeur | Variations<br>de<br>périmètre | Autres<br>variations | Au<br>30/06/2025 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------|------------------|
| Emprunts obligataires                                                                | 7 726            | 985                            | (750)                             | 235                    | -                             | (45)                      | 8                               | -                             | (4)                  | 7 920            |
| Emprunts bancaires                                                                   | 1 893            | 67                             | (334)                             | (267)                  | -                             | (61)                      | -                               | (2)                           | 2                    | 1 565            |
| Autres emprunts et dettes assimilées                                                 | 175              | 2                              | (1)                               | 1                      | -                             | (15)                      | -                               | (3)                           | 9                    | 167              |
| <b>TOTAL DETTES LONG TERME</b>                                                       | <b>9 794</b>     | <b>1 054</b>                   | <b>(1 085)</b>                    | <b>(31)</b>            | <b>-</b>                      | <b>(121)</b>              | <b>8</b>                        | <b>(5)</b>                    | <b>7</b>             | <b>9 652</b>     |
| Dettes de location                                                                   | 168              | -                              | (16)                              | (16)                   | -                             | (11)                      | -                               | (5)                           | 98                   | 234              |
| <b>Emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus</b> | <b>9 962</b>     | <b>1 054</b>                   | <b>(1 101)</b>                    | <b>(47)</b>            | <b>-</b>                      | <b>(132)</b>              | <b>8</b>                        | <b>(10)</b>                   | <b>105</b>           | <b>9 886</b>     |
| Intérêts courus non échus                                                            | 180              | -                              | -                                 |                        | (17)                          | (11)                      | -                               | -                             | (4)                  | 148              |
| Instruments financiers dérivés passif                                                | 530              | -                              | -                                 |                        | -                             | -                         | (11)                            | -                             | -                    | 519              |
| <b>TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>                                          | <b>10 672</b>    | <b>1 054</b>                   | <b>(1 101)</b>                    | <b>(47)</b>            | <b>(17)</b>                   | <b>(143)</b>              | <b>(3)</b>                      | <b>(10)</b>                   | <b>101</b>           | <b>10 553</b>    |

1 Les augmentations/souscriptions et remboursements d'emprunts et dettes financières hors dérivés et hors intérêts courus non échus sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés respectivement en « Encaissements provenant des emprunts à long terme » et « Remboursement des emprunts à long terme ».

L'endettement brut du Groupe ADP a baissé de 119 millions d'euros sur le 1er semestre 2025. Cette variation s'explique principalement par :

- ♦ la souscription de nouveaux emprunts pour 1 054 millions d'euros, dont un emprunt obligataire chez ADP SA d'un montant de 1 milliard d'euros ;

- ♦ le remboursement d'emprunts pour 1 085 millions d'euros, dont le remboursement d'emprunts obligataires chez ADP SA pour un montant de 750 millions d'euros et d'autres emprunts pour 241 millions d'euros ;

- ♦ un effet de change favorable de 143 millions d'euros ;

- ♦ une augmentation des dettes de location chez TAV OS New-York pour 53 millions d'euros (présentée en autres variations).

### 9.4.2 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe ADP correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, la dette liée à l'option de vente des minoritaires, diminués des instruments dérivés actif, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Cet endettement financier net se présente ainsi à la clôture :

| (en millions d'euros)                                                     | Au<br>30/06/2025 | Part non<br>courante | Part<br>courante | Au<br>31/12/2024 | Part non<br>courante | Part<br>courante |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------|------------------|------------------|----------------------|------------------|
| <b>Emprunts et dettes financières</b>                                     | <b>10 553</b>    | <b>9 558</b>         | <b>995</b>       | <b>10 672</b>    | <b>8 887</b>         | <b>1 785</b>     |
| Dettes liées à l'option de vente des minoritaires <sup>(1)</sup>          | 54               | 54                   | -                | 61               | 61                   | -                |
| <b>Endettement financier brut</b>                                         | <b>10 607</b>    | <b>9 612</b>         | <b>995</b>       | <b>10 733</b>    | <b>8 948</b>         | <b>1 785</b>     |
| Instruments financiers dérivés actif <sup>(2)</sup>                       | 38               | 38                   | -                | 65               | 65                   | -                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(3)</sup>                    | 1 741            | -                    | 1 741            | 1 958            | -                    | 1 958            |
| Liquidités soumises à restriction <sup>(4)</sup>                          | 126              | -                    | 126              | 138              | -                    | 138              |
| <b>Endettement financier net</b>                                          | <b>8 702</b>     | <b>9 574</b>         | <b>(872)</b>     | <b>8 572</b>     | <b>8 883</b>         | <b>(311)</b>     |
| <b>Endettement financier net ajusté <sup>(5)</sup></b>                    | <b>8 219</b>     | <b>9 091</b>         | <b>(872)</b>     | <b>8 050</b>     | <b>8 361</b>         | <b>(311)</b>     |
| <b>ENDETTEMENT FINANCIER NET/CAPITAUX PROPRES (GEARING)</b>               | <b>171 %</b>     |                      |                  | <b>156 %</b>     |                      |                  |
| <b>ENDETTEMENT FINANCIER NET AJUSTÉ/CAPITAUX PROPRES (GEARING AJUSTÉ)</b> | <b>162 %</b>     |                      |                  | <b>146 %</b>     |                      |                  |

- 1 Principalement Almaty.
- 2 Les instruments financiers dérivés actif concernent principalement des instruments dérivés actifs de taux et l'option de vente sur les obligations FCCB mises en place dans le cadre du projet de fusion entre GIL & GAL.
- 3 Dont 136 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).
- 4 Les liquidités soumises à restriction concernent principalement TAV Airports. Certaines filiales (TAV Tunisia, TAV Macedonia, TAV Milas Bodrum, TAV Ege et TAV Holding - « les emprunteurs ») ont ouvert des comptes dits de « projet » ayant pour objectif de maintenir un niveau de réserve de trésorerie au service du remboursement de la dette projet ou d'éléments définis dans les accords avec les prêteurs (paiement des loyers aux DHMI, dépenses opérationnelles, impôts...).
- 5 Cf. Glossaire.

La variation de l'endettement financier net au 30 juin 2025 s'analyse ainsi :

| (en millions d'euros)                                             | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Endettement financier net en début de période</b>              | <b>8 573</b>      | <b>7 934</b>      |
| Variation de la trésorerie                                        | 222               | 433               |
| (Émission)/Remboursement d'emprunts                               | (47)              | (44)              |
| Autres variations                                                 | (46)              | 248               |
| Dont (dettes)/excédents repris lors de regroupement d'entreprises | (9)               | 8                 |
| <b>Variation de l'endettement financier net</b>                   | <b>129</b>        | <b>637</b>        |
| <b>Endettement financier net en fin de période</b>                | <b>8 702</b>      | <b>8 571</b>      |

9.4.3 Détail des emprunts obligataires et bancaires

Les emprunts obligataires et bancaires s'analysent ainsi :

| (en millions d'euros) | Devise | Échéances inférieures à 1 an | Échéances entre 1 et 5 ans | Échéances supérieures à 5 ans | Valeur comptable au bilan au 30/06/2025 | Juste valeur au 30/06/2025 |
|-----------------------|--------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|
| Emprunts obligataires | EUR    | -                            | 4 070                      | 3 509                         | 7 579                                   | 7 667                      |
| Emprunts obligataires | USD    | -                            | 341                        | -                             | 341                                     | 398                        |
| Emprunts bancaires    | EUR    | 360                          | 373                        | 402                           | 1 135                                   | 1 324                      |
| Emprunts bancaires    | USD    | 32                           | 139                        | 259                           | 430                                     | 545                        |
| <b>TOTAL</b>          |        | <b>392</b>                   | <b>4 923</b>               | <b>4 170</b>                  | <b>9 485</b>                            | <b>9 934</b>               |

- 1 La juste valeur (M-To-M) est une valeur calculée par actualisation des flux futurs hors coupon couru. Cette valeur ne tient pas compte du spread de crédit d'Aéroports de Paris SA. Elle inclut également les intérêts courus de la période.



Les caractéristiques des dettes financières les plus significatives du groupe sont détaillées ci-dessous :

| (en millions d'euros)        | Devise | Valeur<br>nominale en<br>devise (en<br>millions) | Échéance<br>(1) | Taux d'intérêt<br>contractuel (2) | Taux fixe/<br>Taux<br>variable | Capital<br>restant dû | Valeur<br>comptable au<br>bilan au<br>30/06/2025 | Juste valeur<br>au<br>30/06/2025 |
|------------------------------|--------|--------------------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>Aéroports de Paris SA</b> |        |                                                  |                 |                                   |                                |                       |                                                  |                                  |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 1 500                                            | 2030            | 2,750 %                           | Fixe                           | 1 500                 | 1 483                                            | 1 544                            |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 1 000                                            | 2026            | 2,125 %                           | Fixe                           | 750                   | 747                                              | 763                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 800                                              | 2034            | 1,125 %                           | Fixe                           | 800                   | 791                                              | 710                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 750                                              | 2032            | 1,500 %                           | Fixe                           | 750                   | 741                                              | 717                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 750                                              | 2029            | 1,000 %                           | Fixe                           | 750                   | 742                                              | 725                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 600                                              | 2028            | 2,750 %                           | Fixe                           | 600                   | 598                                              | 613                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                                              | 2033            | 3,500 %                           | Fixe                           | 500                   | 492                                              | 541                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                                              | 2027            | 1,000 %                           | Fixe                           | 500                   | 499                                              | 490                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                                              | 2031            | 3,375 %                           | Fixe                           | 500                   | 498                                              | 531                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                                              | 2038            | 2,125 %                           | Fixe                           | 500                   | 496                                              | 475                              |
| Emprunt obligataire          | EUR    | 500                                              | 2036            | 3,750 %                           | Fixe                           | 500                   | 491                                              | 558                              |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 250                                              | 2038            | EUR3M+0,3520%                     | Variable                       | 163                   | 163                                              | 166                              |
| <b>TAV Airports</b>          |        |                                                  |                 |                                   |                                |                       |                                                  |                                  |
| Emprunt obligataire          | USD    | 400                                              | 2028            | 8,500 %                           | Fixe                           | 341                   | 341                                              | 398                              |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 234                                              | 2034            | EUR6M+3,000%                      | Variable                       | 234                   | 234                                              | 273                              |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 179                                              | 2032            | EUR6M+5,500%                      | Variable                       | 173                   | 170                                              | 213                              |
| Emprunt bancaire             | USD    | 165                                              | 2036            | SOFR+4,500%                       | Variable                       | 135                   | 132                                              | 172                              |
| Emprunt bancaire             | USD    | 161                                              | 2036            | SOFR+4,500%                       | Variable                       | 137                   | 133                                              | 175                              |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 170                                              | 2037            | EUR6M+3,500%                      | Variable                       | 170                   | 168                                              | 209                              |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 85                                               | 2037            | EUR6M+4,2000%                     | Variable                       | 85                    | 84                                               | 109                              |
| Emprunt bancaire             | EUR    | 154                                              | 2031            | EUR6M+4,500%                      | Variable                       | 90                    | 90                                               | 104                              |
| <b>TOTAL</b>                 |        |                                                  |                 |                                   |                                |                       | <b>9 093</b>                                     | <b>9 486</b>                     |

1 La différence entre la valeur nominale initiale et le capital restant dû est lié à l'amortissement de certains emprunts.

2 Pour les autres emprunts contractés par ADP SA et les emprunts bancaires contractés par AIG et TAV Airports, le taux d'intérêt présenté correspond au taux d'intérêt tel que défini contractuellement. A titre indicatif, au 30 juin 2025, les indices se situent au niveau suivant : EUR3M 1,94 ; EUR6M 2,05 ; SOFR 4,45.

## 9.5 Instruments financiers

### 9.5.1 Catégories d'actifs et de passifs financiers

| (en millions d'euros)                                       | Au<br>30/06/2025 | Ventilation par catégories d'instruments financiers |                                                                                           |                                                      |                                                 |                              |                    |                   |
|-------------------------------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------|--------------------|-------------------|
|                                                             |                  | Juste valeur                                        |                                                                                           |                                                      |                                                 | Instr. dérivés de couverture |                    |                   |
|                                                             |                  | Option<br>JV <sup>(1)</sup>                         | Trading<br>instrument de<br>dette ou<br>dérivés à la<br>JV par<br>résultat <sup>(2)</sup> | Instr. de<br>cap.<br>propres<br>- JV par<br>résultat | Instr. de<br>cap.<br>propres -<br>JV par<br>OCI | Coût<br>amorti               | de juste<br>valeur | de flux<br>futurs |
| Autres actifs financiers non courants                       | 1 629            | -                                                   | 846                                                                                       | 136                                                  | -                                               | 614                          | -                  | 33                |
| Clients et comptes rattachés                                | 1 180            | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 1 180                        | -                  | -                 |
| Autres créances <sup>(3)</sup>                              | 210              | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 210                          | -                  | -                 |
| Autres actifs financiers courants                           | 225              | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 225                          | -                  | -                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                     | 1 741            | 1 741                                               | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | -                            | -                  | -                 |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>                          | <b>4 985</b>     | <b>1 741</b>                                        | <b>846</b>                                                                                | <b>136</b>                                           | <b>-</b>                                        | <b>2 229</b>                 | <b>-</b>           | <b>33</b>         |
| Emprunts et dettes financières à long terme                 | 9 558            | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 9 527                        | -                  | 31                |
| Fournisseurs et comptes rattachés                           | 687              | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 687                          | -                  | -                 |
| Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(3)</sup> | 2 055            | -                                                   | -                                                                                         | -                                                    | -                                               | 2 055                        | -                  | -                 |
| Emprunts et dettes financières à court terme                | 995              | -                                                   | 488                                                                                       | -                                                    | -                                               | 507                          | -                  | -                 |
| <b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>                         | <b>13 295</b>    | <b>-</b>                                            | <b>488</b>                                                                                | <b>-</b>                                             | <b>-</b>                                        | <b>12 776</b>                | <b>-</b>           | <b>31</b>         |

1 Désignés comme tel à l'origine.

2 Désignés comme détenus à des fins de transaction. En "autres actifs financiers non courants", sont présentés le prêt obligataire accordé à GIL et l'option de vente associée et en "emprunts et dettes financières à court terme" est présentée l'option d'achat associée à l'opération.

3 Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Le groupe ne comptabilise aucun instrument des capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres.

### 9.5.2 Hiérarchie des justes valeurs

#### Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur » établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- ◆ niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement). Ce niveau s'applique principalement aux valeurs mobilières de placement dont les valeurs liquidatives sont communiquées par les sociétés de gestion ;
- ◆ niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de

marché observables. Ce niveau s'applique principalement aux instruments dérivés dont les valorisations comptabilisées sont fournies par les contreparties bancaires du groupe. Les valorisations sont révisées par le département trésorerie groupe sur la base d'informations fournies par Reuters/Bloomberg ;

- ◆ niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables. Ce niveau est utilisé pour les titres participatifs émis par TAV Tunisie, pour le prêt octroyé à GMR Airports ainsi que les instruments dérivés associés.

Les justes valeurs des instruments financiers sont hiérarchisées de la manière suivante en 2025 et 2024 :

|                                                                  | Au 30/06/2025   |              | Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs | Niveau 2 Prix basés sur des données observables | Niveau 3 Prix basés sur des données non observables |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| (en millions d'euros)                                            | Valeur au bilan | Juste valeur |                                            |                                                 |                                                     |
| Actif                                                            |                 |              |                                            |                                                 |                                                     |
| Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat      | 136             | 136          | -                                          | 136                                             | -                                                   |
| Prêts et créances hors créances de location financement bailleur | 1 563           | 1 563        | -                                          | 722                                             | 841                                                 |
| Clients et comptes rattachés                                     | 1 180           | 1 180        | -                                          | 1 180                                           | -                                                   |
| Instruments dérivés                                              | 38              | 38           | -                                          | 33                                              | 5                                                   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                          | 1 741           | 1 741        | 1 741                                      | -                                               | -                                                   |
| Passif                                                           |                 |              |                                            |                                                 |                                                     |
| Emprunts obligataires                                            | 7 920           | 8 065        | -                                          | 8 065                                           | -                                                   |
| Emprunts bancaires                                               | 1 565           | 1 869        | -                                          | 1 869                                           | -                                                   |
| Dettes de location                                               | 234             | 234          | -                                          | 234                                             | -                                                   |
| Autres emprunts et dettes assimilées                             | 167             | 167          | -                                          | 152                                             | 15                                                  |
| Intérêts courus non échus                                        | 148             | 148          | -                                          | 148                                             | -                                                   |
| Instruments dérivés                                              | 519             | 519          | -                                          | 31                                              | 488                                                 |
| Autres passifs non courants                                      | 1 141           | 1 141        | -                                          | 1 141                                           | -                                                   |
| Autres dettes et produits constatés d'avance                     | 1 511           | 1 511        | -                                          | 1 511                                           | -                                                   |

|                                                                  | Au 31/12/2024   |              | Niveau 1 Prix cotés sur des marchés actifs | Niveau 2 Prix basés sur des données observables | Niveau 3 Prix basés sur des données non observables |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| (en millions d'euros)                                            | Valeur au bilan | Juste valeur |                                            |                                                 |                                                     |
| Actif                                                            |                 |              |                                            |                                                 |                                                     |
| Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat      | 145             | 145          | -                                          | 145                                             | -                                                   |
| Prêts et créances hors créances de location financement bailleur | 1 594           | 1 594        | -                                          | 680                                             | 914                                                 |
| Clients et comptes rattachés                                     | 1 049           | 1 049        | -                                          | 1 049                                           | -                                                   |
| Instruments dérivés                                              | 65              | 65           | -                                          | 58                                              | 7                                                   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                          | 1 958           | 1 958        | 1 958                                      | -                                               | -                                                   |
| Passif                                                           |                 |              |                                            |                                                 |                                                     |
| Emprunts obligataires                                            | 7 726           | 7 827        | -                                          | 7 827                                           | -                                                   |
| Emprunts bancaires                                               | 1 893           | 2 228        | -                                          | 2 228                                           | -                                                   |
| Dettes de location                                               | 168             | 168          | -                                          | 168                                             | -                                                   |
| Autres emprunts et dettes assimilées                             | 175             | 175          | -                                          | 160                                             | 15                                                  |
| Intérêts courus non échus                                        | 180             | 180          | -                                          | 180                                             | -                                                   |
| Instruments dérivés                                              | 530             | 530          | -                                          | -                                               | 530                                                 |
| Autres passifs non courants                                      | 812             | 812          | -                                          | 812                                             | -                                                   |
| Autres dettes et produits constatés d'avance                     | 1 355           | 1 355        | -                                          | 1 355                                           | -                                                   |

### 9.5.3 Analyse des risques liés aux instruments financiers

#### RISQUES DE TAUX

La répartition des dettes financières taux fixe/taux variable est la suivante :

| (en millions d'euros)                              | Au 30/06/2025    |                  |            | Au 31/12/2024    |                  |            |
|----------------------------------------------------|------------------|------------------|------------|------------------|------------------|------------|
|                                                    | Avant couverture | Après couverture | %          | Avant couverture | Après couverture | %          |
| Taux fixe                                          | 8 566            | 8 945            | 89 %       | 8 698            | 9 152            | 90 %       |
| Taux variable                                      | 1 468            | 1 089            | 11 %       | 1 445            | 991              | 10 %       |
| <b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b> | <b>10 034</b>    | <b>10 034</b>    | <b>100</b> | <b>10 142</b>    | <b>10 143</b>    | <b>100</b> |

Au 30 juin 2025, le groupe détient des instruments financiers dérivés de taux (swaps) pour une juste valeur de 33 millions d'euros à l'actif dans les autres actifs financiers et une juste valeur nulle au passif dans les emprunts et dettes financières.

Les montants notionnels des dérivés qualifiés s'analysent ainsi :

| (en millions d'euros)                                 | Échéances inférieures à 1 an | Échéances entre 1 et 5 ans | Échéances supérieures à 5 ans | Au 30/06/2025 | Juste valeur |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------|--------------|
| Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie | 10                           | 54                         | 315                           | 379           | 33           |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>10</b>                    | <b>54</b>                  | <b>315</b>                    | <b>379</b>    | <b>33</b>    |

Le groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe adossés à son financement à taux variable. Les relations de couverture sont qualifiées de « couvertures de flux de trésorerie ». Au 30 juin 2025, ces

relations de couverture sont portées par les entités : TAV Airports et AIG.

Au 30 juin 2025, les instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (ou cash-flow hedge (CFH)) ont les caractéristiques suivantes :

| (en millions d'euros) | Elément couvert                    |                     | Instrument de couverture   |                     | Ratio de couverture <sup>(1)</sup> | Juste valeur au 30/06/2025 | Part efficace inscrite en capitaux propres au 30/06/2025 |
|-----------------------|------------------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------|
|                       | Type                               | Valeur nominale EUR | Type                       | Valeur nominale EUR |                                    |                            |                                                          |
| <b>TAV Airports</b>   |                                    |                     |                            |                     |                                    |                            |                                                          |
|                       | Emprunts bancaires à taux variable | 645                 | Swap de taux d'intérêt CFH | 373                 | 58 %                               | 33                         | (9)                                                      |
| <b>AIG</b>            |                                    |                     |                            |                     |                                    |                            |                                                          |
|                       | Emprunts bancaires à taux variable | 18                  | Swap de taux d'intérêt CFH | 6                   | 33 %                               | -                          | -                                                        |

<sup>1</sup> Rapport entre le nominal des instruments de couverture et celui des éléments couverts.

Aucune inefficacité n'a été générée au 30 juin 2025 par les swaps de taux d'intérêt.

Au 30 juin 2025, l'analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt s'établit comme suit :

Le test est réalisé pour l'ensemble des dettes bancaires et obligataires des entités consolidées du groupe. L'analyse de

sensibilité au risque de taux est effectuée sur l'hypothèse d'un choc de +/- 100 bps sur les courbes EUR et USD, représentant la totalité de l'encours de la dette bancaire et obligataire du groupe au 30 juin 2025.

| (en millions d'euros)                                                                                                      | Au 30/06/2025                   |                     |                        |                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------|------------------------|---------------------|
|                                                                                                                            | Impact sur les capitaux propres |                     | Impact sur le résultat |                     |
|                                                                                                                            | +100 points de base             | -100 points de base | +100 points de base    | -100 points de base |
| Sensibilité de la charge d'intérêts (intérêts en +/- sur les dettes et versements en +/- au titre des instruments dérivés) | N/A                             | N/A                 | (1,81)                 | 1,83                |
| Sensibilité de la juste valeur des dérivés qualifiés d'instruments de couverture <sup>(1)</sup>                            | 13,70                           | (15,10)             | N/A                    | N/A                 |

<sup>1</sup> Le sous-groupe TAV et AIG ne portent pas d'instruments dérivés non qualifiés d'instrument de couverture.

## RISQUE DE CHANGE

La répartition des actifs et passifs financiers par devises est la suivante :

| (en millions d'euros)                                       | Au<br>30/06/2025 | EUR           | TRY        | USD          | AED      | INR      | JOD        | Autres<br>devises |
|-------------------------------------------------------------|------------------|---------------|------------|--------------|----------|----------|------------|-------------------|
| Autres actifs financiers non courants                       | 1 629            | 1 436         | 17         | 156          | 2        | -        | -          | 18                |
| Clients et comptes rattachés                                | 1 180            | 1 002         | 27         | 56           | -        | -        | 53         | 42                |
| Autres créances <sup>(1)</sup>                              | 210              | 142           | 23         | 7            | -        | 1        | 3          | 34                |
| Autres actifs financiers courants                           | 225              | 80            | 62         | 55           | -        | -        | 24         | 4                 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                     | 1 741            | 1 476         | 8          | 160          | -        | 4        | 64         | 29                |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>                          | <b>4 985</b>     | <b>4 136</b>  | <b>137</b> | <b>434</b>   | <b>2</b> | <b>5</b> | <b>144</b> | <b>127</b>        |
| Emprunts et dettes financières à long terme                 | 9 558            | 8 528         | 15         | 1 015        | -        | 1        | -          | (1)               |
| Fournisseurs et comptes rattachés                           | 687              | 607           | 24         | 23           | -        | -        | 7          | 26                |
| Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(1)</sup> | 2 055            | 1 711         | 18         | 128          | 1        | 1        | 145        | 51                |
| Emprunts et dettes financières à court terme                | 995              | 950           | 2          | 42           | -        | -        | -          | 1                 |
| <b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>                         | <b>13 295</b>    | <b>11 796</b> | <b>59</b>  | <b>1 208</b> | <b>1</b> | <b>2</b> | <b>152</b> | <b>77</b>         |

<sup>1</sup> Les autres créances et autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits et obligations contractuels, tels que les créances et dettes fiscales et sociales.

Les autres devises portent principalement sur le tenge kazakh (KAZ), le rial saoudien (SAR), le rial qatarien (QAR) et le rial d'Oman (OMR).

Le groupe est exposé aux variations de la roupie indienne par rapport à l'euro. Une appréciation de la roupie indienne par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact négatif de 2

millions d'euros sur la quote-part de résultat mise en équivalence et sur le résultat net part du groupe et positif de 30 millions d'euros sur les écarts de conversion en capitaux propres.

Les cours de change utilisés pour la conversion des états financiers des filiales, coentreprises et entreprises associées étrangères sont les suivants :

|                                      | Au 30/06/2025    |             | Au 31/12/2024    |             |
|--------------------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
|                                      | Cours de clôture | Cours moyen | Cours de clôture | Cours moyen |
| Dirham des Emirats Arabes Unis (AED) | 0,23194          | 0,24952     | 0,26292          | 0,25167     |
| Peso chilien (CLP)                   | 0,00091          | 0,00096     | 0,00097          | 0,00098     |
| Dinar jordanien (JOD)                | 1,20432          | 1,29309     | 1,36401          | 1,30459     |
| Roupie indienne (INR)                | 0,00993          | 0,01065     | 0,01128          | 0,01105     |
| Tengé Kazakh (KZT)                   | 0,00164          | 0,00179     | 0,00184          | 0,00197     |
| Dollar des États-Unis (USD)          | 0,85266          | 0,91440     | 0,96572          | 0,92436     |
| Nouvelle Livre turque (TRY)          | 0,02146          | 0,02438     | 0,02722          | 0,02818     |

L'endettement financier du Groupe ADP ne génère pas de risque de change du fait des éléments listés ci-après :

- ◆ L'ensemble de la dette d'ADP SA étant libellé en euros, celle-ci ne génère pas de risque de change.
- ◆ L'endettement du groupe TAV, libellé en euros et en dollars, peut être remboursé sans risque de change du fait de revenus majoritairement perçus dans ces mêmes devises. Le groupe TAV a également un emprunt obligataire de 400 millions de dollars ramené en euros via un cross currency swap.
- ◆ La dette bancaire d'AIG, libellée entièrement en dollars américains, ne présente pas de risque de change du fait d'un régime de taux de change fixé au dollar américain (PEG).

Au 30 juin 2025, le groupe détient des instruments financiers dérivés de change pour une juste valeur nulle à l'actif et une juste valeur de 31 millions d'euros au passif dans les emprunts et dettes financières.

L'activité internationale du groupe expose néanmoins ce dernier à des fluctuations des taux de change, pouvant impacter significativement sa performance financière. Plusieurs sources spécifiques de risque de change ont été

identifiées, notamment dans le cadre de relations avec des sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation minoritaire, ou via l'exposition de certaines filiales à des devises locales instables. Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- ◆ Avances en USD à une filiale :

Le groupe a consenti des avances en dollars américains (USD) à une de ses filiales dont la tenue de comptes est en dinar jordanien (JOD) dans le cadre d'un financement intragroupe. La filiale ayant une parité JOD/USD fixe, ces avances génèrent un risque de change lors de la réévaluation en euros chez l'entité prêteuse. Ce risque est accentué en cas de forte volatilité du dollar.

- ◆ Obligation convertible en EUR accordée à une société mise en équivalence exposée à l'INR :

Des obligations émises en euros (EUR) ont été souscrites auprès d'une société dans laquelle le groupe détient une participation minoritaire, mais dont l'activité est principalement libellée en roupies indiennes (INR). La variation du taux de change EUR/INR peut alors influencer indirectement la quote-part de résultat du groupe dans cette entité mise en équivalence, notamment à travers l'effet de

change sur les opérations locales ou sur l'endettement de la société bénéficiaire de l'avance.

- ♦ Dépôts obligatoires en TRY réalisés par une filiale en Turquie :

Une filiale turque du groupe est soumise à l'obligation de maintenir des dépôts réglementaires en livres turques (TRY). Ces dépôts, exposés à un risque de change, peuvent faire l'objet de pertes de valeur en cas de dépréciation de la TRY, ce qui impacterait le résultat financier consolidé du groupe.

- ♦ Dépréciation de la TRY non compensée par l'hyperinflation :

En Turquie, la dépréciation rapide de la livre turque peut affecter les états financiers du groupe de plusieurs manières. Lorsque les filiales turques sont consolidées, cette dépréciation génère un effet négatif sur le résultat de change. Lorsque ces entités sont mises en équivalence, l'impact se traduit par une baisse de la quote-part de résultat

Les montants notionnels des dérivés de change qualifiés s'analysent ainsi :

| (en millions d'euros)                                 | Échéances inférieures à 1 an | Échéances entre 1 et 5 ans | Échéances supérieures à 5 ans | Au 30/06/2025 | Juste valeur |
|-------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------|--------------|
| Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie | -                            | 367                        | -                             | 367           | (31)         |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>-</b>                     | <b>367</b>                 | <b>-</b>                      | <b>367</b>    | <b>(31)</b>  |

Au 30 juin 2025, les instruments dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie (ou cash-flow hedge (CFH)) ont les caractéristiques suivantes :

| (en millions d'euros) | Elément couvert            |                     | Instrument de couverture  |                     | Ratio de couverture <sup>(1)</sup> | Juste valeur au 30/06/2025 | Part efficace inscrite en capitaux propres au 30/06/2025 |
|-----------------------|----------------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------|
|                       | Type                       | Valeur nominale EUR | Type                      | Valeur nominale EUR |                                    |                            |                                                          |
| <b>TAV Airports</b>   | <b>Emprunt obligataire</b> | <b>341</b>          | <b>Swap de devise CFH</b> | <b>367</b>          | <b>108 %</b>                       | <b>(31)</b>                | <b>(42)</b>                                              |

<sup>1</sup> Rapport entre le nominal des instruments de couverture et celui des éléments couverts.

Aucune inefficacité n'a été générée au 30 juin 2025 par les swaps de devises.

## RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                                       | Montant au bilan 30/06/2025 | Total des échéances contractuelles 30/06/2025 | 0 - 1 an     | 1 - 5 ans    | Plus de 5 ans |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|--------------|--------------|---------------|
| Emprunts obligataires                                       | 7 920                       | 7 991                                         | -            | 4 441        | 3 550         |
| Emprunts bancaires                                          | 1 565                       | 1 579                                         | 394          | 518          | 667           |
| Dettes de location                                          | 234                         | 234                                           | 25           | 83           | 126           |
| Autres emprunts et dettes assimilées                        | 167                         | 167                                           | 13           | 137          | 18            |
| Intérêts sur emprunts                                       | 148                         | 1 783                                         | 305          | 938          | 540           |
| <b>Emprunts et dettes financières hors dérivés</b>          | <b>10 034</b>               | <b>11 754</b>                                 | <b>737</b>   | <b>6 117</b> | <b>4 901</b>  |
| Fournisseurs et comptes rattachés                           | 687                         | 687                                           | 687          | -            | -             |
| Autres dettes et autres passifs non courants <sup>(1)</sup> | 2 055                       | 2 055                                         | 1 011        | 546          | 498           |
| <b>Dettes en coût amorti</b>                                | <b>12 776</b>               | <b>14 496</b>                                 | <b>2 435</b> | <b>6 663</b> | <b>5 399</b>  |
| Décassements                                                | -                           | 367                                           | -            | 367          | -             |
| Encaissements                                               | -                           | (382)                                         | (9)          | (362)        | (11)          |
| <b>Swaps de couverture</b>                                  | <b>31</b>                   | <b>(15)</b>                                   | <b>(9)</b>   | <b>5</b>     | <b>(11)</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                | <b>12 807</b>               | <b>14 481</b>                                 | <b>2 426</b> | <b>6 668</b> | <b>5 388</b>  |

<sup>1</sup> Les autres dettes excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des obligations contractuelles, telles que les dettes fiscales et sociales.

## COVENANTS

Dans le cadre de leurs contrats de financement, certaines entités du Groupe ADP sont soumises à des obligations de respect de certains ratios financiers. Sont notamment concernées ADP SA, Extime Duty Free Paris, ainsi que des concessions opérées par des sociétés de gestion aéroportuaires desquelles AIG et TAV Airports sont actionnaires.

En cas de manquement durable à ces obligations de respect de ratios, les prêteurs peuvent imposer des conditions de défaut pouvant entraîner un remboursement anticipé avec recours limité vis-à-vis des actionnaires. Les contrats assortis

de tels engagements représentent 19 % du montant total des emprunts du groupe au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, tous les ratios sont respectés à l'exception de la concession de TAV Tunisie (cf. note 9.4.1). Almaty International Airport (AIA) et TAV Kazakhstan ont obtenu un waiver auprès de leurs prêteurs afin de ne pas tester les ratios financiers au 30 juin 2025. Le prochain test sera fait au 31 décembre 2025. A noter que les ratios pour TAV Macedonia sont quant à eux testés annuellement, en décembre.

Les dettes comptabilisées au bilan comprenant des covenants s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                 | Nominal restant<br>dû au<br>30/06/2025 | Montant soumis<br>à des covenants | Montant en % |
|---------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| <b>ADP</b>                            | <b>7 821</b>                           | <b>163</b>                        | <b>2 %</b>   |
| <b>AIG</b>                            | <b>60</b>                              | <b>60</b>                         | <b>100 %</b> |
| <b>Extime Duty Free Paris</b>         | <b>52</b>                              | <b>27</b>                         | <b>52 %</b>  |
| <b>Extime Travel Essentials Paris</b> | <b>10</b>                              | <b>-</b>                          | <b>- %</b>   |
| <b>Paris Experience Group</b>         | <b>6</b>                               | <b>2</b>                          | <b>33 %</b>  |
| <b>Extime Média</b>                   | <b>4</b>                               | <b>-</b>                          | <b>- %</b>   |
| <b>Hub One</b>                        | <b>1</b>                               | <b>-</b>                          | <b>- %</b>   |
| <b>TAV Airports</b>                   | <b>1 619</b>                           | <b>1 528</b>                      | <b>94 %</b>  |
| TAV Holding                           | 354                                    | 341                               | 96 %         |
| TAV Ankara                            | 275                                    | 255                               | 93 %         |
| TAV Tunisie                           | 234                                    | 234                               | 100 %        |
| Almaty International Airport          | 197                                    | 197                               | 100 %        |
| TAV Kazakhstan                        | 177                                    | 177                               | 100 %        |
| TAV Izmir                             | 173                                    | 173                               | 100 %        |
| TAV Bodrum                            | 90                                     | 90                                | 100 %        |
| TAV Macedonia                         | 61                                     | 61                                | 100 %        |
| Autres                                | 58                                     | -                                 | - %          |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>9 573</b>                           | <b>1 780</b>                      | <b>19 %</b>  |

Le tableau ci-dessous détaille, pour les financements significatifs du Groupe ADP, les covenants financiers associés, leur méthode de calcul et leur état (atteinte ou bris) lors du dernier test effectué.

Le bris de ces covenants peut entraîner un cas de défaut et déclencher un remboursement anticipé de la dette.

| Covenants significatifs                                | Engagement à respecter                                            | Date d'évaluation et dernier ratio | Respect de l'engagement au 30/06/2025 ou waiver obtenu |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| ADP SA (BEI - 163M€)                                   | Notation supérieure à BB+                                         |                                    | Oui                                                    |
| AIG (60M€)                                             | DSCR défini contractuellement(1)                                  | Mai et novembre                    | Oui                                                    |
| TAV Tunisia (234M€)                                    | DSCR défini contractuellement<br>LLCR défini contractuellement(2) | Septembre et mars                  | Non - waiver en cours de négociation                   |
| Almaty International Airport et TAV Kazakhstan (374M€) | DSCR défini contractuellement                                     | Juin et décembre                   | Oui                                                    |
| Izmir (173M€)                                          | DSCR défini contractuellement<br>LLCR défini contractuellement    | Juin et décembre                   | Oui                                                    |
| Bodrum (90M€)                                          | DSCR défini contractuellement<br>LLCR défini contractuellement    | Juin et décembre                   | Oui                                                    |

1 Le DSCR (Debt Service Coverage Ratio) est calculé comme (i) les flux de trésorerie disponibles pour le service de la dette (CFADS ou "Cash-flow available for Debt Service") sur la période considérée divisés par (ii) le service de la dette sur cette même période.

2 Le LLCR (Loan Life Coverage Ratio) est calculé comme (a) la valeur actuelle nette des flux de trésorerie disponibles pour le service de la dette jusqu'à la date de maturité (CFADS) à cette date de calcul divisée par (b) la somme totale des prêts en cours à cette même date.

### 9.5.4 Échéanciers

L'échéancier des prêts et créances se présente ainsi :

| (en millions d'euros)                                                 | Au 30/06/2025 | 0 - 1 an     | 1 - 5 ans  | Plus de 5 ans |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|------------|---------------|
| Créances et comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence | 929           | 26           | 10         | 893           |
| Créances de location financement bailleur                             | 117           | 2            | 4          | 111           |
| Autres actifs financiers                                              | 634           | 198          | 247        | 189           |
| Clients et comptes rattachés <sup>(1)</sup>                           | 1 180         | 1 180        | -          | -             |
| Autres créances <sup>(2)</sup>                                        | 210           | 210          | -          | -             |
| <b>PRÊTS ET CRÉANCES</b>                                              | <b>3 070</b>  | <b>1 616</b> | <b>261</b> | <b>1 193</b>  |

1 Les clients et comptes rattachés comprennent la créance de la DGAC de 421 millions d'euros.

2 Les autres créances excluent tous les comptes qui ne constituent pas, au sens d'IAS 32, des droits contractuels, tels que les créances fiscales et sociales.

Les créances et comptes courants sur des entreprises mises en équivalence à échéance plus de cinq ans concernent principalement ADP SA pour 841 millions d'euros. Ce montant correspond au prêt accordé à GIL.

### RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit représente le risque de perte financière, pour le groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit qui à la date de clôture est la suivante :

| (en millions d'euros)                   | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|-----------------------------------------|---------------|---------------|
| Instruments de capitaux propres         | 136           | 145           |
| Prêts et créances à moins d'un an       | 1 616         | 1 490         |
| Prêts et créances à plus d'un an        | 1 454         | 1 477         |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 741         | 1 958         |
| Instruments dérivés actif               | 38            | 65            |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>4 985</b>  | <b>5 135</b>  |

Des prêts accordés à des participations à l'international ont été dépréciés dans le cadre des tests de dépréciation menés sur les sociétés consolidées par mise en équivalence à hauteur de 272 millions d'euros au titre des exercices précédents et à hauteur de 4 millions d'euros à fin juin 2025 (cf. note 4.9.1).

Le Groupe ADP pourrait être amené à apporter un soutien financier à ces sociétés de gestion aéroportuaires dans lesquelles il est actionnaire. Par ailleurs, en cas d'échec des négociations visant à rééquilibrer la situation de certaines de ses concessions à l'international, le groupe pourrait être

amené à prendre des arbitrages allant jusqu'à se désengager du projet.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les prêts et créances commerciales à la date de clôture, analysée par types de clients, est la suivante :

| (en millions d'euros)                                  | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|--------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Air France                                             | 129           | 127           |
| Easy Jet                                               | 13            | 9             |
| Federal Express Corporation                            | 18            | 15            |
| Turkish Airlines                                       | 14            | 12            |
| Autres compagnies aériennes                            | 78            | 63            |
| <b>Sous-total compagnies aériennes</b>                 | <b>252</b>    | <b>226</b>    |
| Direction Générale de l'Aviation Civile <sup>(1)</sup> | 421           | 393           |
| Autres clients et comptes rattachés                    | 507           | 430           |
| Autres prêts et créances à moins d'un an               | 436           | 441           |
| <b>TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES À MOINS D'UN AN</b>         | <b>1 616</b>  | <b>1 490</b>  |

1 Les avances de l'agence France Trésor sont présentées au passif pour un montant de 221 millions d'euros en 2025.



L'antériorité des créances courantes se présente ainsi :

| (en millions d'euros)                                                            | Au 30/06/2025 |              |
|----------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
|                                                                                  | Valeur brute  | Valeur nette |
| Créances non échues                                                              | 1 115         | 1 069        |
| Créances échues :                                                                |               |              |
| depuis 1 à 30 jours                                                              | 89            | 79           |
| depuis 31 à 90 jours                                                             | 69            | 69           |
| depuis 91 à 180 jours                                                            | 32            | 31           |
| depuis 181 à 360 jours                                                           | 19            | 16           |
| depuis plus de 360 jours                                                         | 406           | 350          |
| <b>PRÊTS ET CRÉANCES COURANTS (SELON ÉCHÉANCIER - CF. § RISQUE DE LIQUIDITÉ)</b> | <b>1 730</b>  | <b>1 614</b> |

Les créances échues à plus de 360 jours concernent principalement ADP SA pour la créance DGAC d'un montant de 349 millions d'euros (sur une créance totale de 421 millions d'euros) partiellement compensée par l'avance de l'Agence France Trésor d'un montant de 221 millions d'euros. Bien que les encours soient importants, ils ne font l'objet

d'aucune dépréciation d'une part, en raison de la nature juridique du débiteur, d'autre part, en l'absence de contestation de la créance.

L'évolution des dépréciations de créances commerciales est détaillée en note 4.4.

### COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les contrats d'instruments dérivés du groupe peuvent prévoir un droit de compensation si des événements particuliers surviennent tels qu'un changement de contrôle ou un événement de crédit.

En revanche, ces contrats ne prévoient pas d'accord de compensation globale conférant un droit juridiquement exécutoire de compenser les instruments financiers, ni d'accord de collatéralisation.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés actif et passif et l'effet des accords de compensation mentionnés ci-avant au 30 juin 2025 :

| (en millions d'euros)                                  | Valeurs brutes<br>comptables<br>avant<br>compensation<br>(a) | Montants<br>bruts<br>compensés<br>comptableme<br>nt (b) | Montants nets<br>présentés au<br>bilan (c) = (a)<br>- (b) | Effet des autres accords de<br>compensation (ne répondant<br>pas aux critères de<br>compensation d'IAS 32) (d) |                                    |                               |
|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
|                                                        |                                                              |                                                         |                                                           | Instruments<br>financiers                                                                                      | Juste valeur<br>des<br>collatéraux | Exposition<br>nette (c) - (d) |
| Dérivés : swap de taux                                 | 33                                                           | -                                                       | 33                                                        | -                                                                                                              | -                                  | 33                            |
| Options de ventes d'instruments<br>financiers détenues | 5                                                            | -                                                       | 5                                                         | -                                                                                                              | -                                  | 5                             |
| <b>TOTAL DES DÉRIVÉS ACTIF</b>                         | <b>38</b>                                                    | <b>-</b>                                                | <b>38</b>                                                 | <b>-</b>                                                                                                       | <b>-</b>                           | <b>38</b>                     |
| Dérivés : swap de change                               | (31)                                                         | -                                                       | (31)                                                      | -                                                                                                              | -                                  | (31)                          |
| Options d'achats d'instruments<br>financiers accordées | (488)                                                        | -                                                       | (488)                                                     | -                                                                                                              | -                                  | (488)                         |
| <b>TOTAL DES DÉRIVÉS PASSIF</b>                        | <b>(519)</b>                                                 | <b>-</b>                                                | <b>(519)</b>                                              | <b>-</b>                                                                                                       | <b>-</b>                           | <b>(519)</b>                  |

## 9.6 Autres actifs financiers

Les montants figurant au bilan, respectivement au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros)                                                                                   | Au 30/06/2025 | Part non courante | Part courante |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|---------------|
| <b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>                                      | <b>136</b>    | <b>136</b>        | <b>-</b>      |
| <b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>                                 | <b>1 563</b>  | <b>1 340</b>      | <b>223</b>    |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>                     | 929           | 904               | 25            |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) <sup>(1)</sup> | 1 207         | 1 182             | 25            |
| Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence                              | (278)         | (278)             | -             |
| Autres actifs financiers <sup>(2)</sup>                                                                 | 634           | 436               | 198           |
| <b>Créances de location financement bailleur</b>                                                        | <b>117</b>    | <b>115</b>        | <b>2</b>      |
| <b>Instruments financiers dérivés</b>                                                                   | <b>38</b>     | <b>38</b>         | <b>-</b>      |
| <b>TOTAL</b>                                                                                            | <b>1 854</b>  | <b>1 629</b>      | <b>225</b>    |

1 Principalement GMR.

2 Les autres actifs financiers incluent depuis juin 2025 la créance financière liée au contrat avec Exolum pour 181 millions d'euros (cf. Notes 2.1.3 et 8.2).

| (en millions d'euros)                                                                                   | Au 31/12/2024 | Part non courante | Part courante |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------|---------------|
| <b>Instruments de capitaux propres - juste valeur par résultat</b>                                      | <b>145</b>    | <b>145</b>        | <b>-</b>      |
| <b>Prêts et créances hors créances de location financement bailleur</b>                                 | <b>1 594</b>  | <b>1 363</b>      | <b>231</b>    |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence <sup>(1)</sup>                     | 1 002         | 980               | 22            |
| Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence (hors dépréciation) <sup>(1)</sup> | 1 276         | 1 254             | 22            |
| Depr. Créances & comptes-courants sur des entreprises mises en équivalence                              | (274)         | (274)             | -             |
| Autres actifs financiers                                                                                | 592           | 383               | 209           |
| <b>Créances de location financement bailleur</b>                                                        | <b>118</b>    | <b>115</b>        | <b>3</b>      |
| <b>Instruments financiers dérivés</b>                                                                   | <b>65</b>     | <b>65</b>         | <b>-</b>      |
| <b>TOTAL</b>                                                                                            | <b>1 922</b>  | <b>1 688</b>      | <b>234</b>    |

1 Principalement GMR.

## NOTE 10 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments non récurrents et significatifs au niveau de la performance consolidée.

Il peut s'agir par exemple d'un résultat de cession d'actif ou d'activité, de frais engagés lors d'un regroupement d'entreprises, de dépréciation d'un écart d'acquisition, de coûts de restructuration ou de coûts liés à une opération exceptionnelle.

Au 30 juin 2025, comme au 30 juin 2024, les autres produits et charges opérationnels qui s'élèvent à 3 millions d'euros (9 millions d'euros en 2024) sont principalement constitués des impacts des provisions pour plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), mesures PACT et RCC.

## NOTE 11 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt de l'ensemble du groupe le taux d'impôt effectif au 30 juin 2025 (y compris fiscalité différée). Le résultat avant impôt du semestre retenu pour le calcul de la charge d'impôt tient compte des taxes comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC 21 qui sont encourues de façon inégale sur l'exercice.

Par ailleurs, le Groupe ADP considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ne s'analyse pas en un impôt sur le résultat. Celle-ci est donc comptabilisée en charge opérationnelle.

### 11.1 Taux d'impôt

Conformément aux dispositions de l'article 219 du code général des impôts, le taux d'impôt courant appliqué au 30 juin 2025 par le groupe s'élève à 25 % sur les bénéfices taxables des

sociétés françaises (25,83 % en incluant la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 %).

### 11.2 Analyse de la charge d'impôt sur les résultats

Au compte de résultat, la charge d'impôt sur les résultats se ventile comme suit :

| (en millions d'euros)            | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Charge d'impôt exigible*         | (176)             | (120)             |
| Produit/(charge) d'impôt différé | (29)              | (29)              |
| <b>IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS</b>  | <b>(205)</b>      | <b>(149)</b>      |

\* dont 64 millions d'euros relatifs à la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés (cf. note 2 Faits marquants)

Ces montants ne comprennent pas les charges d'impôt sur les quotes-parts de résultats des entreprises mises en équivalence, les montants qui figurent à ce titre sur la ligne appropriée du compte de résultat étant nets d'impôt.

À noter que l'impact fiscal lié à l'hyperinflation sur les sociétés consolidées par mise en équivalence turques pour le 1er semestre 2025 s'élève à -19 millions d'euros.

### 11.3 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique basée sur le taux d'impôt applicable en France et la charge/produit réel d'impôt se présente ainsi :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                                     | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Résultat net des activités poursuivies                                           | 71                | 459               |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence                      | 110               | -                 |
| Charge/(Produit) d'impôt sur les résultats                                       | 205               | 149               |
| <b>Résultat avant impôt et résultat net des entreprises mises en équivalence</b> | <b>386</b>        | <b>608</b>        |
| Taux théorique d'imposition en vigueur en France                                 | 25,83 %           | 25,83 %           |
| <b>(Charge)/Produit d'impôt théorique</b>                                        | <b>(100)</b>      | <b>(157)</b>      |
| Incidence sur l'impôt théorique des :                                            |                   |                   |
| Différentiel de taux sur résultat et retenue à la source                         | 4                 | 9                 |
| Reports déficitaires antérieurement non reconnus et imputés sur la période       | 23                | 19                |
| Reports déficitaires non reconnus au titre de la période                         | (11)              | (25)              |
| Charges fiscalement non déductibles et produits non imposables                   | (36)              | 3                 |
| Crédits d'impôt et avoirs fiscaux                                                | 2                 | 2                 |
| Mesures d'incitation à l'investissement applicables en Turquie                   | (9)               | 14                |
| Ajustements au titre des périodes antérieures                                    | 4                 | 2                 |
| Contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés                           | (64)              | -                 |
| Taxe sur les infrastructures longue distance                                     | (17)              | (17)              |
| Autres ajustements                                                               | (1)               | 1                 |
| <b>(Charge)/Produit réel d'impôt sur les résultats</b>                           | <b>(205)</b>      | <b>(149)</b>      |
| Taux effectif d'impôt                                                            | 53,23 %           | 24,49 %           |

### 11.4 Tableau de variation des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés ont évolué comme suit entre le début et la fin de la période :

| <i>(en millions d'euros)</i>                                                          | Actif     | Passif     | Montant net <sup>(1)</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|----------------------------|
| <b>Au 01/01/2025</b>                                                                  | <b>73</b> | <b>519</b> | <b>(446)</b>               |
| Montant porté directement en capitaux propres au titre des engagements sociaux        | (2)       | 2          | (4)                        |
| Montant porté directement en capitaux propres au titre des variations de juste valeur | 11        | (2)        | 13                         |
| Montants comptabilisés au titre de la période                                         | (15)      | 14         | (29)                       |
| Écarts de conversion                                                                  | (2)       | (15)       | 13                         |
| Variations de périmètre                                                               | 10        | (14)       | 24                         |
| <b>Au 30/06/2025</b>                                                                  | <b>75</b> | <b>504</b> | <b>(429)</b>               |

<sup>1</sup> Les montants d'impôt différé actif et passif sont présentés net aux bornes de chaque entité imposable (IAS 12.74).

### 11.5 Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible correspondent aux montants à récupérer au titre de l'impôt sur les résultats auprès des administrations fiscales. Les passifs d'impôt exigible correspondent aux montants restant à payer à ces administrations.

Ces actifs et passifs d'impôt exigible s'établissent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i>                            | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Actifs d'impôt exigible</b>                          |               |               |
| Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées | -             | -             |
| Autres entités consolidées                              | 28            | 30            |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>28</b>     | <b>30</b>     |
| <b>Passifs d'impôt exigible</b>                         |               |               |
| Aéroports de Paris SA et sociétés fiscalement intégrées | 36            | 7             |
| Autres entités consolidées                              | 14            | 9             |
| <b>TOTAL</b>                                            | <b>50</b>     | <b>16</b>     |

Les actifs et passifs éventuels d'impôt sont mentionnés en note 15. La variation des passifs d'impôt exigible concerne principalement ADP SA et est liée à la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés pour +46 millions d'euros.

## 11.6 Déficits fiscaux reportables non activés

Au 30 juin 2025, le montant des déficits fiscaux reportables non activés s'élève à 567 millions d'euros et est ventilé par échéance. Cette non-activation résulte de la durée légale d'utilisation des pertes fiscales dans les différentes juridictions concernées, combinée aux perspectives de profits telles qu'elles résultent des prévisions à 3-5 ans.

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>Au<br/>30/06/2025</b> | <b>Prescriptible<br/>en N+1</b> | <b>Prescriptible<br/>en N+2</b> | <b>Prescriptible<br/>en N+3</b> | <b>Prescriptible<br/>en N+4</b> | <b>Prescriptible<br/>en N+5</b> | <b>Imprescriptible</b> |
|------------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| <b>TOTAL</b>                 | <b>567</b>               | <b>142</b>                      | <b>10</b>                       | <b>49</b>                       | <b>312</b>                      | <b>33</b>                       | <b>21</b>              |

## NOTE 12 TRÉSORERIE ET FLUX DE TRÉSORERIE

### 12.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, les placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués de fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV). Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme respectant les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent ainsi :

| (en millions d'euros)                      | Au 30/06/2025 | Au 31/12/2024 |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement            | 474           | 553           |
| Disponibilités <sup>(1)</sup>              | 485           | 476           |
| Dépôts à terme                             | 782           | 929           |
| <b>Trésorerie active</b>                   | <b>1 741</b>  | <b>1 958</b>  |
| Concours bancaires courants <sup>(2)</sup> | (9)           | (3)           |
| <b>Trésorerie nette</b>                    | <b>1 732</b>  | <b>1 955</b>  |

1 Dont 136 millions d'euros de disponibilités dédiées au financement des aides aux riverains collectées via la Taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA).

2 Figurant dans les Passifs courants en Emprunts et dettes financières à court terme.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Groupe ADP a principalement investi dans des dépôts à terme et des fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme et standard (VNAV) libellés en euros.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie non disponibles à court terme pour le groupe incluses dans les disponibilités correspondent aux comptes bancaires de certaines filiales pour lesquelles les conditions de rapatriement des fonds s'avèrent complexes à court terme pour des raisons principalement réglementaires.

### 12.2 Flux de trésorerie

#### 12.2.1 Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

| (en millions d'euros)                                             | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Résultat opérationnel</b>                                      | <b>444</b>        | <b>687</b>        |
| Charges (produits) sans effet sur la trésorerie                   | 555               | 202               |
| Charges financières nettes hors coût de l'endettement             | (33)              | (23)              |
| <b>Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt</b>      | <b>966</b>        | <b>866</b>        |
| Variation du besoin en fonds de roulement                         | (54)              | (86)              |
| Impôts sur le résultat payés                                      | (138)             | (133)             |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b> | <b>774</b>        | <b>647</b>        |

#### CHARGES (PRODUITS) SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

| (en millions d'euros)                                                | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|----------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Amortissements, dépréciations (hors actifs circulants) et provisions | 459               | 231               |
| Résultat des entreprises mises en équivalence                        | 110               | (1)               |
| Plus (ou moins) values nettes de cession d'actifs immobilisés        | (1)               | (2)               |
| Autres                                                               | (13)              | (26)              |
| <b>Charges (produits) sans effet sur la trésorerie</b>               | <b>555</b>        | <b>202</b>        |

#### VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

| (en millions d'euros)                            | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Stocks <sup>(1)</sup>                            | (13)              | (23)              |
| Clients et autres débiteurs                      | (171)             | (136)             |
| Fournisseurs et autres créditeurs                | 130               | 73                |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b> | <b>(54)</b>       | <b>(86)</b>       |

1 Variation essentiellement liée aux stocks de fuel sur Almaty et à l'inventaire des stocks chez les sociétés du segment commerces et services.

## 12.2.2 Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

| (en millions d'euros)                                                                 | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Investissements corporels, incorporels et de placement                                | (478)             | (471)             |
| Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations                    | (62)              | (154)             |
| Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise) | (6)               | (29)              |
| Variation des autres actifs financiers                                                | 12                | (21)              |
| Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles                         | 1                 | 6                 |
| Produits provenant des cessions de participations non consolidées                     | 5                 | 32                |
| Dividendes reçus                                                                      | 35                | 27                |
| <b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement</b>                | <b>(493)</b>      | <b>(610)</b>      |

Les dividendes reçus proviennent principalement de la société mise en équivalence TAV Antalya, pour un montant de 25 millions d'euros, ainsi que de titres non consolidés détenus par ADP SA pour un total de 7 millions d'euros.

### INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS

Les investissements réalisés par le Groupe ADP sont classés au sein d'une nomenclature, composée des sept programmes d'investissements suivants :

- ◆ **rénovation et qualité** : investissements courants visant à rénover le patrimoine, en vue de réduire sa vétusté ou d'en apporter une amélioration qualitative, ainsi que les investissements liés aux commerces ;
- ◆ **développement des capacités** : investissements visant à accroître la capacité des actifs ;
- ◆ **frais d'études et de suivi de travaux (FEST)** : frais de conception et de suivi de travaux nécessaires à la réalisation d'un actif ;
- ◆ **développement immobilier** : investissements visant à développer le foncier côté ville, ainsi que les activités de fret et de maintenance aéronautique ;
- ◆ **restructuration** : investissements visant à reconfigurer la disposition du patrimoine existant ;
- ◆ **sûreté** : investissements financés par la Taxe de sûreté et de sécurité, soit principalement les investissements relatifs à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire ;
- ◆ autres.

Le montant des investissements corporels et incorporels s'analyse ainsi :

| (en millions d'euros)                                           | Notes | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-------------------|-------------------|
| Investissements incorporels                                     | 6     | (20)              | (18)              |
| Investissements corporels et de placement (hors droits d'usage) | 6     | (458)             | (453)             |
| <b>Investissements corporels, incorporels et de placement</b>   |       | <b>(478)</b>      | <b>(471)</b>      |

Le détail de ces investissements par programme s'établit ainsi :

| (en millions d'euros)                                | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Rénovation et qualité                                | (166)             | (118)             |
| Investissements de capacité                          | (86)              | (130)             |
| Frais d'études et de surveillance des travaux (FEST) | (52)              | (47)              |
| Développement immobilier                             | (35)              | (27)              |
| Investissements de restructuration                   | (70)              | (67)              |
| Sûreté                                               | (20)              | (37)              |
| Autres                                               | (49)              | (45)              |
| <b>TOTAL</b>                                         | <b>(478)</b>      | <b>(471)</b>      |

Les principaux investissements au 30 juin 2025 concernent ADP SA pour 371 millions d'euros et sont les suivants :

Pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :

- ◆ Le projet qui consiste à réhabiliter la piste 1 et l'ensemble des taxiways associées ;
- ◆ Le projet qui consiste à mutualiser les installations de tri bagages correspondances courtes au standard 3 des terminaux 2A, 2C et 2D ;
- ◆ La poursuite de la réalisation des travaux de prolongation de la canalisation de rejet des eaux pluviales de Paris-Charles de Gaulle jusqu'à la Marne ;
- ◆ La réalisation des travaux relatifs à l'autonomisation du hangar avion H4 FEDEX ;
- ◆ La revalorisation et l'électrification de la structure du parking CD ;

- ◆ La poursuite de l'électrification de la flotte d'équipements au sol (GSE) et l'équipement des postes d'avions en PCA (Pré-Conditionnement d'Air) au niveau du terminal 3 ;

- ◆ La poursuite des travaux sur le projet de refonte du process des eaux pluviales sur le bassin versant seine ;
- ◆ La continuité des travaux qui consistent à développer les circulations douces via la mise en place de pistes cyclables ;

- ◆ Le projet de création d'une installation géothermique en CTFE (Centrale Thermo Frigo Électrique) ;

Pour l'aéroport de Paris-Orly :

- ◆ Les travaux relatifs à la restructuration des postes G08 et de l'extension des aires Golf nord ;
- ◆ La poursuite de travaux sur la revalorisation et l'électrification du parking P2 ;

- ◆ Le projet de fourniture, installation et raccordement de PCA (Pré Conditioned Air) sur les postes avions ;
- ◆ La rénovation des infrastructures aéronautiques de la voie W2 au droit des postes Alpha 52 Delta 06 à Delta 12 ;
- ◆ La création d'un parking à niveau et d'un PARIF ainsi que des installations annexes associées (chéniaux d'entrée, parking complémentaire PCZASR pour flotte captive...)
- ◆ Le projet de refonte du process départ International qui prévoit la création d'une rue commerçante baptisée "La rue parisienne" ainsi que la création d'un walkthrough ;
- ◆ La poursuite des travaux sur le rafraîchissement des zones d'embarquement du T2A ;
- ◆ L'installation d'un deuxième poste d'alimentation électrique 225 kV qui sera alimenté depuis une nouvelle alimentation RTE 225 kV issue du poste de Chevilly et

l'ajout en centrale électrique d'Orly d'un 2<sup>ème</sup> transformateur 20 kV qui sera alimenté depuis le réseau de secours ENEDIS 20 kV d'Orly ;

- ◆ Le projet d'aménagement de la terrasse du 6<sup>ème</sup> étage d'Orly 4 ;
- ◆ Le remplacement réglementaire des EDS standard 2 par des EDS standard 3 des groupes d'enregistrement 40 à 42 d'Orly 4 ;

Pour l'aéroport de Paris - Le Bourget et les aérodromes d'aviation générale, les principaux investissements ont porté sur la rénovation de la piste 12-30 de Pontoise Corneilles-en-Vexin, la reconfiguration de l'héliport d'Issy-Les-Moulineaux ainsi que plusieurs opérations de traitement de la vétusté.

Aéroports de Paris a par ailleurs réalisé au premier semestre de l'année 2025 des investissements pour ses fonctions support et sur des projets communs aux plateformes, notamment informatiques.

## INVESTISSEMENTS FINANCIERS, CESSIONS ET ACQUISITIONS DE FILIALES ET PARTICIPATIONS (NETTE DE LA TRÉSORERIE ACQUISE)

| (en millions d'euros)                                                                 | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Investissements financiers, filiales et participations (net de la trésorerie acquise) | (6)               | (29)              |

Au 30 juin 2025, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'explique principalement par :

- ◆ les versements sur fonds souscrits pour 7 millions d'euros.

En 2024, le flux relatif aux investissements financiers, aux acquisitions de filiales et participations s'expliquait principalement par :

- ◆ l'acquisition de 50% des titres Extime Travel Essentials pour 9 millions d'euros ;
- ◆ le versements sur fonds souscrits pour 15 millions d'euros.

## VARIATION DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La variation des autres actifs financiers correspond principalement à la variation des comptes bancaires en devises soumis à restriction.

## PRODUITS PROVENANT DES CESSIONS DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

En 2024, les produits provenant des cessions de participations non consolidées correspondaient à la cession de 50 % des titres Extime Travel Essentials pour 32 millions d'euros.

## 12.2.3 Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement

| (en millions d'euros)                                                      | 1er semestre 2025 | 1er semestre 2024 |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Encaissements provenant des emprunts à long terme                          | 1 054             | 583               |
| Remboursement des emprunts à long terme                                    | (1 085)           | (618)             |
| Remboursements des dettes de location                                      | (16)              | (13)              |
| Subventions reçues au cours de la période                                  | -                 | 5                 |
| Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres | 1                 | -                 |
| Acquisitions/cessions nettes d'actions propres                             | (1)               | -                 |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère                      | (296)             | (377)             |
| Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales                       | (9)               | (13)              |
| Variation des autres passifs financiers                                    | -                 | 60                |
| Intérêts payés                                                             | (178)             | (181)             |
| Intérêts reçus                                                             | 57                | 84                |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>           | <b>(473)</b>      | <b>(470)</b>      |

## DIVIDENDES VERSÉS

Le détail des dividendes versés aux actionnaires de la société mère est disponible en note 7.1.5.

## ENCAISSEMENTS ET REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (INTÉRÊTS COMPRIS)

Les encaissements (1 054 millions d'euros) et remboursements (1 085 millions d'euros) des emprunts à long terme ainsi que les intérêts payés et reçus au 30 juin 2025 sont détaillés en note 9.4.1.



## NOTE 13 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 24, le groupe a retenu les parties liées suivantes :

- ◆ ses entreprises associées et contrôlées conjointement ;
- ◆ l'État, les établissements publics et les sociétés participations de l'État ; et
- ◆ ses principaux dirigeants et actionnaires.

Au 30 juin 2025, les informations relatives aux parties liées sont comparables à celle du 31 décembre 2024 (cf. Document d'Enregistrement Universel 2024).

## NOTE 14 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 14.1 Engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan se décomposent de la manière suivante :

| (en millions d'euros)                                                   | Au 30/06/2025 | Dont ADP SA | Dont sous groupe TAV | Au 31/12/2024 |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|----------------------|---------------|
| <b>Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe</b>        | -             | -           | -                    | 1             |
| Engagements d'acquisition de titres de participation                    | -             | -           | -                    | 1             |
| <b>Engagements hors bilan donnés liés au financement</b>                | <b>82</b>     | <b>82</b>   | -                    | <b>88</b>     |
| Garanties de passif données                                             | 22            | 22          | -                    | 22            |
| Autres                                                                  | 60            | 60          | -                    | 66            |
| <b>Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles</b> | <b>1 036</b>  | <b>705</b>  | <b>293</b>           | <b>2 090</b>  |
| Avals, cautions                                                         | 298           | 2           | 293                  | 1 419         |
| DHMI                                                                    | 115           |             | 115                  | 115           |
| Tunisian Government                                                     | 16            |             | 16                   | 16            |
| Saudi Arabian Government                                                | 6             |             | 6                    | 7             |
| Fraport Antalya                                                         | -             |             | -                    | 1 097         |
| TAV Kazakhstan (Almaty)                                                 | 43            |             | 43                   | 48            |
| Garanties à première demande                                            | 189           | 155         | -                    | 192           |
| CDG Express                                                             | 150           | 150         |                      | 150           |
| Engagements d'acquisitions d'immobilisations                            | 410           | 410         | -                    | 337           |
| CDG - Réhabilitation piste 1 et taxiways                                | 34            | 34          |                      | 1             |
| ORY Extension aires avion Golf (G08, G09 et G10)                        | 21            | 21          |                      | 27            |
| CDG Rénovation Parc CD                                                  | 11            | 11          |                      | 15            |
| ORY P2 ESPLANADE                                                        | 23            | 23          |                      | 28            |
| ORY Equipements ACU                                                     | 16            | 16          |                      | 14            |
| Contrats EPC                                                            | -             |             |                      | 8             |
| Autres                                                                  | 139           | 138         | -                    | 142           |
| GI CDG Express                                                          | 138           | 138         |                      | 138           |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS</b>                                         | <b>1 118</b>  | <b>787</b>  | <b>293</b>           | <b>2 179</b>  |
| <b>Engagements hors bilan reçus liés aux activités opérationnelles</b>  | <b>192</b>    | <b>122</b>  | <b>45</b>            | <b>197</b>    |
| Avals, cautions                                                         | 116           | 52          | 45                   | 115           |
| Garanties à première demande                                            | 76            | 70          | -                    | 79            |
| Autres                                                                  | -             | -           | -                    | 3             |
| <b>TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS</b>                                          | <b>192</b>    | <b>122</b>  | <b>45</b>            | <b>197</b>    |

### Aéroports de Paris SA

Les cautions accordées et les garanties à premières demandes correspondent principalement à une garantie de paiement à première demande au bénéfice du GI CDG Express (150 millions d'euros), ainsi qu'à des garanties accordées par Aéroports de Paris SA pour le compte d'Aéroports de Paris International au bénéfice de divers clients de ces filiales.

Par rapport au 31 décembre 2024 (329 millions d'euros), les engagements hors bilan sur acquisition d'immobilisations sont en hausse de 81 millions d'euros.

Les principaux investissements réalisés au cours de la période ayant contribué à la hausse du montant des engagements hors bilan sont les suivants :

- ◆ les travaux de la piste 1 (O9R/27L) s'imposent afin de réhabiliter les infrastructures et de respecter les normes européennes EASA. Ce projet cherche également à rénover les 23 taxiways associés à la piste 1 de Paris - Charles de Gaulle, tout en mettant en conformité les Runway End Safety Area (RESA) en bout de piste ;

- ◆ la revalorisation, l'électrification et la mise en conformité du parking P2 pour en faire le parking de référence de Paris-Orly (Déploiement massif de bornes de rechargement électrique ; sauvegarde et réparation de la structure du futur parking P2, amélioration de la sécurité incendie, reprise d'étanchéité et réaménagement du niveau Arrivée Esplanade ORY 12 et du viaduc Départ) ;
- ◆ l'extension des aires avions Golf de l'aéroport Paris-Orly, avec la création de nouveaux postes avions mixtes G08, G09 et G10 à Paris-Orly ;
- ◆ l'extension des aires avions Golf de l'aéroport Paris-Orly, avec la création de nouveaux postes avions mixtes G08, G09 et G10 à Paris-Orly ;
- ◆ la fourniture, l'installation et le raccordement de PCA (Pré Conditioned Air) sur les postes avions de Paris-Orly ;
- ◆ l'investissement permettant la rénovation structurelle du Parc CD à Paris-Charles de Gaulle. Ce projet comprend deux volets. Tout d'abord, une rénovation structurelle des 2 niveaux inférieurs ainsi que la reprise de l'étanchéité de l'esplanade, puis un second volet sur la réhabilitation

technique et la revalorisation des 2 niveaux inférieurs du Parc.

Les engagements donnés aux salariés sont présentés en note 5. En application de l'article 53 du cahier des charges d'Aéroports de Paris SA, le ministre chargé de l'Aviation civile dispose d'un droit de refus sur une éventuelle opération d'apport, de cession ou de création de sûreté qui concernerait certains terrains – ainsi que les biens qu'ils supportent – appartenant à Aéroports de Paris SA. Les terrains concernés par cette disposition sont délimités par ce même cahier des charges.

Enfin, la loi du 20 avril 2005 prévoit que dans le cas où serait prononcée la fermeture, partielle ou totale, à la circulation aérienne d'un des aérodromes détenus par Aéroports de Paris SA, 70 % de la plus-value entre le prix de marché de ces actifs et leur valeur dans les comptes de l'entreprise soit versée à l'état. Cette disposition concerne notamment les Aéroports d'aviation générale.

Les autres engagements donnés comprennent principalement le montant des apports en capital à réaliser par Aéroports de Paris SA au titre du financement du projet CDG Express pour un montant de 138 millions d'euros. Ce projet est en effet financé en partie par un contrat de crédit relais fonds propres qui devra être remboursé à la mise en service par les associés du Gestionnaire d'Infrastructure (GI). Pour rappel, Aéroports de Paris SA détient 33 % du GI.

Les autres engagements donnés liés au financement comprennent également l'engagement de versements restants sur les fonds d'investissements pour 82 millions d'euros.

Par ailleurs, une garantie de passif de 22 millions d'euros a été accordée à la société Artelia dans le cadre de la cession d'ADP Ingénierie.

## **TAV Airports**

Les principaux engagements donnés par TAV Airports et ses filiales s'élèvent au 30 juin 2025 à 293 millions d'euros. Ils concernent des lettres de garantie :

- ♦ accordées principalement à des tiers (douanes, prêteurs et clients), à la Direction Générale de l'Aviation civile turque « DHMI » ainsi qu'aux gouvernements d'Arabie saoudite, de Tunisie et de Macédoine ;
- ♦ issues des contrats de construction, opération et transfert d'infrastructures aéroportuaires (BOT Agreements) des contrats de concession et de contrats de location.

### **PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES AU DHMI**

- ♦ TAV Ege et TAV Milas Bodrum sont tenus de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 37 millions d'euros et 43 millions d'euros respectivement au DHMI.
- ♦ TAV Ankara est tenue de donner une lettre de garantie de 30 millions d'euros au DHMI.

### **PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES À GACA (GENERAL AUTHORITY OF CIVIL AVIATION) EN ARABIE SAOUDITE**

Le groupe est tenu au 30 juin 2025 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions de dollars (équivalent à 6 millions d'euros) à GACA conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec GACA en Arabie saoudite.

### **PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES À OACA (OFFICE DE L'AVIATION CIVILE ET DES AÉROPORTS) EN TUNISIE**

Le groupe est tenu au 30 juin 2025 de donner une lettre de garantie d'un montant équivalent à 9 millions d'euros au ministère de la Propriété de l'État et des Affaires foncières ainsi qu'une lettre de garantie d'un montant équivalent à 7 millions d'euros conformément à l'accord BTO (Building Transfer Operating) signé avec OACA en Tunisie.

### **PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES ET REÇUES PAR ALMATY**

Garantie ENS : une période de 12 mois est prévue pour résoudre, le cas échéant, les problèmes d'infraction environnementale ou sociale. Si les problèmes ne sont pas résolus dans ce délai, le groupe sera obligé de refinancer le prêt auprès d'un autre groupe bancaire. Il faut noter que cette situation est très peu probable, étant donné que tous les prêteurs sont des institutions telles que la SFI et la BERD, et que le gouvernement s'est engagé à suivre toutes les politiques environnementales et sociales des prêteurs dans le cadre de l'accord de soutien du gouvernement.

Le groupe est tenu de financer les déficits de l'AIA à hauteur de 50 millions de dollars américains jusqu'au 30 juin 2025 ou jusqu'à la date d'achèvement financier, selon la dernière éventualité. La date d'achèvement financier est définie comme un certain taux de couverture de la dette minimum et un certain nombre de paiements de principal effectués. Le groupe a fourni une lettre de crédit d'un montant de 50 millions de dollars américains pour couvrir cette obligation.

Garantie d'achèvement EPC : cette garantie est déclenchée en cas de dépassement des coûts EPC (engineering procurement and Construction). Le coût EPC est fixé dans le contrat EPC à 197 millions de dollars américains. Par ailleurs, le groupe a reçu une garantie de performance de 5 % (10 millions de dollars américains) qui couvre les obligations du constructeur dans le cadre du contrat EPC. Le montant restant sur ce contrat EPC est nul au 30 juin 2025

### **PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES ET REÇUES PAR ANTALYA**

Le groupe TAV s'est porté garant de 50% de l'emprunt bancaire utilisé pour le financement du paiement initial pour un montant de 1 097 millions d'euros. Ce paiement initial correspond à la quote-part du groupe TAV dans les avances de 25% payées pour le renouvellement de la concession Antalya, dont le montant net des redevances à horizon 2052 s'élève à 5,4 milliards d'euros. Cette garantie n'existe plus à fin juin 2025 en raison du refinancement de l'emprunt bancaire précédent.

### **PRINCIPALES GARANTIES DONNÉES POUR ANKARA**

Le groupe a signé un EPC avec une coentreprise formée par TAV Construction et Sera concernant des investissements supplémentaires pour l'augmentation de la capacité de l'aéroport d'Ankara-Esenboğa.

Le montant restant de ce contrat EPC est nul au 30 juin 2025.

## **NOTE 15 PASSIFS ÉVENTUELS**

Le Groupe ADP est engagé dans un certain nombre de procédures judiciaires et arbitrales dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Le groupe fait également l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité.

Le montant des provisions retenues est fondé sur l'appréciation par le Groupe ADP du bien-fondé des demandes et du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'état d'avancement des procédures et des arguments de défense du groupe, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Le principal litige et arbitrage constituant un passif éventuel est un contentieux est pendant devant les tribunaux turcs concernant le taux de retenue à la source appliqué aux dividendes versés par une filiale turque.

## **NOTE 16 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Il n'y a pas d'évènement postérieur à la clôture.